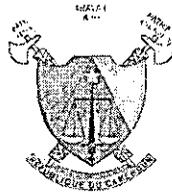


REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DE
L'ÉDUCATION CIVIQUE

COMMISSION INTERNE
DE PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF YOUTH AFFAIRS AND CIVIC
EDUCATION

INTERNAL PROCUREMENT BOARD

APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT

*N° 0013/AONR/MINJEC/CIPM/2021 DU 22 SEPTEMBRE 2021 EN PROCEDURE
D'URGENCE, POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET D'ARCHITECTURE/BUREAU
D'ÉTUDES TECHNIQUES EN VUE DU PARACHEVEMENT DES ÉTUDES
ARCHITECTURALES, TECHNIQUES ET GEOTECHNIQUES DU PROJET DE
RÉHABILITATION ET D'EXTENSION DES BÂTIEMENTS ANNEXES « B ET « C » DEVANT
ABRITER LES SERVICES CENTRAUX DU MINJEC ET CERTAINES STRUCTURES
D'ENCADREMENT DES JEUNES SIS AU CENTRE ADMINISTRATIF DE YAOUNDE*

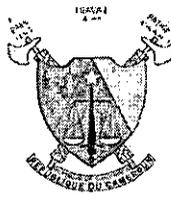
MAITRE D'OUVRAGE	:	LE MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DE L'ÉDUCATION CIVIQUE
FINANCEMENT	:	BIP MINJEC - EXERCICE 2021 IMPUTATION : 26 348 05 340010 2030
		BIP MINEPAT - EXERCICE 2021 ET SUIVANTS IMPUTATION : 94 709 04 110000 2025

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DE
L'EDUCATION CIVIQUE

COMMISSION INTERNE
DE PASSATION DES MARCHES



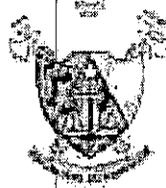
REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF YOUTH AFFAIRS AND
CIVIC EDUCATION

INTERNAL PROCUREMENT BOARD

PIECE 0

LETTRE D'INVITATION A SOUMISSIONER (LIS)



N° 5-2021 /MINJEC/CAB

Référence: Recrutement d'un Cabinet d'Architectes/Bureau d'Études Techniques en vue du parachèvement des études architecturales, techniques et géotechniques du Projet de réhabilitation et d'extension des Bâtiments Annexes « B » et « C » devant abriter les services du MINJEC et certaines structures d'encadrement des jeunes.

Yaoundé, le 22 SEPT 2021

LE MINISTRE

A

MONSIEUR LE MANDATAIRE DU
GROUPEMENT SUM OF SQUARE / ETS LA
GRACE

B.P. : 1217 YAOUNDE

Tél: 677 86 41 05

YAOUNDE

Objet : Lettre d'invitation à soumissionner

Monsieur le Mandataire,

J'ai l'honneur de vous Informer que vous avez été pré-qualifié pour la réalisation du projet cité en référence et par conséquent, vous êtes admis à soumissionner dans le cadre de l'Appel d'Offres y afférent.

Les prestations objet du présent Appel d'Offres sont constituées en deux (02) Lots d'après :

Lot n° 01	"Parachèvement des études architecturales, techniques et géotechniques du projet de réhabilitation et d'extension du Bâtiment « B »"
Lot n° 02	"Parachèvement des études architecturales, techniques et géotechniques du projet de réhabilitation et d'extension du Bâtiment « C »"

Un candidat peut soumissionner pour un (01) ou deux (02) Lots.

Les délais d'exécution des prestations des Lots n°01 et 02 se déclinent ainsi qu'il suit :

N°	Lot n° 01 Parachèvement études architecturales, techniques et géotechniques du projet de réhabilitation et d'extension du Bâtiment « B »	Lot n° 02 Parachèvement des études études architecturales, techniques et géotechniques du projet de réhabilitation et d'extension du Bâtiment « C »
	Trois (03) mois	Six (06) mois

Le DAO peut être consulté et retiré aux heures ouvrables à la Direction des Affaires Générales, Service des Marchés, sis au rez-de-jardin de l'immeuble abritant les Services Centraux du MINJEC (Centre Administratif de Yaoundé).

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à ladite Direction sur présentation d'une quittance de versement au Trésor Public d'une somme non remboursable au titre des frais d'achat du DAO d'un montant de 150 000 (Cent Cinquante mille) Francs CFA.

Toutes les soumissions doivent être accompagnées d'une caution de soumission établie selon le modèle indiqué dans le DAO, par un Etablissement Financier de premier ordre agréé par le Ministère en charge des Finances et d'un montant de Deux millions (2 000 000) Francs CFA pour le Lot N°01 et 3 900 000 (Trois millions neuf cent mille) Francs CFA pour le Lot N°02.

Les plis seront ouverts en présence des soumissionnaires qui souhaitent ou de leurs représentants dûment mandatés.

La présente lettre d'invitation est adressée aux candidats retenus sur la liste restreinte ci-après :

N°	Candidat Préqualifié	Telephone	Adresse Postale
1	GROUPEMENT SUM OF SQUARE / ETS LA GRACE	Tél: 677 86 41 05	BP: 1217 YAOUNDE
2	CABINET ENGINEERING PROVIDER	Tél: 690 190 546	BP: 8533 YAOUNDE
3	BET EDJO'O INGENIERIE SARL	Tél: 694 20 67 89	BP: 15353 YAOUNDE

Les candidats de la liste restreinte ne peuvent pas s'associer en groupement.

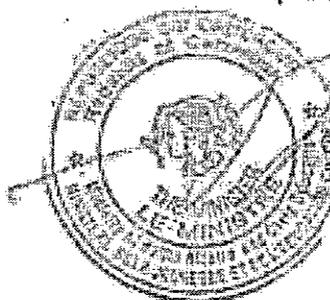
Veuillez avoir l'obligeance de nous faire savoir à l'adresse ci-après : Direction des Affaires Générales, Service des Marchés sis au Rez-De-Jardin de l'Immeuble abritant les Services Centraux du MINJEC sis au Centre Administratif de Yaoundé (Porte 003), dès réception de la présente lettre d'invitation à soumissionner que vous aurez à prendre part à cette consultation.

Veuillez agréer, Monsieur le Mandataire, l'assurance de ma considération distinguée./-

LE MINISTRE DE LA JEUNESSE
ET DE L'EDUCATION CIVIQUE
(MAITRE D'OUVRAGE)

Ampliations :

- MINMAP
- ARMP (pour publication)
- CCCM-BEC
- Affichage.



Moussina Foutso

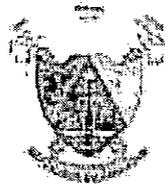
REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DE
L'ÉDUCATION CIVIQUE

CABINET DU MINISTRE

N° 514-2021 /MINJEC/CAB

Référence: Recrutement d'un Cabinet
d'Architectes/Bureau d'Études Techniques en vue du
parachèvement des études architecturales, techniques
et géotechniques du Projet de réhabilitation et
d'extension des Bâtiments Annexes « B » et « C »
devant abriter les services du MINJEC et certaines
structures d'encadrement des Jeunes.



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF YOUTH AFFAIRS AND CIVIC
EDUCATION

MINISTER'S CABINET

Yaoundé, le 22 SEPT 2021

LE MINISTRE

A

**MONSIEUR LE DIRECTEUR DU CABINET
ENGINEERING PROVIDER**

B.P. : 8533 YAOUNDE

Télex: 690 190 546

YAOUNDE

Objet : Lettre d'invitation à soumissionner

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous informer que vous avez été pré-qualifié pour la réalisation du projet cité en référence et par conséquent, vous êtes admis à soumissionner dans le cadre de l'Appel d'Offres y afférent.

Les prestations objet du présent Appel d'Offres sont constituées en deux (02) Lots ci-après :

Lot n° 01	"Parachèvement des études architecturales, techniques et géotechniques du projet de réhabilitation et d'extension du Bâtiment « B »"
Lot n° 02	"Parachèvement des études architecturales, techniques et géotechniques du projet de réhabilitation et d'extension du Bâtiment « C »"

Un candidat peut soumissionner pour un (01) ou deux (02) Lots.

Les délais d'exécution des prestations des Lots n°01 et 02 se déclinent ainsi qu'il suit :

N°	Lot n° 01 Parachèvement études architecturales, techniques et géotechniques du projet de réhabilitation et d'extension du Bâtiment « B »	Lot n° 02 Parachèvement des études études architecturales, techniques et géotechniques du projet de réhabilitation et d'extension du Bâtiment « C »
	Trois (03) mois	Six (06) mois

Le DAO peut être consulté et retiré aux heures ouvrables à la Direction des Affaires

Générales, Service des Marchés, sis au rez-de-jardin de l'immeuble abritant les Services Centraux du MINJEC (Centre Administratif de Yaoundé).

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à ladite Direction sur présentation d'une quittance de versement au Trésor Public d'une somme non remboursable au titre des frais d'achat du DAO d'un montant de 150 000 (Cent Cinquante mille) Francs CFA.

Toutes les soumissions doivent être accompagnées d'une caution de soumission, établie selon le modèle indiqué dans le DAO, par un Etablissement Financier de premier ordre agréé par le Ministère en charge des Finances et d'un montant de Deux millions (2 000 000) Francs CFA pour le Lot N°01 et 3 900 000 (Trois millions neuf cent mille) Francs CFA pour le Lot N°02;

Les plis seront ouverts en présence des soumissionnaires qui souhaitent ou de leurs représentants dûment mandatés.

La présente lettre d'invitation est adressée aux candidats retenus sur la liste restreinte ci-après :

N°	Candidat Préqualifié	Telephone	Adresse Postale
1	GROUPEMENT SUM OF SQUARE / ETS LA GRACE	Tel: 677 86 41 05	BP: 1217 YAOUNDE
2	CABINET ENGINEERING PROVIDER	Tel: 690 190 546	BP: 8533 YAOUNDE
3	BET EDJO'O INGENIERIE SARL	Tel: 694 20 67 89	BP: 15353 YAOUNDE

Les candidats de la liste restreinte ne peuvent pas s'associer en groupement.

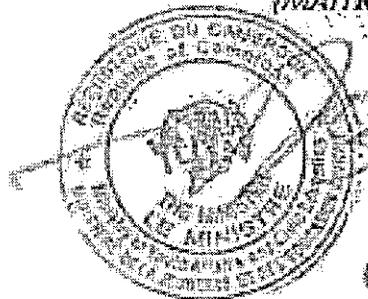
Veillez avoir l'obligeance de nous faire savoir à l'adresse ci-après : Direction des Affaires Générales, Service des Marchés sis au Rez-De-Jardin de l'immeuble abritant les Services Centraux du MINJEC sis au Centre Administratif de Yaoundé (Porte 003), des réception de la présente lettre d'invitation à soumissionner que vous aurez à prendre part à cette consultation.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée./-

LE MINISTRE DE LA JEUNESSE
ET DE L'EDUCATION NATIONALE
(MAÎTRE D'OUVRAGE)

Ampliations :

- MINIMAP
- ARMP (pour publication)
- CCCM-BEC
- Affichage



Moumouna Toubou

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

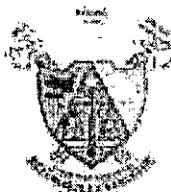
MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DE
L'ÉDUCATION CIVIQUE

CABINET DU MINISTRE

N° 2021 / MINJEC/CAB

515

Référence: Recrutement d'un Cabinet d'Architectes/Bureau d'Études Techniques en vue du parachèvement des études architecturales, techniques et géotechniques du Projet de réhabilitation et d'extension des Bâtiments Annexes « B » et « C » devant abriter les services du MINJEC et certaines structures d'encadrement des jeunes.



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF YOUTH AFFAIRS AND CIVIC
EDUCATION

MINISTER'S CABINET

Yaoundé, le 22 SEPT 2021

LE MINISTRE

A

**MONSIEUR LE GERANT GENERAL DU
BET EDJO'O INGENIERIE SARL**

B.P. : 15353 YAOUNDE

Tel: 694-20 67 89

YAOUNDE

Objet : Lettre d'invitation à soumissionner.

Monsieur le Gérant Général,

J'ai l'honneur de vous informer que vous avez été pré-qualifié pour la réalisation du projet cité en référence et par conséquent, vous êtes admis à soumissionner dans le cadre de l'Appel d'Offres y afférent.

Les prestations objet du présent Appel d'Offres sont constituées en deux (02) Lots ci-après :

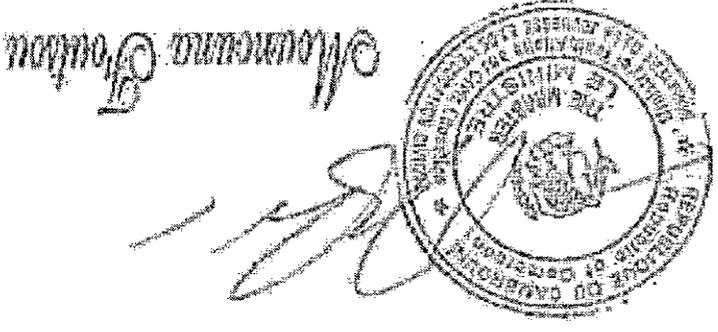
Lot n° 01	"Parachèvement des études architecturales, techniques et géotechniques du projet de réhabilitation et d'extension du Bâtiment « B »"
Lot n° 02	"Parachèvement des études architecturales, techniques et géotechniques du projet de réhabilitation et d'extension du Bâtiment « C »"

Un candidat peut soumissionner pour un (01) ou deux (02) Lots.

Les délais d'exécution des prestations des Lots n°01 et 02 se déclinent ainsi qu'il suit :

N°	Lot n° 01 Parachèvement études architecturales, techniques et géotechniques du projet de réhabilitation et d'extension du Bâtiment « B »	Lot n° 02 Parachèvement des études études architecturales, techniques et géotechniques du projet de réhabilitation et d'extension du Bâtiment « C »
	Trois (03) mois	Six (06) mois

Le DAO peut être consulté et retiré aux heures ouvrables à la Direction des Affaires



LE MINISTRE DE LA JEUNESSE
ET DE L'EDUCATION VIVIQUE
(MAITRE D'OUVRAGE)

- MINMAP
- ARMP (pour publication)
- CCM-BEC
- Affichage

Les candidats de la liste restreinte ne peuvent pas s'associer en groupement.

Vous avez l'obligance de nous faire savoir à l'adresse ci-après : Direction des Affaires Générales, Service des Marchés sis au Rez-De-Jardin de l'Immeuble abritant les Services Centraux du MINJEC sis au Centre Administratif de Yaoundé (Porte 003), des réception de la présente lettre d'invitation à soumissionner que vous aurez à prendre part à cette consultation.

Veuillez agréer, Monsieur le Gérant Général, l'assurance de ma considération distinguée.

N° Candidat	Préqualifié	Telephone	Adresse Postale
1	GROUPEMENT SUM OF	Tel: 677 86 41 05	BP: 1217 YAOUNDE
2	CABINET ENGINEERING PROVIDER	Tel: 690 190 546	BP: 8533 YAOUNDE
3	BET EDJO O INGENIERIE SARL	Tel: 694 20 67 89	BP: 15353 YAOUNDE

après :

La présente lettre d'invitation est adressée aux candidats retenus sur la liste restreinte et leurs représentants dûment mandatés.

Les plis seront ouverts en présence des soumissionnaires qui souhaitent ou de leurs représentants agréés par le Ministère en charge des Finances et d'un montant de Deux millions (2 000 000) Francs CFA pour le Lot N°01 et 3 900 000 (Trois millions neuf cent mille) Francs CFA pour le Lot N°02.

Toutes les soumissions doivent être accompagnées d'une caution de soumission, établie selon le modèle indiqué dans le DAO, par un Etablissement Financier de premier ordre agréé par le Ministère en charge des Finances et d'un montant de Deux millions (2 000 000) Francs CFA pour le Lot N°01 et 3 900 000 (Trois millions neuf cent mille) Francs CFA pour le Lot N°02.

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à ladite Direction sur présentation d'une quittance de versement au Trésor Public d'une somme non remboursable au titre des frais d'achat du DAO d'un montant de 150 000 (Cent Cinquante mille) Francs CFA.

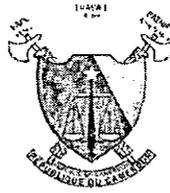
Centraux du MINJEC (Centre Administratif de Yaoundé).

Général, Service des Marchés, sis au rez-de-jardin de l'Immeuble abritant les Services

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DE
L'EDUCATION CIVIQUE

COMMISSION INTERNE
DE PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF YOUTH AFFAIRS AND CIVIC
EDUCATION

INTERNAL PROCUREMENT BOARD

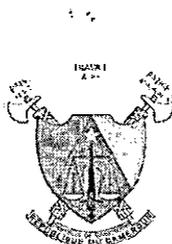
PIECE 1

AVIS D'APPEL D'OFFRES (AAO)

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DE
L'ÉDUCATION CIVIQUE

COMMISSION INTERNE
DE PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF YOUTH AFFAIRS AND CIVIC
EDUCATION

INTERNAL PROCUREMENT BOARD

PIECE 1.1

AVIS D'APPEL D'OFFRES (AAO)
(VERSION FRANÇAISE)



AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT

N° 013 /AONR/MINJEC/CIPM/2021 DU 9 SEPT 2021 POUR LE
RECRUTEMENT D'UN CABINET D'ARCHITECTURE/BUREAU D'ÉTUDES TECHNIQUES
EN VUE DU PARACHEVEMENT DES ÉTUDES ARCHITECTURALES, TECHNIQUES ET
GEOTECHNIQUES DU PROJET DE RÉHABILITATION ET D'EXTENSION DES
BÂTIMENTS ANNEXES « B ET « C » DEVANT ABRITER LES SERVICES CENTRAUX DU
MINJEC ET CERTAINES STRUCTURES D'ENCADREMENT DES JEUNES, (EN PROCEDURE
D'URGENCE)

MAITRE D'OUVRAGE	: LE MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DE L'ÉDUCATION CIVIQUE
FINANCEMENT	: BIP MINJEC - EXERCICE 2021 IMPUTATION : 26 348 05 340010 2030
	: BIP MINEPAT - EXERCICE 2021 ET SUIVANTS IMPUTATION : 94 709 04 110000 2025

I- OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Dans le cadre de l'exécution de son programme quinquennal de développement des infrastructures visant l'amélioration des conditions de travail de son personnel, le Ministre de la Jeunesse et de l'Éducation Civique lance un Appel d'Offres National Restreint pour le recrutement d'un Cabinet d'Architectes/Bureau d'Études Techniques en vue du parachèvement des études architecturales, techniques et géotechniques du projet de réhabilitation et d'extension des Bâtiments Annexes « B » et « C » devant abriter les Services centraux du MINJEC et certaines structures d'encadrement des jeunes, sis au Centre Administratif de Yaoundé.

II- CONSISTANCE DES PRESTATIONS :

Les prestations du Cabinet d'Architectes ou du Bureau d'Études Techniques sélectionné consistent à :

- Actualiser le document d'Avant-Projet Sommaire (APS) des différents composants projets notamment :

- Elaborer les plans aux échelles appropriées devront être accompagnés par des rapports descriptifs et quantitatifs expliquant les concepts retenus et justifiant le dimensionnement des infrastructures et services incorporés dans les différentes composantes du projet ;
- Elaborer le document d'Avant-Projet Détaillé (APD) des différentes composantes du projet et notamment :
 - Les plans architecturaux (des façades, perspectives, coupes, plans de masse etc...) aux échelles appropriées ;
 - Les plans techniques des structures (fondations, superstructures, ferrailages, coffrages etc ...) aux échelles appropriées ;
 - Les plans d'exécution des ouvrages du Projet ;
- Evaluer par composante du projet, les coûts estimatifs des travaux de construction et d'équipement du projet final. ;
- Confectionner le Dossier d'Appel d'Offres des travaux de construction par différentes composantes du projet ;
- Produire la mouture à soumettre à la validation ;
- Organiser un atelier de validation technique du rapport final ;
- Produire le rapport final et cinq (05) jeux de Plans aux échelles appropriées y compris la version électronique.

III - ALLOTISSEMENT :

Les prestations objet du présent Appel d'Offres Restreint sont constituées en deux (02) Lots ci-après :

LOTS N°	DESIGNATION
Lot n° 01	<i>Parachèvement des études architecturales, techniques et géotechniques du projet de réhabilitation et d'extension du Bâtiment Annexe « B »</i>
Lot n° 02	<i>Parachèvement des études architecturales, techniques et géotechniques du projet de réhabilitation et d'extension du Bâtiment Annexe « C »</i>

Un candidat peut soumissionner pour un (01) ou deux (02) Lots.

Les délais d'exécution des prestations des Lots n°01 et 02 se déclinent ainsi qu'il suit :

N°	Lot n° 01 <i>Parachèvement des études architecturales, techniques et géotechniques du projet de réhabilitation et d'extension du Bâtiment « B »</i>	Lot n° 02 <i>Parachèvement des études architecturales, techniques et géotechniques du projet de réhabilitation et d'extension du Bâtiment « C »</i>
	Trois (03) mois	Six (06) mois

IV -PARTICIPATION ET ORIGINE :

La participation est ouverte à égalité de conditions aux Cabinets d'Architectes et Bureaux d'Etudes Techniques ci-après retenus à l'issue de l'Appel à Manifestation d'Intérêt n°005/AAMI/MINJEC/SG/DAG/SDBBM/SM/2021 du 07 juillet 2021 pour les prestations susvisées.

N°	Candidat Préqualifié	Telephone	Adresse Postale
1	GROUPEMENT SUM OF SQUARE / ETS LA GRACE	Tél: 677 86 41 05	BP: 1217 YAOUNDE
2	CABINET ENGINEERING PROVIDER	Tél: 690 190 546	BP: 8533 YAOUNDE
3	BET EDJO'O INGENIERIE SARL	Tél: 694 20 67 89	BP: 15353 YAOUNDE

NB : Tout regroupement entre les Cabinets ou Bureaux d'Etudes Techniques pré-qualifiés individuellement n'est pas autorisé.

V- FINANCEMENT :

Les prestations objet du présent Appel d'Offres Restreint sont financées conjointement par les Budgets d'Investissements Public du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire à hauteur de 195 000 000 de Francs CFA et du Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique à hauteur de 100 000 000 de Francs CFA.

VI – DELAI ET LIEU D'EXECUTION DES PRESTATIONS :

Le délai global d'exécution des prestations est de Trois (03) mois maximum pour le Lot N°1 et de six (06) mois pour le Lot n°02, à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

Les livrables seront réceptionnés à l'immeuble abritant les services centraux du MINJEC sis au Centre Administratif de Yaoundé.

VII - COUT PREVISIONNEL

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de : Deux cent quatre vingt quinze millions (295 000 000) Francs CFA reparti comme suit :

LOTS	DESIGNATION	MOTANTS
Lot n° 01	<i>Parachèvement des études architecturales , techniques et géotechniques du projet de réhabilitation et d'extension du Bâtiment Annexe « B »</i>	100 000 000 FCFA Cent millions de Francs CFA

XII - REMISE DES OFFRES

Les offres rédigées en français ou en anglais, en sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies marqués comme tels, et une version électronique desdites offres gravée sur deux CD, seront placées sous pli cacheté et scellé, sans aucune indication sur l'identité du soumissionnaire sous peine de rejet, et déposées à l'Immeuble abritant les services centraux du Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique, Direction des Affaires Générales, Service des marchés (RDJ, Porte 007) Téléphone : 22 204 700, sis à la Rue ESSONO ELA, 3015 Yaoundé 3 ; Centre Administratif: le 04 OCTOBRE 2021 à 12 heures précises, heure locale et devront porter la mention suivante :

APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N° 013/AONR/MINJEC/CIPM/2020
DU 9 SEPT 2021 POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET
D'ARCHITECTES/BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES EN VUE DU PARACHEVEMENT DES
ETUDES ARCHITECTURALES, TECHNIQUES ET GEOTECHNIQUES DU PROJET DE
RÉHABILITATION ET D'EXTENSION DES BÂTIMENTS ANNEXES « B » ET « C » DEVANT
ABRITER LES SERVICES CENTRAUX DU MINJEC ET CERTAINES STRUCTURES
D'ENCADREMENT DES JEUNES (EN PROCÉDURE D'URGENCE)

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT ».

XIV - OUVERTURE DES OFFRES :

L'ouverture des offres administrative et technique aura lieu le 04 OCTOBRE 2021 à 13 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés, siégeant au RDC de l'immeuble du MINJEC, Porte 106.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne dûment mandatée de leur choix, ayant une parfaite connaissance du dossier.

A l'issue de l'examen des pièces administratives et de l'évaluation des offres techniques, l'ouverture des offres financières sera effectuée dans les mêmes conditions, à une date ultérieure qui sera communiquée aux soumissionnaires dont le dossier administratif est conforme et ayant obtenu une note technique égale ou supérieure à 80 points sur 100.

XV - RECEVABILITE DES OFFRES :

Les offres ne respectant pas le mode de séparation de l'offre financière des offres administrative et technique seront irrecevables.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission établie

Lot n° 02	<i>Parachèvement des études architecturales , techniques et géotechniques du projet de réhabilitation et d'extension du Bâtiment Annexe « C »</i>	195 000 000 FCFA Cent quatre-vingt-quinze millions de Francs CFA
-----------	---	---

VIII - ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être retiré aux heures à la Direction des Affaires Générales, Service des Marchés, contre présentation d'une quittance de versement au Trésor Public d'une somme non remboursable de Cent cinquante mille (150 000) Francs CFA.

Cette quittance devra identifier le Payeur comme représentant du Cabinet d'Architectes ou du Bureau d'Etudes Techniques désireux de participer à l'Appel d'Offres.

IX - CAUTIONNEMENT PROVISOIRE (GARANTIE DE SOUMISSION):

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministre en charge des finances suivant tableau ci-après valable pendant trente (30) jours au-delà de la date de validité des Offres.

LOTS	DESIGNATION	MOTANTS
Lot n° 01	Parachèvement des études architecturales , techniques et géotechniques du projet de réhabilitation et d'extension du Bâtiment Annexe « B »	2 000 000 FCFA Deux millions de Francs CFA
Lot n° 02	Parachèvement des études architecturales , techniques et géotechniques du projet de réhabilitation et d'extension du Bâtiment Annexe « C »	3 900 000 FCFA Trois millions neuf cent de Francs CFA

X - CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES :

Dès publication du présent Avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté auprès de la Direction des Affaires Générales, Service des Marchés (RDJ, Porte 003) Téléphone : 22 204 700, sis à la Rue ESSONO ELA, 3015 Yaoundé 3 ; Centre Administratif.

XI - PRESENTATION DES OFFRES :

Les documents constituant l'offre seront repartis en (03) trois volumes ci-après, placés sous double enveloppe dont :

- *L'enveloppe A contenant les Pièces administratives (Volume 1) et l'Offre technique (Volume 2)*
- *L'enveloppe B contenant l'Offre financière (Volume 3).*

Toutes les pièces constitutives des offres (Enveloppes A et B), seront placées dans une grande enveloppe extérieure scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause.

Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de couleur identique.

selon le modèle proposé dans le DAO et délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances, valable pendant trente (30) jours au delà du délai de validité des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois à la date initiale de remise des offres.

XVI – CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES :

1 : CRITERES ELIMINATOIRES :

- Absence d'une pièce administrative dans l'offre ;
- Fausses déclarations ou pièces falsifiées ;
- Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié: _____
- Note technique inférieure à 80 points sur 100 ;

2 : CRITERES ESSENTIELS

A- LES OFFRES TECHNIQUES

L'évaluation de l'offre portera sur les critères essentiels ci- dessous :

N°	CRITERES D'EVALUATION DES SOUMISSIONNAIRES	POINTS
1	Références du soumissionnaire acquise au cours des cinq (05) dernières années	20
2	Compréhension des Termes De Référence et Suggestions à y apporter	10
3	Méthodologie de travail et chronogramme d'activités	20
4	Moyens humains (Qualification et expérience des Experts)	35
5	Moyens matériels et logistiques à mobiliser	12
6	Présentation du dossier de candidature	03
TOTAL GENERAL		100

B- LES OFFRES FINANCIERES

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura été déclarée recevable à l'issue de l'examen de la conformité des pièces administratives (1ère étape) et de l'évaluation technique (2ème étape) seront évaluées et notées, en fonction des critères ci-après :

$$NM = \frac{MMd}{MS} \times 100$$

NM = Note relative au montant de l'offre financière du soumissionnaire ;

MMd = Montant évalué de l'offre la moins-disante ;

MS = Montant évalué du soumissionnaire.

Une pondération sera faite entre la note technique et la note financière pour obtenir la note finale N (Note technico-financière) suivant la formule ci-après :

$$N = [(80 \times \text{Note Technique}) + (20 \times \text{Note Financière})] / 100$$

XVII- DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent tenus par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

XVIII - ATTRIBUTION DU MARCHÉ :

L'Autorité Contractante attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la mieux-disante, c'est-à-dire celle ayant obtenu la note globale la plus élevée, et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

XIX - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

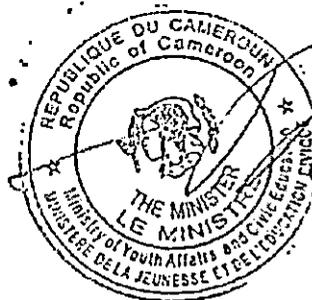
Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus auprès du Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique, Direction des Affaires Générales, Service des Marchés (Porte 007), Tél : 22 204 700 sis à la Rue ESSONO ELA, 2015 Yaoundé3, Centre Administratif.

Yaoundé le, 22 SEPT 2021

LE MINISTRE DE LA JEUNESSE
ET DE L'EDUCATION CIVIQUE
(MAITRE D'OUVRAGE)

Ampliations:

- MINMAP
- DG/ARMP
- CIPM
- CCCM-BEC
- SOPECAM
- CHRONO
- ARCHIVES
- AFFICHAGE



Mounouma Foutso

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DE
L'ÉDUCATION CIVIQUE

COMMISSION INTERNE
DE PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF YOUTH AFFAIRS AND CIVIC
EDUCATION

INTERNAL PROCUREMENT BOARD

PIECE 1.2

TENDER NOTICE (TN)
(VERSION ANGLAISE)

NATIONAL RESTRICTED TENDER NOTICE

N°0013/AONR/MINJEC/CIPM/2021 OF 22 SEPTEMBER 2021

FOR THE RECRUITMENT OF AN ARCHITECTURAL AND TECHNICAL STUDY OFFICE IN VIEW OF COMPLETING ARCHITECTURAL, TECHNICAL AND GEOTECHNICAL STUDIES FOR THE REHABILITATION AND EXTENSION OF BLOC « B » AND « C » TO HOST THE CENTRAL SERVICES OF MINJEC AS WELL AS CERTAIN YOUTH SUPERVISORY STRUCTURES.

(IN AN EMERGENCY PROCEDURE)

CONTRACT OWNER	:	THE MINISTER OF YOUTH AFFAIRS AND CIVIC EDUCATION
FINANCING	:	MINJEC'S PUBLIC INVESTMENT BUDGET - EXERCICE 2021 BUDGETARY LINE : 26 348 05 340010 2030
		MINEPAT'S PUBLIC INVESTMENT BUDGET - EXERCICE 2021 AND FOLLOWS BUDGETART LINE : 94 709 04 110000 2025

I- SUBJECT OF THE TENDER NOTICE

Within the framework of executing his five years infrastructural development program with the aim of ameliorating the working condition of personnel, the Minister of Youth Affairs and Civic Education launches a National Restricted Tender for the recruitment of an architectural and technical/ study office in view of completing architectural, technical and geotechnical studies for the rehabilitation and extension of bloc « B » and « C » to host the central services of minjec as well as certain youth supervisory structures.

II- CONSISTENCY OF SERVICES :

The services of the architectural Cabinet or the Technical Study Office selected will consist of :

- Updating the documents before hand of the different components of the projects notably ;
- Appropriate scaling plans has to be accompanied by descriptive and quantitative reports explaining retained concepts and justifying the dimensioning of infrastructures and the services incorporated in the different components of the project ;
- Elaborate a detailed before project document of the different components of the project notably :
 - Architectural plans (front appearance, the views, sections, mass plan etc...) at the appropriate scales ;
 - Technical plan of the structure (foundations, superstructures, rods, dressing etc ...) to their appropriate scales ;
- Evaluate by component of project, the estimated work cost of construction and equipment of the final project ;
- Prepare the Tender File of construction work and equipment as per the different components of the project ;
- Produce a sample to be submitted for validation ;
- Organise a technical validation workshop for the final report ;
- Produce the final report and five (05) copies of the Plans at their appropriate scales comprising the electronic version.

III - ALLOTMENT :

Services subject to this restricted tender is constituted into two (02) Lots as seen below :

LOTS N°	DESIGNATION
Lot n° 01	<i>Completing architectural, technical and geotechnical studies for the rehabilitation and extension of bloc « B » .</i>
Lot n° 02	<i>Completing architectural, technical and geotechnical studies for the rehabilitation and extension of bloc « C » .</i>

A candidate can go in for one (01) or two (02) Lots.

Deadline for the execution of services for Lots n°01 and 02 is fixed as follows :

N°	Lot n° 01 <i>Completing architectural, technical and geotechnical studies for the rehabilitation and extension of bloc « B » "</i>	Lot n° 02 <i>Completing architectural, technical and geotechnical studies for the rehabilitation and extension of bloc « C » "</i>
	Three (03) months	Six (06) months

IV -PARTICIPATION AND ORIGIN :

Participation is opened at equal conditions to Architectural Cabinets and Technical Study offices here below retained following the Notice for the Manifestation of Interest N°001/NMI/MINJEC/SG/DAG/SDBBM/SM/2020 for the over mentioned services.

N°	Préqualified Candidates	Telephone	Postal Adress
1	GRUPEMENT SUM OF SQUARE / ETS LA GRACE	Tél: 677 86 41 05	BP: 1217 YAOUNDE
2	ENGINEERING PROVIDER	Tél: 690 190 546	BP : 8533 YAOUNDE
3	EDJO'O INGENIERIE SARL	Tél: 694 20 67 89	BP : 15353 YAOUNDE

NB : Regrouping between the different Cabinets or Technical Study Offices pre qualified individually is not autorised.

V- FINANCING :

Services which form the subject of this Restricted Tender is jointly financed by the Public Investment Budgets of the Ministry of the Economy, Planning and Regional Development to the tune of 195 000 000 Francs CFA and the Ministry of Youth Affairs and Civic Education to the tune of 100 000 000 Francs CFA.

VI – PLACE AND DURATION OF EXECUTION OF SERVICES :

The global duration in the execution of services is three (03) months maximum for Lot N°1 and five (05) months for Lot n°02, from the date of notification of service order to start with services.

Delivery will be done at the headquarter building of the central services of MINJEC at the Yaounde Administrative Centre.

VII - PROVISIONAL COST

The previsual cost of the operation from preliminary studies is : Two hundred and ninety five millions (295 000 000) Francs CFA divided as follows :

LOTS	DESIGNATION	MOTANTS
Lot n° 01	<i>Completing architectural, technical and geotechnical studies for the rehabilitation and extension of bloc « B » "</i>	100 000 000 FCFA
Lot n° 02	<i>Completing architectural, technical and geotechnical studies for the rehabilitation and extension of bloc « C » "</i>	195 000 000 FCFA

VIII - ACQUISITION OF TENDER FILE

Tender files may be consulted during working hours at the Department for General Affairs, Contract Services, upon the presentation of a receipt of payment to the public treasury of a non refundable sum One hundred and fifty (150 000) Francs CFA.

This receipt has to identify the depositor as representative of the Architectural Cabinet or the Technical Study Office desire to participate in the bid.

IX – PROVISIONAL BID BOND (GARANTIE DE SOUMISSION) :

Each bidder must include in his administrative document a bid bond issued by a first-grade financial institution approved by the Ministry in charge of Finance following the table below and valid for thirty (30) days beyond the validity period of the offers.

LOTS	DESIGNATION	AMOUNT
Lot n° 01	<i>Completing architectural, technical and geotechnical studies for the rehabilitation and extension of bloc « B » "</i>	2 000 000 FCFA
Lot n° 02	<i>Completing architectural, technical and geotechnical studies for the rehabilitation and extension of bloc « C » "</i>	3 900 000 FCFA

X – CONSULTATION OF THE TENDER FILE :

From the publication of this notice, tender files can be consulted at the Department for General Affairs, Contract services at the headquarter building of the central services of MINJEC (Yaounde Administrative Centre), door N°003.

XI - PRESENTATION OF OFFERS :

Documents constituting offers will be divided into three (03) volumes as follows, placed in double envelops as thus :

- *Envelop A will contain the Administrative documents (Volume 1) and the Technical offer (Volume 2)*
- *envelop B will contain the Financial offer (Volume 3).*

All constitutive documents of the offers (Envelops A and B), will be put in one big envelop externally sealed bearing uniquely the name of the tender in question.

The different documents of each offer will be numbered in the order of the Tender File and separated by identical colours.

XII – SUBMISSION OF BIDS

Offers written in French or English in seven (07) copies of which the original and six (06) copies marked as such and an electronic version of the said offer engraved in a CD will be placed on a stamped folder and sealed, with no identification of the bidder for purposes of rejection and deposited at the head quarter building of the central services of the Ministry of Youth Affairs and Civic Education, Department for General affairs, Contract Services (ground floor, door n° 003) Phone : 222 204 700, at the Yaounde Administrative Centre; not later than Monday, 4th October 2021 at 12pm local time and should carry the following inscription :

NATIONAL RESTRICTED TENDER NOTICE

N° 0013 /NRTN/MINMAP/CCPM-BEC/2021 OF 22 SEPTEMBER 2021

FOR THE RECRUITMENT OF AN ARCHITECTURAL AND TECHNICAL/ STUDY OFFICE IN VIEW OF COMPLETING ARCHITECTURAL, TECHNICAL AND GEOTECHNICAL STUDIES FOR THE REHABILITATION AND EXTENSION OF BLOC « B » AND « C » TO HOST THE CENTRAL SERVICES OF MINJEC AS WELL AS CERTAIN YOUTH SUPERVISORY STRUCTURES.

(IN AN EMERGENCY PROCEDURE

« TO BE OPENED ONLY DURING THE BID OPENING SESSION ».

XIV – OPENING OF BIDS :

Opening of administrative and technical offers will take place on Monday 4th October 2021 at 1pm by the tender's Board of the Ministry of Youth Affairs and Civic Education, in the meeting room at the ground floor of the main office building, Yaounde Administrative centre.

Only bidders can attend the opening session or be represented by a single duly authorised person of their choice with full knowledge of the file.

Following the examination of the administrative and the evaluation of the technical offer, opening of the financial offer will be effectuated in the same condition, at a later date which will be communicated to bidders whose administrative document is in conformity and who has obtained a technical mark equal or above 80 on 100.

XV – RECEIVABILITY OF OFFERS :

Offers which do not respect the separation mode of the financial, administrative and technical documents will be rejected.

All offers which does not conform to the prescriptions of this notice and tender file will be declared irreceivable, Notably the absence of the provisional bid bond established according to the model proposed in the Tender file and delivered by a first grade financial institution ordered by the Minister in charge of Finance, valid for thirty (30) days beyond the validity period of the offers.

Upon rejection, administrative documents required has to be imperatively produced in original or in certified copies conformed by the émetteur, in conformity with the stipulations of the Particular Regulations for Tender (RPAO).

It has to be dated obligatorily less than three (03) months as per the initial date of the handing of offers.

XVI – EVALUATION CRITERIA OF BIDS :

1 : ELIMINATORY CRITERIA :

- Absence of an administrative offer ;
- False delaration or falsified documents ;
- Omission in the financial offer of a quantitative unit price ;
- Technical marks inferior to 80 points on 100 ;

2 : ESSENTIAL CRITERIA

A- TECHNICAL OFFER

The evaluation of bids should be made through the following essential criteria :

n°	EVALUATION CRITERIA FOR BIDDER	POINTS
1	Bidders references acquired during the last five (05) years	20
2	Understanding of the Terms of Reference and suggestions brought to that	10
3	Work methodology and chonogram of activities	20
4	Human means (Qualification and experience of experts)	35
5	Material and logistic means	12
6	Presentation of the candidates document	03
GENERAL TOTAL		100

B- FINANCIAL OFFER

Only financial offers of bidders whereby the technical offer would have been declared receivable following examination of the conformity of the administrative document (first stage) and the technical evaluation (second stage) will be evaluated and noted, in function of the following criteria.:

$$NM = MMd \times 100 / MS$$

NM= marks related to the amount of the financial offer of the bidder ;

MMd= Amount evaluated of the offer of the lowest bidder ;

MS = Amount evaluated of the bidder.

A ponderation will be made between the technical and financial mark to obtain the final mark N (The technico-financial mark) following the formular below :

$$N = [(80 \times \text{Technical Mark}) + (20 \times \text{Financial Mark})] / 100$$

XVII- VALIDITY OF OFFERS

Bidders will remain committed to their offers for a period of ninety (90) days from the deadline set for the submission of tenders.

XVIII – AWARD OF CONTRACT :

The contracting Authority attributes the contract to the best bidder, This is to say the one that obtain the highest global marks is substantially judged conformed to the tender document.

XIX – FURTHER INFORMATION :

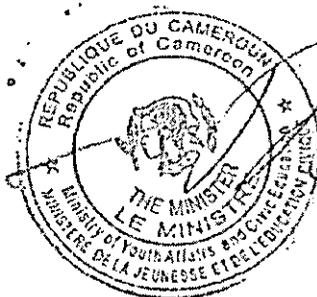
Further informations can be obtained during working hours at the Public contract (s Services of the Ministry of Youth Affairs and Civic Education located on the ground floor (Door N°003) of its main building situated at the Yaounde Administrative Centre.

Yaoundé le, 22 SEPT 2021

THE MINISTRY OF YOUTH AFFAIRS AND CIVIC
EDUCATION
(CONTRACT OWNER)

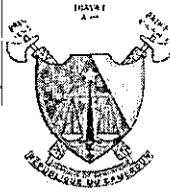
Ampliations:

- MINMAP
- DG/ARMP
- CIPM
- CCCM-BEC
- SOPECAM
- CHRONO
- ARCHIVES
- AFFICHAGE



Mounouna Foutso

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DE
L'ÉDUCATION CIVIQUE

MINISTRY OF YOUTH AFFAIRS AND
CIVIC EDUCATION

COMMISSION INTERNE DE
PASSATION DES MARCHES

PIECE 2

REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES (RGAO)

TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction
2. Eclaircissements, modifications apportés au DAO et recours
3. Etablissement des propositions
 - 3.1 Proposition technique
 - 3.2 Proposition financière
4. Soumission, réception et ouverture des propositions
5. Evaluation des propositions
 - 5.1 Généralités.
 - 5.2 Evaluation des Propositions techniques
 - 5.3 Ouverture et évaluation des Propositions financières et recours
6. Négociations
7. Attribution du Contrat
8. Publication des résultats d'attribution et recours .
9. Confidentialité
10. Signature du marché
11. Cautionnement définitif

1. Introduction

- 1.1. Le Maître d'Ouvrage sélectionne un Prestataire parmi les candidats dont les noms figurent sur la Lettre d'invitation, conformément à la méthode de sélection spécifiée dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO).
- 1.2. Les Candidats sont invités à soumettre un dossier administratif, une proposition technique et une proposition financière pour la prestation des services nécessaires à la mission désignée dans les Termes de Référence. La proposition servira de base aux négociations du contrat et, à terme, au contrat signé avec le Candidat retenu.
- 1.3. La mission sera accomplie conformément au calendrier indiqué dans les Termes de Référence. Lorsque la mission comporte plusieurs phases, la performance du Prestataire durant une phase donnée devra donner satisfaction au Maître d'Ouvrage avant que la phase suivante ne débute.
- 1.4. Les Candidats doivent s'informer des conditions locales et en tenir compte dans l'établissement de leur proposition. Pour obtenir des informations de première main sur la mission et les conditions locales, il est recommandé aux Candidats, avant de soumettre une proposition, d'assister à la conférence préparatoire aux propositions, si le RPAO en prévoit une. Mais participer à ce genre de réunion n'est pas obligatoire. Les représentants des Candidats doivent contacter les responsables mentionnés dans le RPAO pour organiser une visite ou obtenir des renseignements complémentaires sur la conférence préparatoire. Les Candidats doivent faire en sorte que ces responsables soient avisés de leur visite en temps voulu pour pouvoir prendre les dispositions appropriées.
- 1.5. Le Maître d'Ouvrage fournit les intrants spécifiés dans les Termes de Référence, aide le Prestataire à obtenir les licences et permis nécessaires à la prestation des services, et fournit les données et rapports afférents aux projets pertinents.
- 1.6. Veuillez noter que :
 - i. Les coûts de l'établissement de la proposition et de la négociation du contrat, y compris de la visite au maître d'ouvrage, ne sont pas considérés comme des coûts directs de la mission et ne sont donc pas remboursables ; et que
 - ii. Le Maître d'Ouvrage n'est nullement tenu d'accepter l'une quelconque des propositions qui auront été soumises.
- 1.7. Les Prestataires fournissent des conseils professionnels objectifs et impartiaux; en toutes circonstances ils défendent avant tout les intérêts du Maître d'Ouvrage, sans faire entrer en ligne de compte l'éventualité d'une mission ultérieure, et qu'ils évitent scrupuleusement toute possibilité de conflit avec d'autres activités ou avec les intérêts de leur société.

Les prestataires ne doivent pas être engagés pour des missions qui seraient incompatibles avec leurs obligations présentes ou passées envers d'autres Maîtres d'Ouvrages, ou qui risqueraient de les mettre dans l'impossibilité d'exécuter leur tâche au mieux des intérêts du Maître d'Ouvrage.

1.7.1. Sans préjudice du caractère général de cette règle, les Prestataires ne sont pas engagés dans les circonstances stipulées ci-après :

- a. Aucune entreprise engagée par le Maître d'Ouvrage pour fournir des biens ou réaliser des prestations pour un projet, ni aucune entreprise qui lui est affiliée, n'est admise à fournir des services de conseil pour le même projet. De la même manière, aucun bureau d'études engagé pour fournir des services de conseil en vue de la préparation ou de l'exécution d'un projet, ni aucune entreprise qui lui est affiliée, n'est admis ultérieurement à fournir des biens, réaliser des prestations, ou assurer des services liés à sa mission initiale pour le même projet (à moins qu'il ne s'agisse d'une continuation de cette mission);
- b. Ni les prestataires ni aucune des entreprises qui leur sont affiliées ne peuvent être engagés pour une mission qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec une autre de leurs missions.

1.7.2. Comme indiqué à l'alinéa (a) de la clause 1.7.1 ci-dessus, des Prestataires peuvent être engagés pour assurer des activités en aval lorsqu'il est essentiel d'assurer une certaine continuité, auquel cas le RPAO doit faire état de cette possibilité et les critères utilisés dans la sélection du prestataire doivent prendre en compte la probabilité d'une reconduction. Il appartiendra exclusivement au Maître d'Ouvrage de décider de faire exécuter ou non des activités en aval et, dans l'affirmative, de déterminer quel Prestataire sera engagé à cette fin.

1.8. Le Maître d'Ouvrage exige des soumissionnaires et de ses Consultants, qu'ils respectent les règles d'éthique professionnelle les plus strictes durant la passation et l'exécution de ces marchés. En vertu de ce principe, le Maître d'Ouvrage :

a. Définit aux fins de cette clause, les expressions ci-dessous de la façon suivante:

- i. Est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché ;
- ii. Se livre à des "manoeuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un marché ;
- iii. "Pratiques collusoires" désignent toute forme d'entente entre deux ou plusieurs soumissionnaires (que le Maître d'Ouvrage en ait connaissance ou non) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu de la concurrence ;
- iv. "Pratiques coercitives" désignent toute forme d'atteinte aux personnes ou à leurs biens ou de menaces à leur encontre afin d'influencer leur action au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché.

b. Rejettera une proposition d'attribution si elle détermine que l'attributaire proposé est, directement ou par l'intermédiaire d'un agent, coupable de corruption ou s'est livré à des manoeuvres frauduleuses, des pratiques collusoires ou coercitives pour l'attribution de ce marché.

1.9. Les candidats communiquent les renseignements sur les commissions et primes éventuellement réglées ou devant être réglées à des agents en rapport avec la

présente proposition, et l'exécution du contrat s'il est attribué au candidat, comme demandé sur le formulaire de proposition financière (lettre de soumission).

1.10. Les candidats ne doivent pas avoir été déclarés exclus par le Maître d'Ouvrage de toutes attributions de contrats pour corruption ou manoeuvres frauduleuses.

2. Eclaircissements, modifications apportés au DAO et recours

2.1. Les Candidats ont jusqu'à une date limite précisée dans le RPAO pour demander des éclaircissements sur l'un quelconque des documents du DAO. Toute demande d'éclaircissement doit être formulée par écrit, et expédiée par courrier, télécopie, ou courrier électronique à l'adresse du Maître d'Ouvrage figurant sur le RPAO. Le maître d'ouvrage donne sa réponse par courrier, télécopie ou courrier électronique à tous les candidats destinataires de la lettre d'invitation et envoie des copies de la réponse (en y joignant une explication de la demande d'éclaircissement, sans en identifier l'origine) à tous ceux d'entre eux qui entendent soumettre des propositions.

2.2. À tout moment avant la soumission des propositions, le Maître d'Ouvrage peut, pour n'importe quelle raison, soit de sa propre initiative, soit en réponse à une demande d'éclaircissement d'un candidat invité à soumissionner, modifier l'un des documents du DAO au moyen d'un additif. Tout additif est publié par écrit sous la forme d'un addendum. Les addenda sont communiqués par courrier, télécopie ou courrier électronique à tous les candidats sollicités, et ont force obligatoire pour eux. Le Maître d'Ouvrage peut, à sa convenance, reporter la date limite de remise des propositions.

2.3. Entre la publication de l'Avis d'Appel d'Offres y compris la phase de pré-qualification des candidats, et l'ouverture des plis, tout soumissionnaire qui s'estime lésé dans la procédure de passation des marchés publics peut introduire une requête auprès du Maître d'Ouvrage.

2.4. Le recours doit être adressé au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué avec copies à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics et au Président de la Commission. Il doit parvenir au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué au plus tard quatorze (14) jours avant la date d'ouverture des offres.

2.5. Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué dispose de cinq (05) jours pour réagir. La copie de la réaction est transmise à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics.

3. Etablissement des propositions

3.1. Les candidats sont tenus de soumettre une proposition rédigée dans la (les) langue(s) spécifiée(s) dans le RPAO.

Proposition technique

3.2. Lors de l'établissement de la Proposition technique, les Candidats sont censés examiner les documents constituant le présent Dossier de Consultation en

détail. L'insuffisance patente des renseignements fournis peut entraîner le rejet d'une proposition.

En établissant la Proposition technique, les Candidats doivent prêter particulièrement attention aux considérations suivantes :

- i. Le Candidat qui estime ne pas posséder toutes les compétences nécessaires à la mission peut se les procurer en s'associant avec un ou plusieurs Candidat(s) individuel (s) et/ou d'autres Candidats sous forme de co-entreprise ou de sous-traitance, en tant que de besoin. Les Candidats ne peuvent s'associer avec les autres Candidats sollicités en vue de cette mission l'approbation du Maître d'Ouvrage, comme indiqué dans le RPAO. Les candidats sont encouragés à rechercher la participation de candidats nationaux en concluant des actes de coentreprise (actes notariés) avec eux ou en leur sous-traitant une partie de la mission ;
 - ii. Pour les missions reposant sur le temps de travail, l'estimation du temps de travail du personnel est fournie dans le RPAO. Cependant, la proposition doit se fonder sur l'estimation du temps de travail du personnel qui est faite par le Candidat ;
 - iii. Il est souhaitable que le personnel spécialisé proposé soit composé en majorité de salariés permanents du Candidat ou entretienne avec lui, de longue date une relation de travail stable;
 - iv. Le personnel spécialisé proposé doit posséder au minimum l'expérience indiquée dans le RPAO, qu'il aura de préférence acquise dans des conditions de travail analogues à celles du pays où doit se dérouler la mission;
 - v. Il ne peut être proposé un choix de personnel spécialisé, et il n'est autorisé de soumettre qu'un curriculum vitae (CV) par poste.
- 3.3. Les rapports que doivent produire les Candidats dans le cadre de la présente mission doivent être rédigés dans la (les) langue(s) stipulée(s) dans le RPAO. Il est souhaitable que le personnel du Candidat ait une bonne connaissance pratique des langues française et anglaise;
- 3.4. La Proposition technique fournit les informations suivantes à l'aide des Tableaux joints (Pièce 4) :
- i. Une brève description du Candidat et un aperçu de son expérience récente dans le cadre de missions similaires (Tableau 4B). Pour chacune d'entre elles, ce résumé doit notamment indiquer les caractéristiques du personnel proposé, la durée de la mission, le montant du contrat et la part prise par le candidat ;
 - ii. Toutes les observations ou suggestions éventuelles sur les Termes de référence et les données, services et installations devant être fournis par le Maître d'Ouvrage (Tableau 4C);
 - iii. Un descriptif de la méthodologie et du plan de travail proposés pour accomplir la mission (Tableau 4D);
 - iv. La composition de l'équipe proposée, par spécialité, ainsi que les tâches qui sont confiées à chacun de ses membres et leur calendrier (Tableau 4E) ;

- v. Des curricula vitæ récemment signés par le personnel spécialisé proposé et le représentant du Candidat habilité à soumettre la proposition (Tableau 4F). Parmi les informations clés doivent figurer, pour chacun, le nombre d'années d'expérience du Candidat et l'étendue des responsabilités exercées dans le cadre de diverses missions au cours des dix (10) dernières années ;
- vi. Les estimations des apports de personnel (cadres et personnel d'appui, temps) nécessaire à l'accomplissement de la mission, justifiées par des diagrammes à barres indiquant le temps de travail prévu pour chaque cadre de l'équipe (Tableaux 4E et 4G);
- vii. Une description détaillée de la méthode, de la dotation en personnel et du suivi envisagés pour la formation, si le RPAO spécifie que celle-ci constitue un élément majeur de la mission ;
- viii. Toute autre information demandée dans le RPAO.

3.5 La Proposition technique ne doit comporter aucune information financière.

Proposition financière

- 3.6. La Proposition financière doit être établie au moyen des Tableaux types (Pièce 5). Elle énumère tous les coûts afférents à la mission. Si besoin est, toutes les charges peuvent être ventilées par activité.
- 3.7. La Proposition financière doit présenter séparément les impôts, droits (y compris cotisations de sécurité sociale), taxes et autres charges fiscales applicables en vertu de la législation en vigueur sur les candidats, les sous-traitants et leur personnel (autre que les ressortissants ou résidents permanents du Cameroun), sauf indication contraire dans le RPAO.
- 3.8. Les candidats libelleront les prix de leurs services dans la (les) monnaie(s) spécifiée(s) dans le RPAO.
- 3.9. Les commissions et primes, éventuellement réglées ou devant être réglées par les Candidats en rapport avec la mission, sont précisées dans la lettre de soumission de la Proposition financière (Section 5.A).
- 3.10. Le RPAO indique combien de temps les propositions doivent demeurer valides à compter de la date de soumission. Pendant cette période, les candidats doivent garder à disposition le personnel spécialisé proposé pour la mission. Le Maître d'Ouvrage fait tout son possible pour mener à bien les négociations dans ces délais. Si celui-ci souhaite prolonger la durée de validité des propositions, les Candidats qui n'y consentent pas sont en droit de refuser une telle prolongation.

Proposition de variante

- 3.11 Les candidats peuvent proposer une ou plusieurs variantes dans le cadre du présent appel d'offres.

4. Soumission, réception et ouverture des propositions

- 4.1. L'original de la proposition doit être rédigé à l'encre indélébile. Il ne doit comporter aucun ajout entre les lignes ou surcharge sur le texte même, si ce n'est pour corriger les éventuelles erreurs du candidat lui-même, toute correction de ce type devant alors être paraphée par le (les) signataire(s) des propositions.
- 4.2. Un représentant habilité du candidat doit parapher toutes les pages de la proposition. Son habilitation est confirmée par une procuration écrite jointe aux propositions.
- 4.3. Pour chaque proposition, les candidats doivent préparer le nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO. Chaque Proposition technique et financière doit porter la mention «ORIGINAL » ou «COPIE », selon le cas. En cas de différence entre les exemplaires des propositions, c'est l'original qui fait foi.
- 4.4. Les candidats doivent placer l'original et toutes les copies des pièces administratives énumérées dans le RPAO, dans une enveloppe portant la mention «DOSSIER ADMINISTRATIF » l'original et toutes les copies de la proposition technique dans une enveloppe portant clairement la mention «PROPOSITION TECHNIQUE», et l'original et toutes les copies de la Proposition financière, dans une enveloppe scellée portant clairement la mention «PROPOSITION FINANCIERE » et l'avertissement «NE PAS OUVRIR EN MEME TEMPS QUE LA PROPOSITION TECHNIQUE». Les Candidats placent ensuite ces trois enveloppes dans une même enveloppe cachetée, laquelle porte l'adresse du lieu de dépôt des soumissions et les renseignements indiqués dans le RPAO, ainsi que la mention " A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT".
- 4.5. La Caution de Soumission peut être saisie :
 - a. Si le Soumissionnaire retire son offre durant la période de validité ;
 - b. Si, dans les vingt (20) jours suivant la notification du marché, l'attributaire du Marché ne parvient pas :
 - i. A signer le marché, ou
 - ii. A fournir le cautionnement définitif requis.
- 4.6. Le dossier administratif, la proposition technique et la Proposition financière dûment établis doivent être remis à l'adresse indiquée au plus tard à la date et à l'heure figurant dans le RPAO. Toute proposition reçue après l'heure limite de soumission des propositions est retournée à l'expéditeur sans avoir été ouverte.
- 4.7. Dès que l'heure limite de remise des propositions est passée, les dossiers administratif et technique sont ouverts par la Commission de Passation des Marchés. La Proposition financière reste cachetée et est confiée au Président de la Commission de Passation des Marchés compétente qui la conserve jusqu'à la séance d'ouverture des propositions financières.

5. Evaluation des propositions

Généralités

- 5.1. Les soumissionnaires ne contacteront pas les membres de la Commission des marchés et de la Sous-commission pour des questions ayant trait à leurs offres, entre l'ouverture des plis et l'attribution du marché.
- 5.2. Toute tentative faite par un soumissionnaire pour influencer les propositions de la Commission des Marchés, relatives à l'évaluation et la comparaison des offres ou les décisions du Maître d'Ouvrage en vue de l'attribution d'un marché, pourra entraîner le rejet de son offre.

Evaluation des Propositions techniques

- 5.3. La Sous-commission d'analyse mise en place par la Commission de Passation des Marchés évalue les propositions techniques sur la base de leur conformité aux termes de référence, à l'aide des critères d'évaluation, des sous-critères (en règle générale, pas plus de trois par critère) et du système de points spécifiés dans le RPAO. Chaque proposition conforme se voit attribuer un score technique (St). Une proposition est rejetée à ce stade si elle ne satisfait pas à des aspects importants des termes de référence, ou n'atteint pas le score technique minimum spécifié dans le RPAO.
- 5.4. A l'issue de l'évaluation de la qualité technique, le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué avise les candidats dont les propositions n'ont pas obtenu la note de qualité minimum, que leurs offres n'ont pas été retenues ; leurs propositions financières leur seront donc restituées sur demande, sans avoir été ouvertes à l'issue du processus de sélection. Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué, dans le même temps, avise les Candidats qui ont obtenu la note de qualification minimum, et leur indique la date, l'heure et le lieu d'ouverture des propositions financières. Cette notification peut être adressée par courrier recommandé, télécopie ou courrier électronique.

Ouverture et évaluation des propositions financières et recours

- 5.6. Les propositions financières sont ouvertes par la Commission Centrale de Passation des Marchés des Bâtiments et Équipements Collectifs en présence des représentants des Candidats qui désirent y assister. Le nom du candidat et les prix proposés sont lus à haute voix et consignés par écrit lors de l'ouverture des Propositions financières. Le Maître d'Ouvrage dresse un procès-verbal de la séance.
- 5.7. A la fin de chaque séance d'ouverture des plis, le Président de la Commission met immédiatement à la disposition du point focal désigné par l'ARMP, une copie paraphée des offres des soumissionnaires
- 5.8. En cas de recours, il doit être adressé à l'Autorité Chargée des Marchés publics avec copies à l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics et au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'ouvrage Délégué. Il doit parvenir dans un délai maximum de trois (03) jours ouvrables après l'ouverture des plis, sous la forme d'une lettre à laquelle est obligatoirement joint un feuillet de la fiche de recours dûment signée par le requérant et, éventuellement, par le Président de la Commission de Passation des marchés. L'Observateur Indépendant annexe à son

rapport, le feuillet qui lui a été remis, assorti des commentaires ou des observations y afférents.

- 5.9. La Sous-commission d'analyse établit si les Propositions financières sont complètes (c'est à- dire si tous les éléments de la Proposition technique correspondante ont été chiffrés; corrige toute erreur de calcul, et convertit les prix exprimés en diverses monnaies en francs CFA. Les cours de vente officiels utilisés à cet effet, fournis par la BEAC, sont ceux en vigueur à la date limite de dépôt des propositions. L'évaluation est faite sans tenir compte des impôts, droits, taxes et autres charges fiscales tels que définis au paragraphe 3.7.
- 5.10. En cas de sélection qualité - coût, la proposition financière conforme la moins disante (Fm) reçoit un score financier (Sf) de 100 points. Les scores financiers (Sf) des autres Propositions financières sont calculés comme indiqué dans le RPAO. Les propositions sont classées en fonction de leurs Scores technique (St) et financier (Sf) combinés après introduction de pondérations (T étant le poids attribué à la Proposition technique et P le poids accordé à la Proposition financière ; $T + P$ étant égal à 100, comme indiqué dans le RPAO). Le Candidat ayant obtenu le score technique et financier combiné le plus élevé est invité à des négociations.
- 5.11. En cas de sélection dans le cadre d'un budget déterminé, la Sous-commission d'analyse retient le Consultant ayant remis la Proposition technique la mieux classée dans les limites du budget (« prix évalué »). Les propositions dépassant ce budget sont rejetées. En cas de sélection au moindre coût, le client ou Maître d'Ouvrage retient la proposition la moins disante (« prix évalué ») parmi celles qui ont obtenu le score technique minimum requis. Dans les deux cas, le Consultant sélectionné est invité à des négociations.

6. Négociations

- 6.1. Les négociations auront lieu à l'adresse indiquée dans le RPAO, entre le Maître d'Ouvrage et le candidat dont la proposition est retenue, l'objectif étant de parvenir à un accord sur tous les points et de signer un contrat. En aucun cas des négociations ne peuvent être conduites avec plus d'un candidat à la fois. Ces négociations, qui ne doivent pas porter sur les prix unitaires, sont sanctionnées par un procès verbal signé par les deux parties.
- 6.2. Les négociations comportent une discussion de la Proposition technique, de la méthodologie proposée (plan de travail), de la dotation en personnel et de toute suggestion faite par le Candidat pour améliorer les Termes de référence.

Le Maître d'Ouvrage et le candidat mettent ensuite au point les termes de référence finaux, la dotation en personnel, et les diagrammes à barres indiquant les activités, le personnel utilisé, et le temps passé sur le terrain et au siège, le temps de travail en mois, les aspects logistiques et les conditions d'établissement des rapports. Le plan de travail et les termes de référence finaux qui ont été convenus sont ensuite intégrés à la « description des services », qui fait partie du contrat. Il faut veiller tout particulièrement à obtenir du candidat retenu le maximum qu'il puisse offrir dans les limites du budget disponible, et à définir

clairement les intrants que le Maître d'Ouvrage doit fournir pour assurer la bonne exécution de la mission.

- 6.3. Les négociations financières visent notamment à préciser (le cas échéant) les obligations fiscales du Candidat en République du Cameroun, et la manière dont elles sont prises en compte dans le contrat ; elles intègrent aussi les modifications techniques convenues au coût des services. Sauf circonstances exceptionnelles, les négociations financières ne portent ni sur les taux de rémunération du personnel (pas de décomposition de ces taux), ni sur d'autres taux unitaires quel que soit le mode de sélection.
- 6.4. Ayant fondé son choix du Candidat, entre autres, sur une évaluation du personnel spécialisé proposé, le Maître d'Ouvrage entend négocier le contrat sur la base des experts dont le nom figure dans la proposition. Préalablement à la négociation du contrat, le Maître d'Ouvrage exige l'assurance que ces experts soient effectivement disponibles. Elle ne prend en considération aucun remplacement de ce personnel durant les négociations, à moins que les deux parties ne conviennent que ce remplacement a été rendu inévitable par un trop grand retard du processus de sélection, ou que ces remplacements sont indispensables à la réalisation des objectifs de la mission. Si tel n'est pas le cas, et s'il est établi que le Candidat a proposé une personne clé sans s'être assuré de sa disponibilité, la société peut être disqualifiée.
- 6.5. Les négociations s'achèvent par un examen du projet de contrat. En conclusion des négociations, le Maître d'Ouvrage et le candidat paraphent le contrat convenu. Si les négociations échouent, le Maître d'Ouvrage invite le Candidat dont la proposition a été classée en deuxième position à des négociations.

7. Attribution du contrat

- 7.1 Le contrat est signé une fois les négociations menées à bien. Le Maître d'Ouvrage attribue et publie les résultats.
- 7.2 Le candidat est censé commencer sa mission à la date et au lieu spécifié dans le RPAO.

8. Publication des résultats d'attribution et recours

- 8.1. Le Maître d'Ouvrage communique à tout soumissionnaire ou administration concernée, sur requête à lui adressée dans un délai maximal de cinq (5) jours après la publication des résultats d'attribution, le rapport de l'observateur indépendant ainsi que le procès-verbal de la séance d'attribution du marché y relatif auquel est annexé le rapport d'analyse des offres.
- 8.2. Le Maître d'Ouvrage est tenu de communiquer les motifs de rejet des offres des soumissionnaires concernés qui en font la demande.
- 8.3. Après la publication du résultat de l'attribution, les offres non retirées dans un délai maximal de quinze (15) jours seront détruites, sans qu'il y ait lieu à réclamation, à l'exception de l'exemplaire destiné à l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics.
- 8.4. En cas de recours tel que prévu par le Code des Marchés Publics, il doit être adressé à l'autorité chargée des Marchés Publics avec copies à l'organisme chargé

de la régulation des Marchés Publics et au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'ouvrage Délégué et au Président de la

Commission. Il doit intervenir dans un délai maximum de cinq (05) jours ouvrables après la publication des résultats.

9. Confidentialité

Aucun renseignement concernant l'évaluation des propositions et les recommandations d'attribution ne doit être communiqué aux Candidats ayant soumis une proposition ou à toute autre personne n'ayant pas qualité pour participer à la procédure de sélection, tant que l'attribution du contrat n'a pas été notifiée au Candidat gagnant.

10. Signature du marché

10.1. Après publication des résultats, le projet de marché bâtiment et équipement collectifs souscrit par l'attributaire est soumis à la Commission de Passation des Marchés et le cas échéant, à la Commission Centrale de Passation des Marchés compétente pour adoption.

10.2. Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué dispose d'un délai de sept (07) jours pour la signature du marché, à compter de la date de réception du projet de marché adopté par la Commission des Marchés compétente et souscrit par l'attributaire.

10.3. Le marché doit être notifié à son titulaire dans les cinq (5) jours qui suivent la date de sa signature.

11. Cautionnement définitif

11.1. Dans les vingt-(20) jours suivant la notification du marché par le Maître d'Ouvrage, le prestataire fournira au Maître d'Ouvrage un Cautionnement définitif, sous la forme stipulée dans le RPAO, conformément au modèle fourni dans le Dossier d'Appel d'Offres.

11.2. Le cautionnement dont le taux varie entre 2 et 5% du montant du marché, peut être remplacé par la garantie d'une caution d'un établissement bancaire agréé conformément aux textes en vigueur, et émise au profit du Maître d'Ouvrage ou par une caution personnelle et solidaire.

11.3. Les petites et moyennes entreprises (PME) à capitaux et dirigeants nationaux peuvent produire à la place du cautionnement, soit une hypothèque légale, soit une caution d'un établissement bancaire ou d'un organisme financier agréé de premier rang conformément aux textes en vigueur.

11.4. L'absence de production du cautionnement définitif dans les délais prescrits est susceptible de donner lieu à la résiliation du marché dans les conditions prévues dans le CCAG.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DE
L'ÉDUCATION CIVIQUE

COMMISSION INTERNE
DE PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF YOUTH AFFAIRS AND CIVIC
EDUCATION

INTERNAL PROCUREMENT BOARD

PIECE 3

REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO)

Clauses du RGAO	Données particulières
<p>1.1</p> <p>1.2</p> <p>1.3</p> <p>1.4</p> <p>1.5</p> <p>1.7.2</p>	<p style="text-align: center;">1.Introduction</p> <p>Le Maître d'Ouvrage bénéficiaire des prestations est le Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique. Le Mode de sélection est : qualité – coût.</p> <p><i>Nom, objectifs et description de la mission:</i> <i>La mission concerne le parachèvement des études architecturales, techniques et géotechniques du projet de réhabilitation et d'extention des Bâtiments Annexes « B » et « C » devant abriter les services centraux du MINJEC et certaines structures d'encadrement des jeunes.</i></p> <p><i>La mission consistepour chaque lot à :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Actualiser le document d'Avant-Projet Sommaire (APS)</i> • <i>Élaborer le document d'Avant-Projet Détaillé (APD) comprenant notamment :</i> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Les plans architecturaux à l'échelle 1/50e, façades, perspectives, coupes, plans de masse etc...);</i> - <i>Les plans techniques des structures (fondations, superstructures, ferrailages, coffrages etc ...)</i> ; • <i>Produire les notes de calcul de structures et des corps d'états secondaires pour chaque opérations ;</i> • <i>Elaborer le Projet d'Exécution des Ouvrages ;</i> • <i>Elaborer un rapport des études géotechniques du projet ;</i> • <i>Évaluer par composante du projet, les coûts estimatifs des travaux de construction et d'équipement des différentes composantes du projet ;</i> • <i>Confectionner le Dossier d'Appel d'Offres du projet y afférent ;</i> • <i>Produire la mouture à soumettre à la validation ;</i> • <i>Organiser un atelier de validation technique du rapport final ;</i> • <i>Produire le rapport final et cinq (05) jeux de Plans à l'échelle 1/50e y compris la version électronique.</i> <p>Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus au Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique, Direction des Affaires Générales, Service des Marchés (Porte 003) sis au Rez-De-Jardin de l'immeuble abritant ses services du MINJEC (Centre Administratif de Yaoundé)</p> <p>Le Maître d'Ouvrage met à la disposition des soumissionnaires les Termes de Références de la mission.</p> <p>Le Maître d'Ouvrage n'envisage pas la nécessité d'assurer une certaine continuité pour les activités en aval.</p>
<p>1.8</p>	<p>L'Autorité Contractante exige des soumissionnaires et de ses Consultants, qu'ils respectent les règles d'éthique professionnelle les plus strictes durant la passation et l'exécution de ce marché. En vertu de ce principe, l'Autorité Contractante:</p> <p>a) définit, aux fins de cette clause, les expressions ci-dessous de la façon</p>

	<p>suivante :</p> <p>i) est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché,</p> <p>ii) se livre à des "manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un marché ;</p> <hr/> <p>iv) "pratiques coercitives" désignent toute forme d'atteinte aux personnes ou à leurs biens ou de menaces à leur encontre afin d'influencer leur action au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché.</p> <p>b) rejettera une proposition d'attribution s'il en ressort que l'attributaire proposé est, directement ou par l'intermédiaire d'un agent, coupable de corruption ou s'est livré à des manœuvres frauduleuses, des pratiques collusoires ou coercitives pour l'attribution de ce marché.</p>
2.1	<p>2. ECLAIRCISSEMENTS, MODIFICATIONS APPORTES AU DAO ET RECOURS</p> <p>Des éclaircissements peuvent être demandés quinze (15) jours avant la date de dépôt des offres.</p> <p>Tout soumissionnaire désirant obtenir des éclaircissements sur le Dossier d'Appel d'Offres peut en faire la demande par écrit, télégramme, télécopie ou télex adressée à l'une des adresses suivantes :</p> <p>➤ <i>Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique, Direction des Affaires Générales, Service des Marchés (porte 007) sis au Rez-de-Jardin de l'immeuble abritant ses services centraux du MINJEC sis au Centre Administratif de Yaoundé.</i></p> <p>3. ETABLISSEMENT DES PROPOSITIONS</p> <p>3.1 Les propositions seront rédigées en français ou en anglais.</p> <p>3.2 i. Deux consultants figurant sur la liste restreinte ne peuvent pas s'associer.</p> <p>ii. Le nombre de jours de travail du personnel spécialisé nécessaires à la mission est estimé à Quatre vingt dix (90) jours pour le Bâtiment « B » et Cent quatre vingt (180) jours pour le Bâtiment « C »</p> <p>3.3 Les langues de rédaction des rapports afférents à la mission sont le français ou l'anglais</p>
3.4	<p>vii. La formation ne constitue pas un élément majeur de cette mission.</p> <p>viii. Autres renseignements à fournir dans la proposition technique : voir 4.6.1 (2) ci-dessous.</p>
3.5	<p>Impôts : le présent marché est soumis en matière de fiscalité à la réglementation camerounaise en vigueur notamment le décret</p>

n°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des marchés publics ;

- 3.6 L'élément dépenses locales doit être libellé dans la monnaie nationale.
- 3.7 Les propositions doivent demeurer valides quatre vingt dix jours 90 jours après la date de soumission.
- 3.8 Les candidats peuvent proposer une ou plusieurs variantes dans le cadre du présent appel d'offres.

4. SOUMISSION, RECEPTION ET OUVERTURE DES PROPOSITIONS

4.1 Les offres seront présentées en sept (07) exemplaires soit un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, selon le système de double enveloppe.

4.2 Les propositions des soumissionnaires seront déposées sous plis fermés, à la Direction des Affaires Générales, Service des Marchés sis au Rez-De-Jardin de l'Immeuble abritant les Services Centraux du MINJEC sis au Centre administratif de Yaoundé, porte 007 au plus tard le lundi 04 octobre 2021 à 11 heures.

Les documents constituant l'offre seront répartis en trois volumes ci-après, placés sous double enveloppe dont :

- L'enveloppe A contenant les Pièces administratives (volume 1) et l'Offre technique (Volume 2)
- L'enveloppe B contenant l'Offre financière (Volume 3).

Toutes les pièces constitutives des offres (Enveloppes A et B), seront placées dans une grande enveloppe extérieure scellée portant uniquement la mention suivante :

« APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N° 0013/AONR/MINJEC/CIPM/2020 DU 22 SEPTEMBRE 2021 POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET D'ARCHITECTES/BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES EN VUE DU PARACHEVEMENT DES ETUDES ARCHITECTURALES, TECHNIQUES ET GEOTECHNIQUES DU PROJET DE REHABILITATION ET D'EXTENSION DES BÂTIMENTS « B » ET « C » DEVANT ABRITER LES SERVICES CENTRAUX DU MINJEC ET CERTAINES STRUCTURES D'ENCADREMENT DES JEUNES SIS AU CENTRE ADMINISTRATIF DE YAOUNDE (EN PROCEDURE D'URGENCE)

Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de couleur identique.

- 4.3.1
- 1. Volume 1 : Le Dossier Administratif** contiendra les pièces suivantes :
- a) *La déclaration d'intention de soumissionner, timbrée suivant le modèle joint.*
- b) *L'accord de groupement le cas échéant ;*

c) *Le pouvoir de signature le cas échéant ;*
d) *Une Attestation de Non-Faillite établie par le Tribunal de Grande Instance du lieu de résidence du soumissionnaire datant de moins de trois (3) mois précédant la date de remise des offres ;*
e) *Une Attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par une banque agréée par le Ministère des Finances,*
f) *La quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres ;*
g) *La caution de soumission (suivant modèle joint) d'un montant de deux millions (2 000 000) de Francs CFA pour le lot n°01 et trois millions neuf cent mille (3 900 000) Francs CFA pour le Lot n°02 et d'une durée de validité de trois (03) mois ;*
h) *Une Attestation de Non Exclusion des Marchés Publics;*
i) *Une Attestation de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite caisse datant de moins de trois mois ;*
j) *La photocopie de la carte de contribuable en cours de validité, certifiée par le service émetteur;*
k) *L'original de l'Attestation de Non-Redevance ;*

En cas de groupement, chaque membre du groupement doit présenter un dossier administratif complet, les pièces e), f), g) étant uniquement présentées par le mandataire du groupement.

Les justifications administratives ci-dessus doivent dater de moins de trois (03) mois à la date initiale de remise des offres et être présentées conformément aux dispositions du Décret 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics.

4.3.2

2. Volume 2 : Le Dossier Technique contiendra les pièces ci-après visées dans le 3.4 du RGAO :

i. *Une brève description du Candidat et un aperçu de son expérience récente dans le cadre de missions similaires (Tableau 4B). Pour chacune d'entre elles, ce résumé doit notamment indiquer les caractéristiques du personnel proposé, la durée de la mission, le montant du contrat et la part prise par le Candidat;*

NB : Les références du Cabinet d'Architectes /Bureau d'Etudes Techniques ne seront prises en compte que si le candidat y joint les extraits des contrats enregistrés, sous peine de leur non prise en compte (1ère, 2ème et dernière pages), accompagnés de l'une des pièces suivantes : Attestations de bonne fin délivrées par le Maître d'Ouvrage, Mainlevées des cautions de bonne exécution, Approbation des rapports finaux, ainsi que les coordonnées du Maître d'ouvrage permettant de vérifier ces informations.

ii. *Toutes observations ou suggestions éventuelles sur les Termes de référence et les données, services et installations devant être fournis par le Maître d'Ouvrage (Tableau 4C);*

iii. *Un descriptif de la méthodologie et du plan de travail proposés*

pour accomplir la mission (Tableau 4D);

iv. La composition de l'équipe proposée, par spécialité, ainsi que les tâches qui sont confiées à chacun de ses membres et leur calendrier (Tableau 4E);

v. Les copies certifiées conformes par une autorité administrative, des diplômes des personnels clés ainsi que l'attestation de présentation de l'original dudit diplôme ; Des curricula vitae récemment signés par le personnel spécialisé proposé et le représentant du Candidat habilité à soumettre la proposition (Tableau 4F). Parmi les informations clés doivent figurer, pour chacun, le nombre d'années d'expérience du Candidat et l'étendue des responsabilités exercées dans le cadre de diverses missions; une attestation de disponibilité pour chacun des personnels clés.

NB : - Le personnel proposé ne sera considéré dans l'évaluation que si les pièces justificatives requises, datant de moins de trois (03) mois et se rapportant audit personnel sont fournies et dûment signées.

- L'architecte proposé au poste de chef de mission, doit être régulièrement inscrits au tableau de l'Ordre National des Architectes du Cameroun (une attestation d'inscription à l'ONAC sera jointe).

vi. Les estimations des apports de personnel (cadres et personnel d'appui, temps nécessaire à l'accomplissement de la mission) justifiées par des diagrammes à barres indiquant le temps de travail prévu pour chaque cadre de l'équipe (Tableaux 4E et 4G);

vii. Une description détaillée de la méthode, de la dotation en personnel et du suivi envisagés pour la prestation;

viii. Le plan de charges du Consultant faisant ressortir les contrats en cours, le montant, la durée et le Maître d'Ouvrage concerné .

ix. Les moyens techniques à mobiliser notamment les listes des matériels et équipements topographiques, géotechniques, reprographiques et logistiques présents au siège du candidat acquis au cours des cinq (05) dernières années avec indication de l'âge :

1	Matériels et Equipements topographiques	- GPS Bi fréquence
		- Station totale
		- Niveau de pression
		- Théodolite
2	Matériels et Equipements géotechniques	- Pénétrromètre dynamique lourd
		- Série complète de tamis
		- Balance
		- Moule proctor
3	Matériels	- Ordinateur complet

		informatiques et de reprographie	- Table traçante - Photocopieur - Logiciels
	4	Matériels logistiques	- Véhicules Pick Up - Autres véhicules
	<p>NB : Les moyens techniques et matériels ne seront pris en compte que si le candidat a fourni les photocopies certifiées conformes datant de moins de trois (03) mois des cartes grises pour le matériel roulant et/ou des factures fournisseurs pour les autres. Les cartes grises devront être certifiées par les services des transports sous peine de leur non prise en compte.</p> <p>La Proposition technique ne doit comporter aucune information financière.</p> <p>3). Volume 3 : La Proposition Financière contiendra les pièces ci-après visées du point 3.6 du RGAO:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lettre de soumission de la proposition financière (Pièce 5A) <p>Les prestations sont payées au prix forfaitaire. Les tableaux types ci-après devront faire partie de l'offre financière :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tableau 5.B. Cadre du Bordereau des Prix unitaires et forfaitaires; - Tableau 5. C. Cadre du Détail estimatif ; - Tableau 5.D. Cadre du sous-détail des Prix unitaires; <ol style="list-style-type: none"> 1. Prix unitaires élémentaires (cf. 5.B.; 5.C.; ...etc) ; 2. Décomposition des prix forfaitaires; 3. Frais remboursables, le cas échéant. 		
4.1.	<p>4. Ouverture des plis</p> <p>Les propositions des soumissionnaires seront déposées au plus tard le lundi 04 octobre 2021 à 12 heures,.</p> <p>Les dossiers administratifs et les propositions techniques seront ouverts par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès au Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique à la salle de réunions de la CIPM, Porte 002 sise au RDC de l'immeuble abritant les services du MINJEC au Centre Administratif de Yaoundé.</p> <p>Les propositions des soumissionnaires déposées à la Direction des Affaires Générales, Service des marchés sis au RDJ du Ministère de la Jeunesse et de l'Éducation Civique Centre Administratif de Yaoundé ; Porte 003 au plus tard le lundi 04 octobre 2021 à 12 heures précise</p> <p>Tout complément d'information doit être envoyé aux adresses suivantes : Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique Tél. : 222 20 35 70</p>		
5.1	<p>5. Evaluation des propositions</p> <p>5.1 Critères d'évaluation des offres :</p> <p style="text-align: center;">1 : CRITERES ELIMINATOIRES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Fausse déclarations ou pièces falsifiées ;</i> - <i>Absence de la caution de soumission.</i> - <i>Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif autre</i> 		

- que la caution de soumission après un délai moratoire de 48 heures ;
- Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
- Note technique inférieure à 80 points sur 100 ;

NB : les pièces administratives et techniques non signées par les personnalités non compétentes ne seront pas comptabilisées

5.2 : Critères essentiels

Le nombre de points attribués pour chaque critère et sous critères d'évaluation est le suivant :

n°	CRITERES D'EVALUATION DES SOUMISSIONNAIRES	POINTS
1	Références du soumissionnaire acquise dans la réalisation des projets similaires au cours des cinq (05) dernières années	20
2	Compréhension des termes de référence suggestions à y apporter	10
3	Méthodologie de travail assortie d'un chronogramme d'activités intégrant toutes les étapes relatives à la réalisation du projet	20
4	Moyens humains (Qualification et expérience des Experts)	35
5	Moyens matériels et logistiques	12
6	Présentation du dossier de candidature	03
TOTAL GENERAL		100

La répartition des points par sous-critère est faite dans le tableau ci-dessous. Le score technique minimum requis est de 80/100

5.2

La formule utilisée pour établir les scores financiers est la suivante:

$$NS = \frac{MMd \times 100}{MS} \quad \text{avec } NMd = 100/100$$

Les poids respectifs attribués aux propositions technique et financière sont:

$$T = 0,8, \text{ et}$$

$$F = 0,2$$

La note finale (NF) de chaque soumissionnaire sera obtenue de la manière suivante :

$$NF = \frac{Nt \times 80 + NFi \times 20}{100}, \text{ avec } NF = \text{Note finale ;}$$

$$Nt = \text{Note technique}$$

L'attribution sera faite au soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la mieux-disante, c'est-à-dire celle ayant obtenu la note globale la plus élevée, et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

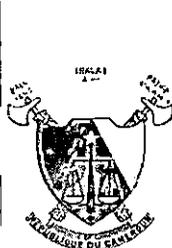
7.2

Le début de la mission est prévu pour : la date de Notification de l'Ordre de Service de démarrage des prestations.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DE
L'ÉDUCATION CIVIQUE

COMMISSION INTERNE
DE PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF YOUTH AFFAIRS AND CIVIC
EDUCATION

INTERNAL PROCUREMENT BOARD

PIECE 4

PROPOSITIONS TECHNIQUES TABLEAUX TYPES



PIECE 4

- 4A. Lettre de soumission de la Proposition Technique
- 4B. Références du Candidat
- 4C. Observations et suggestions du Candidat sur les termes de référence et sur les données, services et installations devant être fournis par le Maître d'Ouvrage
- 4D. Descriptif de la méthodologie et du plan de travail proposés pour accomplir la mission
- 4E. Composition de l'équipe et responsabilités de ses membres
- 4F. Modèle de Curriculum Vitae (CV) pour le personnel clé proposé
- 4G. Calendrier du personnel clé
- 4H. Calendrier des activités (programme de travail)

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DE
L'ÉDUCATION CIVIQUE

COMMISSION INTERNE
DE PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF YOUTH AFFAIRS AND CIVIC
EDUCATION

INTERNAL PROCUREMENT BOARD

PIECE 4.A

LETTRE DE SOUMISSION DE LA PROPOSITION TECHNIQUE

LETTRE DE SOUMISSION DE LA PROPOSITION TECHNIQUE

[Lieu, date]

À: *[Nom et adresse de l'Autorité Contractante]*

Objet : Recrutement d'un Cabinet d'Architectes/Bureau d'Etudes Techniques pour le parachèvement des études architecturales, techniques et géotechniques du projet de réhabilitation et d'extension des Bâtiments Annexes « B » et « C » devant abriter les services centraux du MINJEC et certaines structures d'encadrement des jeunes.

Madame / Monsieur,

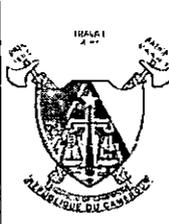
Nous soussignés, avons l'honneur de vous proposer nos services, à titre de prestataire, pour *[titre des services]* conformément à votre Dossier d'Appel d'Offres en date du *[date]* et à notre proposition. Nous vous soumettons par les présentes notre Proposition Technique *[préciser le(s) lots, le cas échéant]*.

Si les négociations ont lieu pendant la période de validité de la proposition, c'est-à-dire avant le *[date]*, nous nous engageons à négocier sur la base du personnel proposé ici. Notre proposition a pour nous force obligatoire, sous réserve des modifications résultant de la négociation du contrat.

Nous savons que vous n'êtes tenue/tenu d'accepter aucune des propositions reçues.

Veuillez agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Nom du Candidat:
Signature du représentant habilité
Nom et titre du signataire:
Adresse:



PIECE 4.B

REFERENCES DU CANDIDAT

- Contrat n°
- Montant du projet
- Descriptif du projet
- Services rendus

PIECE 4.B.1

RÉFÉRENCES DU CANDIDAT N°1

Services rendus au cours des cinq (05) dernières années qui illustrent le mieux vos qualifications

À l'aide du formulaire ci-dessous, indiquez les renseignements demandés pour chaque mission pertinente que votre société/organisme a obtenue par contrat, soit en tant que seule société, soit comme l'un des principaux partenaires d'un groupement.

NOM DE LA MISSION:	PAYS:	
Lieu:	Personnel spécialisé fourni par votre société/organisme (profils):	
Nom du Client: _____	Nombre d'employés ayant participé à la Mission:	
Adresse:	Nombre de mois de travail; Durée de la Mission:	
Délai:	Nombre de mois de travail ;	
Date de démarrage : (mois/année)	Date d'achèvement: (mois/année)	Valeur approximative des services Francs CFA HT):
Nom des prestataires associés/partenaires éventuels:		Nombre de mois de travail de spécialistes fournis par les prestataires associés:
Nom et fonctions des responsables (Directeur/Chef de mission du projet, Responsable de l'équipe):		
Descriptif du projet:		
Description des services effectivement rendus par votre personnel:		

Nom du candidat: _____
Produire justificatifs

PIECE 4.B.2

RÉFÉRENCES DU CANDIDAT N°2

Services rendus au cours les cinq (05) dernières années qui illustrent le mieux vos qualifications

À l'aide du formulaire ci-dessous, indiquez les renseignements demandés pour chaque mission pertinente que votre société/organisme a obtenue par contrat, soit en tant que seule société, soit comme l'un des principaux partenaires d'un groupement.

NOM DE LA MISSION:	PAYS:
Lieu:	Personnel spécialisé fourni par votre société/organisme (profils):
Nom du Client:	Nombre d'employés ayant participé à la Mission:
Adresse:	Nombre de mois de travail; Durée de la Mission:
Délai:	Nombre de mois de travail ;
Date de démarrage : (mois/année)	Date d'achèvement: (mois/année)
Valeur approximative des services Francs CFA HT):	
Nom des prestataires associés/partenaires éventuels:	Nombre de mois de travail de spécialistes fournis par les prestataires associés:
Nom et fonctions des responsables (Directeur/Chef de mission, Responsable de l'équipe):	
Descriptif du projet:	
Description des services effectivement rendus par votre personnel:	

Nom du candidat: _____

Produire justificatifs

PIECE 4.B.3

RÉFÉRENCES DU CANDIDAT N°3

Services rendus pendant les cinq (05) dernières années qui illustrent le mieux vos qualifications
 À l'aide du formulaire ci-dessous, indiquez les renseignements demandés pour chaque mission pertinente que votre société/organisme a obtenue par contrat, soit en tant que seule société, soit comme l'un des principaux partenaires d'un groupement.

NOM DE LA MISSION:	PAYS:
Lieu:	Personnel spécialisé fourni par votre société/organisme (profils):
Nom du Client:	Nombre d'employés ayant participé à la Mission:
Adresse:	Nombre de mois de travail; Durée de la Mission:
Délai:	Nombre de mois de travail ;
Date de démarrage : <i>(mois/année)</i>	Date d'achèvement: <i>(mois/année)</i>
Valeur approximative des services Francs CFA HT):	
Nom des prestataires associés/partenaires éventuels:	Nombre de mois de travail de spécialistes fournis par les prestataires associés:
Nom et fonctions des responsables (Directeur/Coordinateur du projet, Responsable de l'équipe):	
Descriptif du projet:	
Description des services effectivement rendus par votre personnel:	

Nom du candidat: _____

Produire justificatifs



PIECE 4.C

OBSERVATIONS ET SUGGESTIONS DU CONSULTANT SUR LES TERMES DE RÉFÉRENCE ET SUR LES DONNEES ET SERVICES DEVANT ETRE FOURNIS PAR LE MAITRE D'OUVRAGE

SUR LES TERMES DE RÉFÉRENCES:

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.
- 5.

SUR LES DONNÉES ET SERVICES DEVANT ÊTRE FOURNIS PAR LE MAÎTRE D'OUVRAGE:

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.
- 5.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DE
L'ÉDUCATION CIVIQUE

COMMISSION INTERNE
DE PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF YOUTH AFFAIRS AND CIVIC
EDUCATION

INTERNAL PROCUREMENT BOARD

PIECE 4.D

METHODOLOGIE DE TRAVAIL ET
CHRONOGRAMME D'ACTIVITÉS

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DE
L'EDUCATION CIVIQUE

COMMISSION INTERNE
DE PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF YOUTH AFFAIRS AND CIVIC
EDUCATION

INTERNAL PROCUREMENT BOARD

PIECE 4.D.1

METHODOLOGIE DE TRAVAIL

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DE
L'ÉDUCATION CIVIQUE

COMMISSION INTERNE
DE PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF YOUTH AFFAIRS AND CIVIC
EDUCATION

INTERNAL PROCUREMENT BOARD

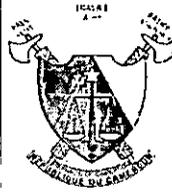
PIECE 4.D.2

CHRONOGRAMME DES ACTIVITES

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DE
L'EDUCATION CIVIQUE

COMMISSION INTERNE
DE PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF YOUTH AFFAIRS AND CIVIC
EDUCATION

INTERNAL PROCUREMENT BOARD

PIECE 4.E

MOYENS HUMAINS

Experts clés et de gestion personnel de support (siège et local)

COMPOSITION DE L'ÉQUIPE ET RESPONSABILITÉS DE SES MEMBRES

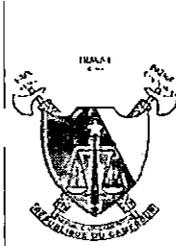
1. EXPERTS CLÉS/DE GESTION

N°	Poste	Attributions

2. PERSONNEL DE SUPPORT (SIÈGE ET LOCAL)

N°	Poste	Attributions

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DE
L'ÉDUCATION CIVIQUE

MINISTRY OF YOUTH AFFAIRS AND CIVIC
EDUCATION

COMMISSION INTERNE
DE PASSATION DES MARCHES

INTERNAL PROCUREMENT BOARD

PIECE 4.F

MODELES DE CURRICULUM VITAE (CV)

MODÈLE DE CURRICULUM VITAE (CV) DU PERSONNEL PROPOSÉ

Poste:

.....
.....

Nom du Candidat:

.....
.....

Nom de l'employé:

.....
.....

Profession:

.....
.....

Diplômes:

.....
.....

Date de naissance:

.....
.....

Nombre d'années d'emploi par le Candidat:.....Nationalité:

.....

Affiliation à des associations/groupements professionnels:

.....
.....

.....
.....
Attributions spécifiques:

.....
.....
Principales qualifications:

[En une demi-page environ, donner un aperçu des aspects de la formation et de l'expérience de l'employé les plus utiles

A ses attributions dans le cadre de la mission. Indiquer le niveau des responsabilités exercées par lui/elle lors de missions antérieures, en précisant la date et le lieu.]

.....
.....
Formation:

[En un quart de page environ, résumer les études universitaires et autres études spécialisées de l'employé, en indiquant les noms et adresses des écoles ou universités fréquentées, avec les dates de fréquentation, ainsi que les diplômes obtenus.]

Pièces Annexes:

- Copie certifiée conforme du diplôme le plus élevé et éventuellement une attestation de l'ordre du corps de métier
- Attestation de disponibilité

.....
.....
Expérience professionnelle:

[En deux pages environ, dresser la liste des emplois exercés par l'employé depuis la fin de ses études par ordre chronologique inverse, en commençant par son poste actuel. Pour chacun, indiquer les dates, nom de l'employeur, titre du poste occupé et lieu de travail. Pour les dix dernières années, préciser en outre le type d'activité exercée et, le cas échéant, le nom de clients susceptibles de fournir des références.]

.....
.....
Connaissances informatiques:

[Indiquer, le niveau de connaissance]

.....
.....
Langues:

[Indiquer, pour chacune, le niveau de connaissance : médiocre/moyen/ bon/excellent, en ce qui concerne la langue lue/écrite/parlée.]

.....
.....
Attestation:

Je, soussigné, certifie, en toute conscience, que les renseignements ci-dessus rendent fidèlement

compte de ma situation, de mes qualifications et de mon expérience.

.....
.....
.....
Date:

[Signature de l'employé et du représentant habilité du consultant]

Jour/mois/année

Nom de l'employé:

Nom du représentant habilité:

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DE
L'EDUCATION CIVIQUE

COMMISSION INTERNE
DE PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF YOUTH AFFAIRS AND CIVIC
EDUCATION

INTERNAL PROCUREMENT BOARD

PIECE 4.H

CALENDRIER DU PERSONNEL CLE

CALENDRIER DU PERSONNEL CLÉ

Nom	Poste	Rapports à fournir/activités	Mois (sous forme de diagramme à barres)														
																	Nombre de mois
																	Sous-total(1)
																	Sous-total(2)
																	Sous-total(3)
																	Sous-total(4)

Temps plein: _____

Temps partiel: _____

Rapports à fournir: _____

Durée des activités: _____

Signature: _____

(Représentant habilité)

Nom: _____

Titre: _____

Adresse: _____

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DE
L'EDUCATION CIVIQUE

COMMISSION INTERNE
DE PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF YOUTH AFFAIRS AND CIVIC
EDUCATION

INTERNAL PROCUREMENT BOARD

PIECE 4.1

CALENDRIER DES ACTIVITES

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DE
L'ÉDUCATION CIVIQUE

COMMISSION INTERNE
DE PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF YOUTH AFFAIRS AND CIVIC
EDUCATION

INTERNAL PROCUREMENT BOARD

PIECE 5

<p>PROPOSITIONS FINANCIERES TABLEAUX TYPES</p>
--

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DE
L'ÉDUCATION CIVIQUE

COMMISSION INTERNE
DE PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF YOUTH AFFAIRS AND CIVIC
EDUCATION

INTERNAL PROCUREMENT BOARD

NOTE RELATIVE À LA PROPOSITION FINANCIÈRE

Les prestations faisant l'objet d'un marché sont réglées, soit par des prix forfaitaires appliqués à tout ou partie du marché quelles que soient les quantités, soit par des prix unitaires appliqués aux quantités réellement exécutées.

Est forfaitaire tout prix qui rémunère le Titulaire pour un ensemble de prestations, un ouvrage ou une partie d'ouvrage, tel que défini dans le marché.

La fixation d'un prix forfaitaire est imposée dès lors que les prestations sont bien définies au moment de la conclusion du marché

STRUCTURATION DES PROPOSITIONS FINANCIÈRES

- 5. A. Lettre de soumission de la proposition financière
- 5. B. Cadre du Bordereau des Prix Unitaires (BPU)
- 5. C. Cadre du Détail Quantitatif et Estimatif (DQE)
- 5. D. Cadre du Sous-Détail des Prix Unitaires (SDPU)

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DE
L'ÉDUCATION CIVIQUE

COMMISSION INTERNE
DE PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF YOUTH AFFAIRS AND CIVIC
EDUCATION

INTERNAL PROCUREMENT BOARD

PIECE 5.A

LETTRE DE SOUMISSION DE LA
PROPOSITION FINANCIERE

5.A. LETTRE DE SOUMISSION DE LA PROPOSITION FINANCIÈRE

[Lieu, date]

À: [Nom et adresse du Maître d'Ouvrage]

Objet : Recrutement d'un Cabinet d'Architectes/Bureau d'Etudes Techniques pour le parachèvement des études architecturales, techniques et géotechniques du projet de réhabilitation et d'extension des Bâtiments Annexes « B » et « C » devant abriter les services centraux du Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique et certaines structures d'encadrement des Jeunes sis centre administratif de Yaoundé

MAITRE D'OUVRAGE	:	LE MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION CIVIQUE
FINANCEMENT	:	BIP MINJEC - EXERCICE 2021 IMPUTATION : 26 348 05 340010 2030
		BIP MINEPAT - EXERCICE 2021 ET SUIVANTS IMPUTATION : 94 709 04 110000 2025

Monsieur le Ministre,

Nous, soussignés, avons l'honneur de vous proposer nos services, à titre de prestataire, pour [titre des services] conformément à votre Avis d'Appel d'Offres n° [à indiquer] en date du [date] et à notre Proposition (nos Propositions technique et financière).

Vous trouverez ci-joint notre Proposition financière qui s'élève à [montant en lettres et en chiffres en francs CFA]. Ce montant net d'impôts, de droits et de taxes, que nous avons estimé par ailleurs à [montant(s) en lettres et en chiffres].

Notre Proposition financière a pour nous force obligatoire, sous réserve des modifications résultant de la négociation du Contrat, jusqu'à l'expiration du délai de validité de la Proposition, c'est-à-dire jusqu'au [date].

Nous savons que vous n'êtes tenue/tenu d'accepter aucune des propositions reçues.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre considération distinguée.

Signature du représentant habilité:

Nom et titre du signataire:

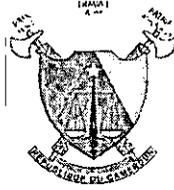
Nom du Candidat: Adresse:

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DE
L'EDUCATION CIVIQUE

COMMISSION INTERNE
DE PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF YOUTH AFFAIRS AND CIVIC
EDUCATION

INTERNAL PROCUREMENT BOARD

PIECE 5.B

CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)

CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

Article 1 ; Dispositions générales

Le Cocontractant est réputé avoir parfaite connaissance de toutes les sujétions pour l'exécution des services ainsi que les conditions locales susceptibles d'influencer sur cette exécution et sur son coût.

il ne pourra donc présenter de réclamation, hormis dans les conditions prévues par le présent contrat.

Les prestations effectuées par le soumissionnaire lui seront rémunérées par application des prix du bordereau aux quantités réellement exécutées et évaluées selon les clauses ou marché.

Les prix du bordereau unitaire comprennent les frais de main d'oeuvre, fourniture, location, amortissement, fonctionnement et entretien du matériel, les frais de transport du personnel en dehors de ceux des experts intervenant pour de courtes durées. les indemnités, les primes, les frais d'assurances et charges sociales des divers frais personnels, le droit au congé, les frais de direction et de gestion, les bénéfices et aléas, les frais d'acheminement du matériel, divers taxes et impôts à l'exclusion de la TVA et toutes sujétions.

les prix sont donnés en toutes lettres et en chiffres Le soumissionnaire s'attachera à bien vérifier la correspondance des prix unitaires en lettres et en chiffres. Au cas où il y aurait discordance, seul le prix en lettres sera retenu pour la vérification du détail estimatif et du montant global de l'offre.

Le soumissionnaire ne pourra opposer sa bonne foi pour se soustraire à son engagement si les montants globaux de son offre, venaient à être modifiés après vérification de la conformité des prix unitaires en chiffres ou du calcul du détail estimatif.

Les prix du bordereau seront établis à partir d'un sous-détail des prix à fournir par le soumissionnaire.

Article 2 : Définition et consistance des prix

Les prix du bordereau seront donnés hors TVA, les coûts toutes taxes comprises devant être indiqués à la lin du détail estimatif.

A- PERSONNEL CLE

Les prix n°100 et n°200 couvrent au mois de prestations et fractionnables au 30e la totalité des prix relatifs à l'activité à savoir: les salaires, les charges sociales, les assurances, les frais médicaux.

les transports et congés, les frais de logement, les frais de déplacements, les frais généraux, les impôts et taxes, les frais de direction et de gestion les bénéfices et aléas etc.. et toutes sujétions y relatives.

Ils sont rémunérés au mois de prestations le temps de participation effective à l'exécution de la mission.

PIECE 5.B.1 CADRE DU BORDEREAU DU PRIX UNITAIRES (BPU)

LOT N° 01 : PARACHEVEMENT DES ETUDES ARCHITECTURALES ET TECHNIQUES DU PROJET DE REHABILITATION ET D'EXTENSION DU BATIMENT « B »				
A- ETUDES APS, GEOTECHNIQUES ET TOPOGRAPHIQUES				
A. 100- PERSONNEL CLE				
SERIE	DESIGNATION	U	P.U EN CHIFFRES	P.U EN LETTRES
A. 100.1	Architecte senior Chef de Mission	H/mois		
	<i>Ce prix rémunère dans les conditions du marché et au mois, la mise à disposition d'un architecte sénior chef de mission au moins 20 ans d'expérience. Il comprend le salaire, les charges sociales, les assurances, les frais médicaux, les frais de transport, les frais de congé, les frais de déplacement, les frais généraux, les impôts les taxes y compris toutes sujétions. L'Unité Homme/mois est payée à-----Francs CFA</i>			
A. 100.2	Architecte Junior	H/mois		
	<i>Ce prix rémunère dans les conditions du marché et au mois, la mise à disposition d'un architecte junior BAC+5, au moins 10 ans d'expérience. Il comprend le salaire, les charges sociales, les assurances, les frais médicaux, les frais de transport, les frais de congé, les frais de déplacement, les frais généraux, les impôts, les taxes y compris toutes sujétions. L'Unité Homme/mois est payée à-----Francs CFA</i>			
A. 100.3	Ingénieur de Génie Civil Senior Option « Structure »	H/mois		
	<i>Ce prix rémunère dans les conditions du marché et au mois, la mise à disposition d'un ingénieur de génie civil option « structure » BAC+5, au moins 20 ans d'expérience. Il comprend le salaire, les charges sociales, les assurances, les frais médicaux, les frais de transport, les frais de congé, les frais de déplacement, les frais généraux, les impôts, les taxes y compris toutes sujétions. L'Unité Homme/mois est payée à-----Francs CFA</i>			
A. 100.4	Ingénieur de Génie Civil Junior	H/mois		
	<i>Ce prix rémunère dans les conditions du marché et au mois, la mise à disposition d'un ingénieur de génie civil junior BAC+5 au moins 10 ans d'expérience. Il comprend le salaire, les charges sociales, les assurances, les frais médicaux, les frais de transport, les frais de congé, les frais de déplacement, les frais généraux, les impôts, les taxes y compris toutes sujétions. L'Unité Homme/mois est payée à-----Francs CFA</i>			
A. 100.5	Urbaniste	H/mois		
	<i>Ce prix rémunère dans les conditions du marché et au mois, la mise à disposition d'un urbaniste BAC+5 au moins 15 ans d'expérience. Il comprend le salaire, les charges sociales, les assurances, les frais médicaux, les frais de transport, les frais de congé, les frais de déplacement, les frais généraux, les impôts, les taxes y compris toutes sujétions. L'Unité Homme/mois est payée à-----Francs CFA</i>			

A. 100.6	Ingénieur en Génie électrique ou électromécanicien	H/mois		
B.				
	<i>Ce prix rémunère dans les conditions du marché et au mois, la mise à disposition d'un ingénieur de génie électrique ou électromécanicien BAC+5 au moins 15 ans d'expérience. Il comprend le salaire, les charges sociales, les assurances, les frais médicaux, les frais de transport, les frais de congé, les frais de déplacement, les frais généraux, les impôts, les taxes y compris toutes sujétions. L'Unité Homme/mois est payée à-----Francs CFA</i>			
A. 100.7	Ingénieur Informaticien (option réseaux), Electrotechnicien ou Télécommunications	H/mois		
	<i>Ce prix rémunère dans les conditions du marché et au mois, la mise à disposition d'un informaticien (option réseau) ou d'un électrotechnicien ou d'un ingénieur en télécommunication BAC+5, au moins 15 ans d'expérience. Il comprend le salaire, les charges sociales, les assurances, les frais médicaux, les frais de transport, les frais de congé, les frais de déplacement, les frais généraux, les impôts, les taxes y compris toutes sujétions. L'Unité Homme/mois est payée à-----Francs CFA</i>			
A. 100.8	Ingénieur Thermicien	H/mois	--	
	<i>Ce prix rémunère dans les conditions du marché et au mois, la mise à disposition d'un ingénieur thermicien BAC+5, au moins 15 ans d'expérience. Il comprend le salaire, les charges sociales, les assurances, les frais médicaux, les frais de transport, les frais de congé, les frais de déplacement, les frais généraux, les impôts, les taxes y compris toutes sujétions. L'Unité Homme/mois est payée à-----Francs CFA</i>			
A. 100.9	Ingénieur géotechnicien	H/mois		
	<i>Ce prix rémunère dans les conditions du marché et au mois, la mise à disposition d'un ingénieur géotechnicien BAC+5 au moins 15 ans d'expérience. Il comprend le salaire, les charges sociales, les assurances, les frais médicaux, les frais de transport, les frais de congé, les frais de déplacement, les frais généraux, les impôts, les taxes y compris toutes sujétions. L'Unité Homme/mois est payée à-----Francs CFA</i>			
A. 100.10	Géomètre	H/mois		
	<i>Ce prix rémunère dans les conditions du marché et au mois, la mise à disposition d'un géomètre BAC+5, au moins 15 ans d'expérience. Il comprend le salaire, les charges sociales, les assurances, les frais médicaux, les frais de transport, les frais de congé, les frais de déplacement, les frais généraux, les impôts, les taxes y compris toutes sujétions. L'Unité Homme/mois est payée à-----Francs CFA</i>			
A. 100.11	Projeteurs architecture et génie civil (02)	H/mois		
	<i>Ce prix rémunère dans les conditions du marché et au mois, la mise à disposition de deux (2) projeteurs architecture et/ou génie civil BAC+2, au moins 10 ans d'expérience. Il comprend le salaire, les charges sociales, les assurances, les frais médicaux, les frais de transport, les frais de congé, les frais de déplacement, les frais généraux, les impôts, les taxes y compris toutes sujétions. L'Unité Homme/mois est payée à-----Francs CFA</i>			

A. 100.12	Projeteurs corps d'états techniques (02)	H/mois		
	<p><i>Ce prix rémunère dans les conditions du marché et au mois, la mise à disposition de deux (2) projeteurs des corps d'état technique BAC+2 au moins 10 ans d'expérience. Il comprend le salaire, les charges sociales, les assurances, les frais médicaux, les frais de transport, les frais de congé, les frais de déplacement, les frais généraux, les impôts, les taxes y compris toutes sujétions.</i></p> <p><i>L'Unité Homme/mois est payée à-----Francs CFA</i></p>			
A. 200 - PERSONNEL D'APPUI				
A. 200.1	Secrétaire -comptable	H/mois		
	<p><i>Ce prix rémunère dans les conditions du marché et au mois, la mise à disposition d'une secrétaire-comptable BAC+2, au moins 5 ans d'expérience. Il comprend le salaire, les charges sociales, les assurances, les frais médicaux, les frais de transport, les frais de congé, les frais de déplacement, les frais généraux, les impôts, les taxes y compris toutes sujétions.</i></p> <p><i>L'Unité Homme/mois est payée à-----Francs CFA</i></p>			
A. 200.2	Responsable administratif	H/mois		
	<p><i>Ce prix rémunère dans les conditions du marché et au mois, la mise à disposition d'un responsable administratif BAC+3, au moins 5 ans d'expérience. Il comprend le salaire, les charges sociales, les assurances, les frais médicaux, les frais de transport, les frais de congé, les frais de déplacement, les frais généraux, les impôts, les taxes y compris toutes sujétions.</i></p> <p><i>L'Unité Homme/mois est payée à-----Francs CFA</i></p>			
A. 200.3	Chauffeur	H/mois		
	<p><i>Ce prix rémunère dans les conditions du marché et au mois, la mise à disposition d'un chauffeur 5 ans d'expérience. Il comprend le salaire, les charges sociales, les assurances, les frais médicaux, les frais de transport, les frais de congé, les frais de déplacement, les frais généraux, les impôts, les taxes y compris toutes sujétions.</i></p> <p><i>L'Unité Homme/mois est payée à-----Francs CFA</i></p>			
A. 300 - ETUDES PRELIMINAIRES DU SITE				
A. 310 - ETUDES TOPOGRAPHIQUES				
A. 310.1	Études topographiques	Forfait		
	<p><i>Ce prix rémunère dans les conditions du marché et au forfait l'établissement d'un plan de géomètre avec courbes de niveau et d'un rapport topographique, pour une propriété de 3500 m2, et comprends un relevé sur le terrain des bâtiments existants, de la voirie, des bordures, des arbres, des regards et réseaux existants ainsi que le rattachement des levés au réseau national géodésique. La précision de la planimétrie sera déterminée de façon à atteindre une tolérance de 10 cm</i></p> <p><i>Ce relevé devra permettre au maitre de l'ouvrage de réaliser un métré complet des lieux pour le réaménagement du site.</i></p> <p><i>Ce prix comprend les frais de déplacement, les frais généraux, les impôts, les taxes y compris toutes sujétions</i></p> <p><i>Le Forfait est payé à-----Francs CFA</i></p>			

A. 320 - ETUDES GEOTECHNIQUES				
A. 320.1	Amenée et repli de l'équipe et des matériels, et coordination des travaux par un ingénieur chef de mission.	Forfait		
	<i>Ce prix rémunère l'ensemble des frais liés aux installations et repli des équipes et matériels nécessaires aux essais sur le site des bâtiments, et ce quel que soit le nombre ou la répétition des installations nécessaires.</i> <i>Ce prix couvre également l'acquisition et l'entretien des équipements informatiques du consultant aux termes de référence, la mise en disposition et l'entretien de tout autre matériel ou mobilier nécessaire à la bonne réalisation des prestations, le fonctionnement du laboratoire (au siège et sur le site des travaux), les frais de communications du consultant, les fournitures de bureaux les frais de fonctionnement prévus dans les termes de références, y compris toute sujétions.</i> <i>Le Forfait est payé à-----Francs CFA</i>			
A. 320.2	Sondages Pénétrométriques jusqu'à 15 mètres de profondeur	U		
	<i>ce prix énumère l'ensemble des équipements et du personnel y compris l'interprétation des résultats</i> <i>L'Unité est payée à-----Francs CFA</i>			
A. 320.3	Sondages pressiométriques jusqu'à 20 mètres de profondeur	U		
	<i>ce prix énumère l'ensemble des équipements et du personnel y compris l'interprétation des résultats</i> <i>L'Unité est payée à-----Francs CFA</i>			
A. 320.4	Prélèvement d'échantillons par sondage carottés.	U		
	<i>Ce prix rémunère l'exécution des puits et les matériels utilisés par le consultant et les frais du personnel y compris toutes sujétions.</i> <i>L'Unité est payée à-----Francs CFA</i>			
A. 320.5	Identification simple et compression simple sur la roche cisaillement et œdométrie	Série		
	<i>ce prix rémunère l'exécution de tous les essais listés</i> <i>la série est payée à-----Francs CFA</i>			
A. 400 - FONCTIONNEMENT				
A. 400.1	Fonctionnement de la mission Phase APS	Forfait		
	<i>Ce prix rémunère dans les conditions du marché et au forfait les frais de fonctionnement de la mission en Phase APS. Il comprend : La production et la reproduction des rapports (APS, rapport topographique et géotechnique etc.) acquisition et entretien des véhicules, organisation d'un atelier de validation des rapports, les frais d'assurances, les frais de gardiennages achat des consommables divers, les frais de communication, les frais de location, y compris toutes sujétions</i> <i>Le Forfait est payé à-----Francs CFA</i>			

B- ETUDES APD, ASSISTANCE AU MAITRE D'OUVRAGE (ELABORATION DU DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE, DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES ET PGES)

B. 100 - PERSONNEL CLE				
B. 100.1	Architecte senior chef de Mission	H/mois		
	<i>Ce prix rémunère dans les conditions du marché et au mois, la mise à disposition d'un architecte sénior chef de mission au moins 20 ans d'expérience. Il comprend le salaire, les charges sociales, les assurances, les frais médicaux, les frais de transport, les frais de congé, les frais de déplacement, les frais généraux, les impôts les taxes y compris toutes sujétions L'Unité Homme/mois est payée à-----Francs CFA</i>			
B.100.2	Architecte Junior	H/mois		
	<i>Ce prix rémunère dans les conditions du marché et au mois, la mise à disposition d'un architecte junior BAC+5, au moins 10 ans d'expérience. Il comprend le salaire, les charges sociales, les assurances, les frais médicaux, les frais de transport, les frais de congé, les frais de déplacement, les frais généraux, les impôts, les taxes y compris toutes sujétions L'Unité Homme/mois est payée à-----Francs CFA</i>			
B.100.3	Ingénieur en du génie Civil Senior option « structure »	H/mois		
	<i>Ce prix rémunère dans les conditions du marché et au mois, la mise à disposition d'un ingénieur de génie civil option « structure » BAC+5, au moins 20 ans d'expérience. Il comprend le salaire, les charges sociales, les assurances, les frais médicaux, les frais de transport, les frais de congé, les frais de déplacement, les frais généraux, les impôts, les taxes y compris toutes sujétions L'Unité Homme/mois est payée à-----Francs CFA</i>			
B.100.4	Ingénieur en du génie Civil Junior	H/mois		
	<i>Ce prix rémunère dans les conditions du marché et au mois, la mise à disposition d'un ingénieur de génie civil junior BAC+5 au moins 10 ans d'expérience. Il comprend le salaire, les charges sociales, les assurances, les frais médicaux, les frais de transport, les frais de congé, les frais de déplacement, les frais généraux, les impôts, les taxes y compris toutes sujétions L'Unité Homme/mois est payée à-----Francs CFA</i>			
B.100.5	Urbaniste	H/mois		
	<i>Ce prix rémunère dans les conditions du marché et au mois, la mise à disposition d'un urbaniste BAC+5 au moins 15 ans d'expérience. Il comprend le salaire, les charges sociales, les assurances, les frais médicaux, les frais de transport, les frais de congé, les frais de déplacement, les frais généraux, les impôts, les taxes y compris toutes sujétions L'Unité Homme/mois est payée à-----Francs CFA</i>			
B.100.6	Ingénieur en Génie électrique ou électromécanicien	H/mois		
	<i>Ce prix rémunère dans les conditions du marché et au mois, la mise à disposition d'un ingénieur de génie électrique ou électromécanicien BAC+5 au moins 15 ans d'expérience. Il comprend le salaire, les charges sociales, les assurances, les frais médicaux, les frais de transport, les frais de congé, les frais de déplacement, les frais généraux, les impôts, les taxes y compris toutes sujétions L'Unité Homme/mois est payée à-----Francs CFA</i>			

B.100.7	Ingénieur Informaticien (option réseaux), Electrotechnicien ou Télécommunications	H/mois		
	<i>Ce prix rémunère dans les conditions du marché et au mois, la mise à disposition d'un informaticien (option réseau) ou d'un électrotechnicien ou d'un ingénieur en télécommunication BAC+5, au moins 15 ans d'expérience. Il comprend le salaire, les charges sociales, les assurances, les frais médicaux, les frais de transport, les frais de congé, les frais de déplacement, les frais généraux, les impôts, les taxes y compris toutes sujétions L'Unité Homme/mois est payée à-----Francs CFA</i>			
B.100.8	Ingénieur Thermicien	H/mois		
	<i>Ce prix rémunère dans les conditions du marché et au mois, la mise à disposition d'un ingénieur thermicien BAC+5, au moins 15 ans d'expérience. Il comprend le salaire, les charges sociales, les assurances, les frais médicaux, les frais de transport, les frais de congé, les frais de déplacement, les frais généraux, les impôts, les taxes y compris toutes sujétions L'Unité Homme/mois est payée à-----Francs CFA</i>			
B.100.9	Ingénieur géotechnicien	H/mois		
	<i>Ce prix rémunère dans les conditions du marché et au mois, la mise à disposition d'un ingénieur géotechnicien BAC+5 au moins 15 ans d'expérience. Il comprend le salaire, les charges sociales, les assurances, les frais médicaux, les frais de transport, les frais de congé, les frais de déplacement, les frais généraux, les impôts, les taxes y compris toutes sujétions L'Unité Homme/mois est payée à-----Francs CFA</i>			
B.100.10	Projeteur architecture et génie civil	H/mois		
	<i>Ce prix rémunère dans les conditions du marché et au mois, la mise à disposition d'un projeteur architecture et/ou génie civil BAC+2, au moins 10 ans d'expérience. Il comprend le salaire, les charges sociales, les assurances, les frais médicaux, les frais de transport, les frais de congé, les frais de déplacement, les frais généraux, les impôts, les taxes y compris toutes sujétions L'Unité Homme/mois est payée à-----Francs CFA</i>			
B.100.11	Projeteur corps d'états techniques	H/mois		
	<i>Ce prix rémunère dans les conditions du marché et au mois, la mise à disposition d'un projeteur des corps d'état technique BAC+2 au moins 10 ans d'expérience. Il comprend le salaire, les charges sociales, les assurances, les frais médicaux, les frais de transport, les frais de congé, les frais de déplacement, les frais généraux, les impôts, les taxes y compris toutes sujétions L'Unité Homme/mois est payée à-----Francs CFA</i>			
B. 200 - PERSONNEL D'APPUI				
B. 200.1	Secrétaire -comptable	H/mois		
	<i>Ce prix rémunère dans les conditions du marché et au mois, la mise à disposition d'une secrétaire-comptable BAC+2, au moins 5 ans d'expérience. Il comprend le salaire, les charges sociales, les assurances, les frais médicaux, les frais de transport, les frais de congé, les frais de déplacement, les frais généraux, les impôts, les taxes y compris toutes sujétions L'Unité Homme/mois est payée à-----Francs CFA</i>			

B.200.2	Responsable administratif	H/mois		
	<i>Ce prix rémunère dans les conditions du marché et au mois, la mise à disposition d'un responsable administratif BAC+3, au moins 5 ans d'expérience. Il comprend le salaire, les charges sociales, les assurances, les frais médicaux, les frais de transport, les frais de congé, les frais de déplacement, les frais généraux, les impôts, les taxes y compris toutes sujétions L'Unité Homme/mois est payée à-----Francs CFA</i>			
B.200.3	Chauffeur	H/mois		
	<i>Ce prix rémunère dans les conditions du marché et au mois, la mise à disposition d'un chauffeur 5 ans d'expérience. Il comprend le salaire, les charges sociales, les assurances, les frais médicaux, les frais de transport, les frais de congé, les frais de déplacement, les frais généraux, les impôts, les taxes y compris toutes sujétions L'Unité Homme/mois est payée à-----Francs CFA</i>			
B.300 - FONCTIONNEMENT				
B.300.1	Fonctionnement de la mission en Phase APD	Forfait		
	<i>Ce prix rémunère dans les conditions du marché et au forfait les frais de fonctionnement de la mission en Phase APD. Il comprend : La production et la reproduction des rapports APD, acquisition et entretien des véhicules, organisation d'un atelier de validation des rapports, les frais d'assurances, les frais de gardiennages achat des consommables divers, les frais de communication, les frais de location, y compris toutes sujétions Le Forfait est payé à-----Francs CFA</i>			

PIECE 5.B.2 : CADRE DU BORDEREAU DU PRIX UNITAIRES (BPU)

LOT N° 02 : PARACHEVEMENT DES ETUDES ARCHITECTURALES ET TECHNIQUES DU PROJET DE REHABILITATION ET D'EXTENSION DU BATIMENT « C »				
A- ETUDES APS, GEOTECHNIQUES ET TOPOGRAPHIQUES				
A. 100 - PERSONNEL CLE				
N°	DESIGNATION	U	P.U EN CHIFFRES	P.U EN LETTRES
A. 100.1	Architecte senior Chef de Mission	H/mois		
	<i>Ce prix rémunère dans les conditions du marché et au mois, la mise à disposition d'un architecte sénior chef de mission au moins 20 ans d'expérience. Il comprend le salaire, les charges sociales, les assurances, les frais médicaux, les frais de transport, les frais de congé, les frais de déplacement, les frais généraux, les impôts les taxes y compris toutes sujétions L'Unité Homme/mois est payée à-----Francs CFA</i>			
A. 100.2	Architecte Junior	H/mois		
	<i>Ce prix rémunère dans les conditions du marché et au mois, la mise à disposition d'un architecte junior BAC+5, au moins 10 ans d'expérience. Il comprend le salaire, les charges sociales, les assurances, les frais médicaux, les frais de transport, les frais de congé, les frais de déplacement, les frais généraux, les impôts, les taxes y compris toutes sujétions L'Unité Homme/mois est payée à-----Francs CFA</i>			
A. 100.3	Ingénieur de Génie Civil Senior Option «Structure»	H/mois		
	<i>Ce prix rémunère dans les conditions du marché et au mois, la mise à disposition d'un ingénieur de génie civil option « structure » BAC+5, au moins 20 ans d'expérience. Il comprend le salaire, les charges sociales, les assurances, les frais médicaux, les frais de transport, les frais de congé, les frais de déplacement, les frais généraux, les impôts, les taxes y compris toutes sujétions L'Unité Homme/mois est payée à-----Francs CFA</i>			
A. 100.4	Ingénieur de Génie Civil Junior	H/mois		
	<i>Ce prix rémunère dans les conditions du marché et au mois, la mise à disposition d'un ingénieur de génie civil junior BAC+5 au moins 10 ans d'expérience. Il comprend le salaire, les charges sociales, les assurances, les frais médicaux, les frais de transport, les frais de congé, les frais de déplacement, les frais généraux, les impôts, les taxes y compris toutes sujétions L'Unité Homme/mois est payée à-----Francs CFA</i>			
A. 100.5	Urbaniste	H/mois		
	<i>Ce prix rémunère dans les conditions du marché et au mois, la mise à disposition d'un urbaniste BAC+5 au moins 15 ans d'expérience. Il comprend le salaire, les charges sociales, les assurances, les frais médicaux, les frais de transport, les frais de congé, les frais de déplacement, les frais généraux, les impôts, les taxes y compris toutes sujétions L'Unité Homme/mois est payée à-----Francs CFA</i>			
A. 100.6	Ingénieur en Génie électrique ou électromécanicien	H/mois		

	<i>Ce prix rémunère dans les conditions du marché et au mois, la mise à disposition d'un ingénieur de génie électrique ou électromécanicien BAC+5 au moins 15 ans d'expérience. Il comprend le salaire, les charges sociales, les assurances, les frais médicaux, les frais de transport, les frais de congé, les frais de déplacement, les frais généraux, les impôts, les taxes y compris toutes sujétions L'Unité Homme/mois est payée à-----Francs CFA</i>			
A. 100.7	Ingénieur Informaticien (option réseaux), Electrotechnicien ou Télécommunications	H/mois		
	<i>Ce prix rémunère dans les conditions du marché et au mois, la mise à disposition d'un informaticien (option réseau) ou d'un électrotechnicien ou d'un ingénieur en télécommunication BAC+5, au moins 15 ans d'expérience. Il comprend le salaire, les charges sociales, les assurances, les frais médicaux, les frais de transport, les frais de congé, les frais de déplacement, les frais généraux, les impôts, les taxes y compris toutes sujétions L'Unité Homme/mois est payée à-----Francs CFA</i>			
A. 100.8	Ingénieur Thermicien	H/mois		
	<i>Ce prix rémunère dans les conditions du marché et au mois, la mise à disposition d'un ingénieur thermicien BAC+5, au moins 15 ans d'expérience. Il comprend le salaire, les charges sociales, les assurances, les frais médicaux, les frais de transport, les frais de congé, les frais de déplacement, les frais généraux, les impôts, les taxes y compris toutes sujétions L'Unité Homme/mois est payée à-----Francs CFA</i>			
A. 100.9	Ingénieur géotechnicien	H/mois		
	<i>Ce prix rémunère dans les conditions du marché et au mois, la mise à disposition d'un ingénieur géotechnicien BAC+5 au moins 15 ans d'expérience. Il comprend le salaire, les charges sociales, les assurances, les frais médicaux, les frais de transport, les frais de congé, les frais de déplacement, les frais généraux, les impôts, les taxes y compris toutes sujétions L'Unité Homme/mois est payée à-----Francs CFA</i>			
A. 100.10	Géomètre	H/mois		
	<i>Ce prix rémunère dans les conditions du marché et au mois, la mise à disposition d'un géomètre BAC+5, au moins 15 ans d'expérience. Il comprend le salaire, les charges sociales, les assurances, les frais médicaux, les frais de transport, les frais de congé, les frais de déplacement, les frais généraux, les impôts, les taxes y compris toutes sujétions L'Unité Homme/mois est payée à-----Francs CFA</i>			
A. 100.11	Projeteur architecture et génie civil	H/mois		
	<i>Ce prix rémunère dans les conditions du marché et au mois, la mise à disposition d'un projeteur architecture et/ou génie civil BAC+2, au moins 10 ans d'expérience. Il comprend le salaire, les charges sociales, les assurances, les frais médicaux, les frais de transport, les frais de congé, les frais de déplacement, les frais généraux, les impôts, les taxes y compris toutes sujétions L'Unité Homme/mois est payée à-----Francs CFA</i>			
A. 100.12	Projeteur corps d'états techniques	H/mois		
	<i>Ce prix rémunère dans les conditions du marché et au mois, la mise à disposition d'un projeteur des corps d'état technique BAC+2 au moins 10 ans d'expérience. Il comprend le salaire, les charges sociales, les assurances, les frais médicaux, les frais</i>			

	<i>de transport, les frais de congé, les frais de déplacement, les frais généraux, les impôts, les taxes y compris toutes sujétions</i> <i>L'Unité Homme/mois est payée à-----Francs CFA</i>			
A. 200 -PERSONNEL D'APPUI				
A.200.1	Secrétaire -comptable	H/mois		
	<i>Ce prix rémunère dans les conditions du marché et au mois, la mise à disposition d'une secrétaire-comptable BAC+2, au moins 5 ans d'expérience. Il comprend le salaire, les charges sociales, les assurances, les frais médicaux, les frais de transport, les frais de congé, les frais de déplacement, les frais généraux, les impôts, les taxes y compris toutes sujétions</i> <i>L'Unité Homme/mois est payée à-----Francs CFA</i>			
A.200.2	Responsable administratif	H/mois		
	<i>Ce prix rémunère dans les conditions du marché et au mois, la mise à disposition d'un responsable administratif BAC+3, au moins 5 ans d'expérience. Il comprend le salaire, les charges sociales, les assurances, les frais médicaux, les frais de transport, les frais de congé, les frais de déplacement, les frais généraux, les impôts, les taxes y compris toutes sujétions</i> <i>L'Unité Homme/mois est payée à-----Francs CFA</i>			
A.200.3	Chauffeur	H/mois		
	<i>Ce prix rémunère dans les conditions du marché et au mois, la mise à disposition d'un chauffeur 5 ans d'expérience. Il comprend le salaire, les charges sociales, les assurances, les frais médicaux, les frais de transport, les frais de congé, les frais de déplacement, les frais généraux, les impôts, les taxes y compris toutes sujétions</i> <i>L'Unité Homme/mois est payée à-----Francs CFA</i>			
A. 300 - ETUDES PRELIMINAIRES DU SITE				
A. 310 - ETUDES TOPOGRAPHIQUES				
A.310.1	Études topographiques	Forfait		
	<i>Ce prix rémunère dans les conditions du marché et au forfait l'établissement d'un plan de géomètre avec courbes de niveau et d'un rapport topographique, pour une propriété de 3500 m2, et comprends un relevé sur le terrain ; des bâtiments existants, de la voirie, des bordures, des arbres, des regards et réseaux existants ainsi que le rattachement des levés au réseau national géodésique. La précision de la planimétrie sera déterminée de façon à atteindre une tolérance de 10 cm</i> <i>Ce relevé devra permettre au maitre de l'ouvrage de réaliser un métré complet des lieux pour le réaménagement du site.</i> <i>Ce prix comprend les frais de déplacement, les frais généraux, les impôts, les taxes y compris toutes sujétions</i> <i>Le Forfait est payé à-----Francs CFA</i>			
A. 320 - ETUDES GEOTECHNIQUES DU SITE				
A.320.1	Amenée et repli de l'équipe et des matériels	Forfait		
	<i>Ce prix rémunère l'ensemble des frais liés aux installations et repli des équipes et matériels nécessaires aux essais sur le site des batiments, et ce quel que soit le nombre ou la répétition des installations nécessaires.</i> <i>Ce prix couvre également l'acquisition et l'entretien des équipements informatiques du consultant aux termes de</i>			

	<i>référence, la mise en disposition et l'entretien de tout autre matériel ou mobilier nécessaire à la bonne réalisation des prestations, le fonctionnement du laboratoire (au siège et sur le site des travaux), les frais de communications du consultant, les fournitures de bureaux les frais de fonctionnement prévus dans les termes de références, y compris toute sujétions</i> <i>Le Forfait est payé à-----Francs CFA</i>			
A.320.2	Sondages Pénétrométriques jusqu'à 15 mètres de profondeur	U		
	<i>ce prix rémunère l'ensemble des équipements et du personnel y compris l'interprétation des résultats</i> <i>L'Unité est payée à-----Francs CFA</i>			
A.320.3	Sondages pressiométriques jusqu'à 20 mètres de profondeur	U		
	<i>ce prix rémunère l'ensemble des équipements et du personnel y compris l'interprétation des résultats</i> <i>L'Unité est payée à-----Francs CFA</i>			
A.320.4	Prélèvement d'échantillons par sondage carrotés.	U		
	<i>Ce prix rémunère l'exécution des puits et les matériels utilisés par le consultant et les frais du personnel y compris toutes sujétions.</i> <i>L'Unité est payée à-----Francs CFA</i>			
A.320.5	Identification simple et compression simple sur la roche cisaillement et oedometrie	Série		
	<i>ce prix rémunère l'exécution de tous les essais listés</i> <i>la série est payée à-----Francs CFA</i>			
A. 400 - FONCTIONNEMENT				
A.400.1	Fonctionnement de la mission en Phase APS	Forfait		
	<i>Ce prix rémunère dans les conditions du marché et au forfait les frais de fonctionnement de la mission en Phase APS. Il comprend : La production et la reproduction des rapports (APS, rapport topographique et géotechnique etc.) acquisition et entretien des véhicules, organisation d'un atelier de validation des rapports, les frais d'assurances, les frais de gardiennages achat des consommables divers, les frais de communication, les frais de location, y compris toutes sujétions</i> <i>Le Forfait est payé à-----Francs CFA</i>			
B- ETUDES APD, ASSISTANCE AU MAITRE D'OUVRAGE (ELABORATION DU DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE, DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES ET PGES)				
B. 100 - PERSONNEL				
B.100.1	Architecte Senior, Chef de mission	H/mois		
	<i>Ce prix rémunère dans les conditions du marché et au mois, la mise à disposition d'un architecte sénior chef de mission au moins 20 ans d'expérience. Il comprend le salaire, les charges sociales, les assurances, les frais médicaux, les frais de transport, les frais de congé, les frais de déplacement, les frais généraux, les impôts les taxes y compris toutes sujétions</i> <i>L'Unité Homme/mois est payée à-----Francs CFA</i>			
B.100.2	Architecte Junior	H/mois		
	<i>Ce prix rémunère dans les conditions du marché et au mois, la mise à disposition d'un architecte junior BAC+5, au moins 10 ans d'expérience. Il comprend le salaire, les charges sociales, les assurances, les frais médicaux, les frais de transport, les frais de congé, les frais de déplacement, les frais généraux, les impôts, les taxes y compris toutes sujétions</i> <i>L'Unité Homme/mois est payée à-----Francs CFA</i>			

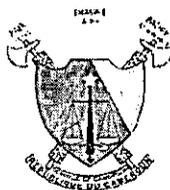
B.100.3	Ingénieur en du génie Civil Senior option « structure »	H/mois	<p>« structure » BAC+5, au moins 20 ans d'expérience. Il comprend le salaire, les frais de déplacement, les frais médicaux, les frais de transport, les frais de congé, les taxes y compris toutes sujétions</p> <p>L'Unité Homme/mois est payée à-----Francs CFA</p>
B.100.4	Ingénieur en du génie Civil Junior	H/mois	<p>Le prix rémunère dans les conditions du marché et au mois, la mise à disposition d'un ingénieur de génie civil junior BAC+5 au moins 10 ans d'expérience. Il comprend le salaire, les charges sociales, les frais médicaux, les frais de déplacement, les frais de transport, les frais de congé, les taxes y compris toutes sujétions</p> <p>L'Unité Homme/mois est payée à-----Francs CFA</p>
B.100.5	Urbaniste	H/mois	<p>Le prix rémunère dans les conditions du marché et au mois, la mise à disposition d'un urbaniste BAC+5 au moins 15 ans d'expérience. Il comprend le salaire, les charges sociales, les assurances, les frais médicaux, les frais de déplacement, les frais de congé, les taxes y compris toutes sujétions</p> <p>L'Unité Homme/mois est payée à-----Francs CFA</p>
B.100.6	Ingénieur en Génie électrique ou électromécanicien	H/mois	<p>Le prix rémunère dans les conditions du marché et au mois, la mise à disposition d'un ingénieur de génie électrique ou électromécanicien BAC+5 au moins 15 ans d'expérience. Il comprend le salaire, les charges sociales, les assurances, les frais médicaux, les frais de transport, les frais de congé, les taxes y compris toutes sujétions</p> <p>L'Unité Homme/mois est payée à-----Francs CFA</p>
B.100.7	Ingénieur Informatien (option réseaux), Electrotechnicien ou Télécommunications	H/mois	<p>Le prix rémunère dans les conditions du marché et au mois, la mise à disposition d'un Informatien (option réseau) ou d'un électrotechnicien ou d'un ingénieur en télécommunication BAC+5, au moins 15 ans d'expérience. Il comprend le salaire, les charges sociales, les assurances, les frais médicaux, les frais de transport, les frais de congé, les frais de déplacement, les impôts, les taxes y compris toutes sujétions</p> <p>L'Unité Homme/mois est payée à-----Francs CFA</p>
B.100.8	Ingénieur Thermicien	H/mois	<p>Le prix rémunère dans les conditions du marché et au mois, la mise à disposition d'un ingénieur thermicien BAC+5, au moins 15 ans d'expérience. Il comprend le salaire, les charges sociales, les assurances, les frais médicaux, les frais de transport, les frais de congé, les taxes y compris toutes sujétions</p> <p>L'Unité Homme/mois est payée à-----Francs CFA</p>
B.100.9	Ingénieur géotechnicien	H/mois	<p>Le prix rémunère dans les conditions du marché et au mois, la mise à disposition d'un ingénieur géotechnicien BAC+5 au moins 15 ans d'expérience. Il comprend le salaire, les charges</p>

	<i>sociales, les assurances, les frais médicaux, les frais de transport, les frais de congé, les frais de déplacement, les frais généraux, les impôts, les taxes y compris toutes sujétions L'Unité Homme/mois est payée à-----Francs CFA</i>			
B.100.10	Projeteur architecture et génie civil	H/mois		
	<i>Ce prix rémunère dans les conditions du marché et au mois, la mise à disposition d'un projeteur architecture et/ou génie civil BAC+2, au moins 10 ans d'expérience. Il comprend le salaire, les charges sociales, les assurances, les frais médicaux, les frais de transport, les frais de congé, les frais de déplacement, les frais généraux, les impôts, les taxes y compris toutes sujétions L'Unité Homme/mois est payée à-----Francs CFA</i>			
B.100.11	Projeteur corps d'états techniques	H/mois		
	<i>Ce prix rémunère dans les conditions du marché et au mois, la mise à disposition d'un projeteur des corps d'état technique BAC+2 au moins 10 ans d'expérience. Il comprend le salaire, les charges sociales, les assurances, les frais médicaux, les frais de transport, les frais de congé, les frais de déplacement, les frais généraux, les impôts, les taxes y compris toutes sujétions L'Unité Homme/mois est payée à-----Francs CFA</i>			
B.200 - PERSONNEL D'APPUI				
B.200.1	Secrétaire -comptable	H/mois		
	<i>Ce prix rémunère dans les conditions du marché et au mois, la mise à disposition d'une secrétaire-comptable BAC+2, au moins 5 ans d'expérience. Il comprend le salaire, les charges sociales, les assurances, les frais médicaux, les frais de transport, les frais de congé, les frais de déplacement, les frais généraux, les impôts, les taxes y compris toutes sujétions L'Unité Homme/mois est payée à-----Francs CFA</i>			
B.200.2	Responsable administratif	H/mois		
	<i>Ce prix rémunère dans les conditions du marché et au mois, la mise à disposition d'un responsable administratif BAC+3, au moins 5 ans d'expérience. Il comprend le salaire, les charges sociales, les assurances, les frais médicaux, les frais de transport, les frais de congé, les frais de déplacement, les frais généraux, les impôts, les taxes y compris toutes sujétions L'Unité Homme/mois est payée à-----Francs CFA</i>			
B.200.3	Chauffeur	H/mois		
	<i>Ce prix rémunère dans les conditions du marché et au mois, la mise à disposition d'un chauffeur 5 ans d'expérience. Il comprend le salaire, les charges sociales, les assurances, les frais médicaux, les frais de transport, les frais de congé, les frais de déplacement, les frais généraux, les impôts, les taxes y compris toutes sujétions L'Unité Homme/mois est payée à-----Francs CFA</i>			
B.300 - FONCTIONNEMENT				
B.300.1	Fonctionnement de la mission en phase APD	Forfait		
	<i>Ce prix rémunère dans les conditions du marché et au forfait les frais de fonctionnement de la mission en Phase APD. Il comprend : La production et la reproduction des rapports et entretien des véhicules, organisation d'un atelier de validation des rapports, les frais d'assurances, les frais de gardiennages achat des consommables divers, les frais de communication, les frais de location, y compris toutes sujétions Le Forfait est payé à-----Francs CFA</i>			

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DE
L'EDUCAION CIVIQUE

COMMISION INTERNE DE
PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF YOUTH AFFAIRS AN
CIVIC EDUCATION

PIECE 5.C

CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ET
ESTIMATIF (DQE)

PIECE 5.C.1 CADRE DU QUANTITATIF ET ESTIMATIF (DQE) BATIMENT B

<i>LOT N° 01 : PARACHEVEMENT DES ETUDES ARCHITECTURALES ET TECHNIQUES DU PROJET DE REHABILITATION ET D'EXTENSION DU BATIMENT « B »</i>					
A- ETUDES APS, GEOTECHNIQUES ET TOPOGRAPHIQUES					
I- PERSONNEL					
A. 100 - PERSONNEL CLE					
N°	DESIGNATION	U	Qte	Prix unitaire	Prix total
A.100.1	Architecte senior Chef de Mission	H/mois	1		
A.100.2	Architecte Junior	H/mois	1		
A.100.3	Ingénieur de Génie Civil Senior Option «Structure»	H/mois	1		
A.100.4	Ingénieur de Génie Civil Junior	H/mois	1		
A.100.5	Urbaniste	H/mois	1		
A.100.6	Ingénieur en Génie électrique ou électromécanicien	H/mois	1		
A.100.7	Ingénieur Informaticien (option réseaux), Electrotechnicien ou Télécommunications	H/mois	1		
A.100.8	Ingénieur Thermicien	H/mois	1		
A.100.9	Ingénieur géotechnicien	H/mois	2		
A.100.10	Géomètre	H/mois	1		
A.100.11	Projeteurs architecture et génie civil (02)	H/mois	2		
A.100.12	Projeteurs corps d'états techniques (02)	H/mois	0,5		
SOUS-TOTAL A.100 « PERSONNEL CLE »					
A.200 - PERSONNEL D'APPUI					
A.200.1	Secrétaire -comptable	H/mois	1		
A.200.2	Responsable administratif	H/mois	1		
A.200.3	Chauffeur	H/mois	1		
SOUS-TOTAL A.200 « PERSONNEL D'APPUI »					
A.300 - ETUDES PRELIMINAIRES DU SITE					
A.310 - ETUDES TOPOGRAPHIQUES					
A.310.1	Études topographiques	Forfait			

	<i>SOUS-TOTAL A.310 « ETUDES TOPOGRAPHIQUES »</i>				
	A.320 - ETUDES GEOTECHNIQUES DU SITE				
A.320.1	Amenée et repli de l'équipe et des matériels.	Forfait	1		
A.320.2	Sondages Pénétrométriques jusqu'à 15 mètres de profondeur	U	10		
A.320.3	Sondages pressiométriques jusqu'à 20 mètres de profondeur	U	2		
A.320.4	Prélèvement d'échantillons par sondage carrotés.	U	2		
A.320.5	Identification simple et compression simple sur la roche cisaillement et oedometrie	Série	2		
	<i>SOUS TOTAL A.320 « ETUDES GEOTECHNIQUES DU SITE »</i>				
	<i>SOUS TOTAL A.300 « ETUDES PRELIMINAIRES DU SITE »</i>				
	A.400 - FONCTIONNEMENT				
A.410	Fonctionnement de la mission en Phase APS	Forfait	1		
	<i>SOUS-TOTAL A.400 « FONCTIONNEMENT »</i>				
	B- ETUDES APD, ASSISTANCE AU MAITRE D'OUVRAGE (ELABORATION DU DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE, DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES				
	B. 100 – PERSONNEL CLE				
B.100.1	Architecte senior chef de Mission	H/mois	2		
B.100.2	Architecte Junior	H/mois	2		
B.100.3	Ingénieur en du génie Civil Senior option « structure »	H/mois	2		
B.100.4	Ingénieur en du génie Civil Junior	H/mois	2		
B.100.5	Urbaniste	H/mois	1		
B.100.6	Ingénieur en Génie électrique ou électromécanicien	H/mois	1		
B.100.7	Ingénieur Informaticien (option réseaux), Electrotechnicien ou Télécommunications	H/mois	1		
B.100.8	Ingénieur Thermicien	H/mois	1		
B.100.9	Ingénieur géotechnicien	H/mois	0,5		
B.100.10					
B.100.11	Projeteurs architecture et génie civil (02)	H/mois	4		
B.100.12	Projeteurs corps d'états techniques (02)	H/mois	4		
	<i>SOUS-TOTAL B. 100 « PERSONNEL CLE »</i>				

B. 200 - PERSONNEL D'APPUI					
B.200.1	Secrétaire -comptable	H/mois	2		
B.200.2	Responsable administratif	H/mois	2		
B.200.3	Chauffeur	H/mois	2		
<i>SOUS-TOTAL B.200 « PERSONNEL D'APPUI »</i>					
B.300 - FONCTIONNEMENT					
B.310	Fonctionnement de la mission en Phase APD	Forfait	1		
<i>SOUS-TOTAL B.300 « FONCTIONNEMENT »</i>					
TOTAL GENERAL HTVA					
TVA 19,25%					
AIR 2,2%					
TOTAL GENERAL TTC					
NET A MANDATER					

PIECE 5.C.2 CADRE DU QUANTITATIF ET ESTMATIF (DQE) BATIMENT C

<i>LOT N° 02 : PARACHEVEMENT DES ETUDES ARCHITECTURALES ET TECHNIQUES DU PROJET DE REHABILITATION ET D'EXTENSION DU BATIMENT « C »</i>					
A- ETUDES APS, GEOTECHNIQUES ET TOPOGRAPHIQUES					
A. 100 - PERSONNEL CLE					
N°	DESIGNATION	U	Qte	Prix unitaire	Prix total
A.100.1	Architecte Senior, Chef de mission	H/mois	2		
A.100.2	Architecte Junior	H/mois	2		
A.100.3	Ingénieur de Génie Civil Senior Option «Structure»	H/mois	2		
A.100.4	Ingénieur de Génie Civil Junior	H/mois	2		
A.100.5	Urbaniste	H/mois	1		
A.100.6	Ingénieur en Génie électrique ou électromécanicien	H/mois	1,5		
A.100.7	Ingénieur Informaticien (option réseaux), Electrotechnicien ou Télécommunications	H/mois	1,5		
A.100.8	Ingénieur Thermicien	H/mois	1,5		
A.100.9	Ingénieur géotechnicien	H/mois	1		
A.100.10	Géomètre	H/mois	1		
A.100.11	Projeteurs architecture et génie civil (02)	H/mois	4		
A.100.12	Projeteurs corps d'états techniques (02)	H/mois	2		
<i>SOUS-TOTAL A.100 « PERSONNEL CLE »</i>					
A. 200 - PERSONNEL D'APPUI					
A.200.1	Secrétaire -comptable	H/mois	2		
A.200.2	Responsable administratif	H/mois	2		
A.200.3	Chauffeur	H/mois	2		
<i>SOUS-TOTAL A.200 « PERSONNEL D'APPUI »</i>					
A.300 - ETUDES PRELIMINAIRES DU SITE					
A.310 - ETUDES TOPOGRAPHIQUES					
A.310.1	Études topographiques	FF	1		

	<i>SOUS-TOTAL A. 310 ETUDES TOGRAPHIQUES</i>					
	A.320 - ETUDES GEOTECHNIQUES DU SITE					
A.320.1	Amenée et repli de l'équipe et des matériels	Forfait	1			
A.320.2	Sondages Pénétrométriques jusqu'à 15 mètres de profondeur	U	10			
A.320.3	Sondages pressiométriques jusqu'à 20 mètres de profondeur	U	2			
A.320.4	Prélèvement d'échantillons par sondage carotés.	U	2			
A.320.5	Identification simple et compression simple sur la roche cisaillement et oedometrie	série	2			
	<i>SOUS TOTAL A.320 « ETUDES GEOTECHNIQUES DU SITE »</i>					
	<i>SOUS TOTAL A.300 « ETUDES PRELIMINAIRES DU SITE »</i>					
	A. 400- FONCTIONNEMENT					
A.410	Fonctionnement de la mission en Phase APS	Forfait	1			
	<i>SOUS-TOTAL A.400 « FONCTIONNEMENT »</i>					
	B- ETUDES APD, ASSISTANCE AU MAITRE D'OUVRAGE (ELABORATION DU DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE, DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES					
	B. 100- PERSONNEL					
B.100.1	Architecte Senior, Chef de mission	H/mois	4			
B.100.2	Architecte Junior	H/mois	4			
B.100.3	Ingénieur du génie Civil Senior option « structure »	H/mois	4			
B.100.4	Ingénieur en du génie Civil Junior	H/mois	4			
B.100.5	Urbaniste	H/mois	2			
B.100.6	Ingénieur en Génie électrique ou électromécanicien	H/mois	3			
B.100.7	Ingénieur Informaticien (option réseaux), Electrotechnicien ou Télécommunications	H/mois	3			
B.100.8	Ingénieur Thermicien	H/mois	3			
B.100.9	Ingénieur géotechnicien	H/mois	2			
B.100.10	Projeteurs architecture et génie civil (02)	H/mois	8			
B.100.11	Projeteurs corps d'états techniques (02)	H/mois	8			
	<i>SOUS-TOTAL B. 100 « PERSONNEL CLE»</i>					
	B. 200- PERSONNEL D'APPUI					

B.200.1	Secrétaire -comptable	H/mois	4		
B.200.2	Responsable administratif	H/mois	4		
B.200.3	Chauffeur	H/mois	4		
<i>SOUS-TOTAL B. 200 « PERSONNEL D'APPUI».</i>					
B. 300 - FONCTIONNEMENT					
B.310	Fonctionnement de la mission en Phase APD	Forfait	1		
<i>SOUS-TOTAL II« FONCTIONNEMENT»</i>					
TOTAL GENERAL HTVA					
TVA 19,25%					
AIR 2,2%					
TOTAL GENERAL TTC					
NET A MANDATER					

Arrêté le présent devis quantitatif et estimatif à la somme de : _____

Francs CFA Toutes Taxes Comprises.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DE
L'ÉDUCATION CIVIQUE

COMMISSION INTERNE
DE PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF YOUTH AFFAIRS AND CIVIC
EDUCATION

INTERNAL PROCUREMENT BOARD

PIECE 5.D

CADRE DU SOUS DÉTAIL DES PRIX
UNITAIRES (SDPU)

CADRE DU SOUS DETAIL DE PRIX UNITAIRE

Le cadre de sous-détail de prix est donné à titre indicatif. Les soumissionnaires peuvent utiliser un cadre différent à condition de faire ressortir tous les éléments de décomposition du prix.

5.D.1 CADRE DU SOUS DÉTAIL DES PRIX UNITAIRES

LOT N° 01 : PARACHEVEMENT DES ETUDES ARCHITECTURALES ET TECHNIQUES DU PROJET DE REHABILITATION ET D'EXTENSION DU BATIMENT « B »

SOUS-DETAIL DES PRIX UNITAIRES

A- ETUDES APS, GEOTECHNIQUES ET TOPOGRAPHIQUES

I- DECOMPOSITION DES PRIX DU PERSONNEL

A 100- PERSONNEL CLE

N° Prix	Fonction	Unité	Nom	1	2	3	5	6	7
				Salaire mensuel de base	Charges sociales	Frais généraux x	Sous-total	Marge bénéficiaire	Prix de vente
A.100.1	Architecte senior Chef de Mission	HM							
A.100.2	Architecte Junior	HM							
A.100.3	Ingénieur de Génie Civil Senior Option «Structure»	HM							
A.100.4	Ingénieur de Génie Civil Junior	HM							
A.100.5	Urbaniste	HM							
A.100.6	Ingénieur en Génie électrique ou électromécanicien	HM							
A.100.7	Ingénieur Informaticien (option réseaux), Electrotechnicien ou Télécommunications	HM							
A.100.8	Ingénieur Thermicien	HM							
A.100.9	Ingénieur géotechnicien	HM							
A.100.10	Géomètre	HM							
A.100.11	Projeteurs architecture et génie civil	HM							
A.100.12	Projeteurs corps d'état technique	HM							

A. 200 - PERSONNEL D'APPUI

N° Prix	Fonction	Unité	Nom	1	2	3	5	6	7
				Salaire mensuel de base	Charges sociales	Frais généraux x	Sous-total	Marge bénéficiaire	Prix de vente
A.200.1	Secrétaire -comptable	HM							
A.200.2	Responsable administratif	HM							
A.200.3	Chauffeur	HM							

A. 300- ETUDES PRELIMINAIRES DU SITE

N° Prix	Description	Unité	Montant du sous-traitant	Frais généraux	Frais de projet	Montant total	Bénéfices	Total hors taxes	Prix unitaire HT

A. 310 - ETUDES TOPOGRAPHIQUES

A.310.1	Etudes topographiques	Forfait							
---------	-----------------------	---------	--	--	--	--	--	--	--

A. 320- ETUDES GEOTECHNIQUES

A.320.1	Amenée et repli de l'équipe et des matériels, et coordination des travaux par un ingénieur chef de mission.	Forfait							
A.320.2	Sondages Pénétrométriques jusqu'à 15 mètres de profondeur	U							
A.320.3	Sondages pressiométriques jusqu'à 20 mètres de profondeur	U							
A.320.4	Prélèvement d'échantillons par sondage carrotés.	U							
A.320.5	Identification simple et compression simple sur la roche cisaillement et oedométrie	Série							

A. 400- FONCTIONNEMENT

N° Prix	Description	Unité	Vehicule, carburant, entretien	Loyer, Tél. Fax eau Electricité	Amortissement et entretien Matériel et équipement	Consommables	Sous-total	Marge bénéficiaire	Total
A.410	Fonctionnement de la mission en Phase APS	Forfait							

B- ETUDES APD, ASSISTANCE AU MAITRE D'OUVRAGE (ELABORATION DU DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE, DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES ET PGES)

I- DECOMPOSITION DES PRIX DU PERSONNEL

B. 100 - PERSONNEL CLE

N° Prix	Fonction	Unité	Nom	1	2	3	5	6	7
				Salaire mensuel de base	Charges sociales	Frais généraux	Sous-total	Marge bénéficiaire	Prix de vente
B.100.1	Architecte senior Chef de Mission	HM							
B.100.2	Architecte Junior	HM							
B.100.3	Ingénieur de Génie Civil Senior Option «Structure»	HM							
B.100.4	Ingénieur de Génie Civil Junior	HM							
B.100.5	Urbaniste	HM							
B.100.6	Ingénieur en Génie électrique ou électromécanicien	HM							
B.100.7	Ingénieur Informaticien (option réseaux), Electrotechnicien ou Télécommunications	HM							
B.100.8	Ingénieur Thermicien	HM							
B.100.9	Ingénieur géotechnicien	HM							
B.100.10	Géomètre	HM							
B.100.11	Projeteurs architecture et génie civil	H/M							
B.100.12	Projeteurs corps d'état technique	HM							

B. 200- PERSONNEL D'APPUI

N° Prix	Fonction	Unité	Nom	1	2	3	5	6	7
				Salaire mensuel de base	Charges sociales	Frais généraux	Sous-total	Marge bénéficiaire	Prix de vente
B.200.1	Secrétaire -comptable	HM							
B.200.2	Responsable administratif	HM							
B.200.3	Chauffeur	HM							

B.300 - FONCTIONNEMENT

N° Prix	Description	Unité	Véhicule, carburant, entretien	Loyer, Tél. Fax eau Électricité	Amortissement et entretien Matériel et équipement	Consommables	Sous-total	Marge bénéficiaire	Total
B.310	Fonctionnement de la mission en phase APD	Forfait							

PIECE 5.D.2

CADRE DU SOUS DÉTAIL DES PRIX UNITAIRES

LOT N° 02 : PARACHEVEMENT DES ETUDES ARCHITECTURALES, TECHNIQUES ET GEOTECHNIQUES DU PROJET DE REHABILITATION ET D'EXTENSION DU BATIMENT « C »

A- ETUDES APS, GEOTECHNIQUES ET TOPOGRAPHIQUES

I- DECOMPOSITION DES PRIX DU PERSONNEL

A.100 - PERSONNEL CLE

N° Prix	Fonction	Unit é	Nom	1	2	3	5	6	7
				Salaire mensuel de base	Charges sociales	Frais généraux	Sous-total	Marge bénéficiaire	Prix de vente
A.100.1	Architecte senior Chef de Mission	HM							
A.100.2	Architecte Junior	HM							
A.100.3	Ingénieur de Génie Civil Senior Option «Structure»	HM							
A.100.4	Ingénieur de Génie Civil Junior	HM							
100.5	Urbaniste	HM							
A.100.6	Ingénieur en Génie électrique ou électromécanicien	HM							
A.100.7	Ingénieur Informaticien (option réseaux), Electrotechnicien ou Télécommunications	HM							
A.100.8	Ingénieur Thermicien	HM							
A.100.9	Ingénieur géotechnicien	HM							
A.100.10	Géomètre	HM							
A. 100.11	Projeteurs architecture et génie civil	HM							
A.100.12	Projeteurs corps d'état technique	HM							

A. 1200 - PERSONNEL D'APPUI

N° Prix	Fonction	Unit é	Nom	1	2	3	5	6	7
				Salaire mensuel de base	Charges sociales	Frais généraux	Sous-total	Marge bénéficiaire	Prix de vente

A.200.1	Secrétaire -comptable	HM							
A.200.2	Responsable administratif	HM							
A.200.3	Chauffeur	HM							

A. 300 - ETUDES PRELIMINAIRES DU SITE

N° Prix	Description	Unit é	Montant du sous-traitant	Frais généraux	Frais de projet	Montant total	Benefices	Total hors taxes	Prix unitaire HT
---------	-------------	--------	--------------------------	----------------	-----------------	---------------	-----------	------------------	------------------

A. 310 - ETUDES TOPOGRAPHIQUES

A.310.1	Etudes topographiques	Forfait							
---------	-----------------------	---------	--	--	--	--	--	--	--

A. 320 - ETUDES GEOTECHNIQUES

A.320.1	Amenée et repli de l'équipe et des matériels.	Forfait							
A.320.2	Sondages Pénétrométriques jusqu'à 15 mètres de profondeur	U							
A.320.3	Sondages pressiométriques jusqu'à 20 mètres de profondeur	U							
A.320.4	Prélèvement d'échantillons par sondage carotés.	U							
A.320.5	Identification simple et compression simple sur la roche cisaillement et oedometrie	série							

A. 400- FONCTIONNEMENT

N° Prix	Description	Unit é	Vehicule, carburant , entretien	Loyer, Tél. Fax eau Electricité	Amortissement et entretien Matériel et équipement	Consommables	Sous-total	Marge bénéficiaire	Total
A.410	Fonctionnement de la mission en phase APS	Forfait							

B- ETUDES APD, ASSISTANCE AU MAITRE D'OUVRAGE (ELABORATION DU DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE, DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES ET PGES)

I- DECOMPOSITION DES PRIX DU PERSONNEL

B. 100 - PERSONNEL CLEF

N° Prix	Fonction	Unit é	Nom	1	2	3	5	6	7
				Salaire mensuel de base	Charges sociales	Frais généraux	Sous-total	Marge bénéficiaire	Prix de vente
B.100.1	Architecte senior Chef de Mission	HM							
B.100.2	Architecte Junior	HM							
B.100.3	Ingénieur de Génie Civil Senior Option «Structure»	HM							
B.100.4	Ingénieur de Génie Civil Junior	HM							
B.100.5	Urbaniste	HM							
B.100.6	Ingénieur en Génie électrique ou électromécanicien	HM							
B.100.7	Ingénieur Informaticien (option réseaux), Electrotechnicien ou Télécommunications	HM							
B.100.8	Ingénieur Thermicien	HM							
B.100.9	Ingénieur géotechnicien	HM							
B.100.10	Géomètre								
B.100.11	Projeteurs architecture et génie civil	HM							
B.100.12	Projeteurs corps d'état technique	HM							

B. 200 - PERSONNEL D'APPUI

N° Prix	Fonction	Unit é	Nom	1	2	3	5	6	7
				Salaire mensuel de base	Charges sociales	Frais généraux	Sous-total	Marge bénéficiaire	Prix de vente
B.200.1	Secrétaire -comptable	HM							
B.200.2	Responsable administratif	HM							
B.200.3	Chauffeur	HM							

B. 300 - FONCTIONNEMENT									
N° Prix	Description	Unit é	Véhicule, carburant , entretien	Loyer, Tél. Fax eau Électricité	Amortisseme nt et entretien Matériel et équipement	Conso mmable s	Sous-total	Marge bénéficiaire	Total
B.310	Fonctionnement de la mission en Phase APD	Forfa it							

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DE
L'ÉDUCATION CIVIQUE

COMMISSION INTERNE
DE PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF YOUTH AFFAIRS AND CIVIC
EDUCATION

INTERNAL PROCUREMENT BOARD

PIECE N°6

TERMES DE REFERENCE (TDR)

RELATIFS AU PARACHEVEMENT DES ETUDES
ARCHITECTURALES, TECHNIQUES ET GEOTECHNIQUES DU
PROJET DE REHABILITATION ET D'EXTENSION DES
BATIMENTS ANNEXES « B » ET « C » DEVANT ABRITER LES
SERVICES CENTRAUX DU MINJEC ET CERTAINES STRUCTURES
D'ENCADREMENT DES JEUNES SIS AU CENTRE
ADMINISTRATIF DE YAOUNDE.

SOMMAIRE

I -CONTEXTE ET JUSTIFICATION.....	106
II.OBJECTIFS DE LA PRESTATION.....	107
II. CONSISTANCE DE LA MISSION.....	108
IV. PERSONNEL.....	112
V. MOYENS MATERIELS ET LOGISTIQUES.....	116
VI. DUREE DE LA MISSION.....	116
VII. SECRET PROFESSIONNEL.....	117
VII. AUTRES CLAUSES.....	117
IX. MODALITES DE REALISATION.....	117
X. MÉMOIRE JUSTIFICATIF ET EXPLICATIF.....	118
XI. NOTICE ARCHITECTURALE.....	119
XI. DESCRIPTIF SOMMAIRE.....	122
XII. MODALITES DE REALISATION.....	124
XIV. PROGRAMME ET NOTICE ARCHITECHTURALE ...	Erreur ! Signet non défini.
XV. ETIMATION DE L'ENVELOPPE DU PROJET.....	Erreur ! Signet non défini.

I - CONTEXTE ET JUSTIFICATION

1.1. CONTEXTE

Au cours de l'exercice 2016, Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement avait attribué au Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique l'ancien site ayant préalablement abrité les services de l'Agence de Coopération Française sis au Centre Administratif de Yaoundé.

Dans cette optique et dans le souci d'améliorer les conditions de travail de son personnel et en vue d'accroître la performance de ses Services, le Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique a élaboré, courant 2016, un Programme quinquennal de développement des infrastructures pour la période 2016-2020.

Pour ce faire les services du MINJEC, en collaboration avec ceux du MINDCAF, ont élaboré des dossiers « d'Avant Projet Sommaire » relatifs aux deux projets de réhabilitation et d'extention du Bâtiment Annexe « A », d'une part (Phase 1), et des Bâtiments Annexes « B » et « C » (Phase 2), d'autre part.

Dans cette perspective, la réhabilitation et l'extension du Bâtiment Annexe « A » du MINJEC sis au Centre Administratif de Yaoundé, qui constitue la Phase 1 de ce programme quinquennal, a été priorisé dans le Budget de l'exercice 2016 programmé comme l'un des projets phares du Département Ministériel et les études de maturation ont été instruites à cet effet dès 2016.

Ainsi, deux dotations respectives de 671 millions de Francs CFA et 67 millions de Francs CFA ont été prévues dans le Budget d'Investissement Public 2016, respectivement pour la réalisation desdits travaux d'une part, et d'autre part pour les études architecturales et techniques, le suivi et le contrôle dudit projet.

Dans le cadre du processus de contractualisation des travaux sus évoqués et aux termes d'un Appel à Manifestation d'intérêt lancé en Janvier 2016 par le Maître d'Ouvrage, trois (03) Consultants sont pré-qualifiés pour la réalisation des études architecturales et techniques de cet important édifice.

En Mars 2016, le Dossier d'Appel d'Offres National Restreint y relatif est transmis au MINMAP pour suite de la procédure. Conformément aux dispositions du DAO, le délai initial d'exécution des études préalables était de trois (03) mois : ce qui permettait un processus de contractualisation des travaux vers le mois de Mai 2016, et le démarrage effectif des travaux courant Juillet 2016.

Après avoir constaté quelques dysfonctionnements au niveau du processus de contractualisation, et compte tenu des nécessités et de l'urgence du projet, l'Autorité Contractante optera pour la notification au Maître d'Ouvrage et par lettre n° 5682/MINMAP/SG/DGM1/DMBEC/CEAS du 11 Août 2016 d'un accord exceptionnel pour la passation, suivant la procédure de gré à gré, de trois (03)

marchés au profit des sociétés SIKABAT BTP et CFAO TECHNOLOGIES pour ce qui est des travaux, d'une part, le Groupement EDJO'O INGENIERIE/2KAP CONCEPT en ce qui concerne la maîtrise d'œuvre, d'autre part.

S'agissant du Lot n°01 « Génie Civil et Autres lots techniques » attribué à la société SIKABAT BTP Sarl, le coût des travaux est estimé 540 881 354 Francs CFA TTC et pour un délai d'exécution initial de vingt six (26) mois :

En ce qui concerne le lot n°02 « Courants Faibles et Réseaux ondulés » attribué à la société CFAO technologies, le coût des travaux d'un montant de 130 050 000 Francs CFA TTC qui se décline comme suit :

Quant à la maîtrise d'œuvre des travaux sus évoqués attribuée au Groupement EDJO'O Ingénierie/2KAP Concept le coût des prestations est de 86 605 313 Francs CFA pour un délai d'exécution de :

1.2. Justification

A la suite de l'achèvement et de la réception des travaux de réhabilitation et d'extension du Bâtiment « A », de son occupation depuis septembre 2020, il s'avère urgent et impérieux d'instaurer la Phase 2 de cet important programme quinquennal de développement des infrastructures qui porte notamment sur la réhabilitation et l'extension des Bâtiments « B » et « C » dont les études partielles « l'Avant Projet Sommaire » ont été confectionnées courant 2016, et sont disponibles à ce jour.

II. OBJECTIFS DE LA PRESTATION

2.1 Objectif général

L'objectif général de la mission est de réaliser les études préalables complètes du projet de réhabilitation et d'extension des Bâtiments « B » et « C » des services centraux du MINJEC aux fins de poursuivre l'amélioration des conditions de travail des personnels de ce département ministériel.

2.2 Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques de la prestation sont :

- Parachever les études architecturales et techniques du projet de réhabilitation et d'extension des Bâtiments « B » et « C » des services centraux du MINJEC ;
- Evaluer les coûts de construction et d'équipements des différentes composantes du projet ;
- Confectionner les Dossiers d'Appel d'Offres (DAO) pour le recrutement des entreprises devant réaliser les travaux.

III. CONSISTANCE DE LA MISSION

Les prestations attendues du Cabinet d'Architectes/Bureau d'Etudes Techniques consisteront pour chaque opération à :

- Actualiser et parachever l'Avant-Projet Sommaire (APS) ;
- Élaborer l'Avant-Projet Détaillé (APD) notamment les ;
 - Plans architecturaux à l'échelle 1/50e, façades, les perspectives, coupes, plans de masse etc...) ;
 - Plans techniques des structures (fondations, superstructures, ferrailages, coffrages etc. ...) ;
 - Les plans des corps d'état techniques (électricité, climatisation, plomberie, assainissement etc)
- Produire les notes de calcul de structures et des corps d'états secondaires pour chaque opérations ;
- Elaborer un rapport des études géotechniques du projet ;
- Elaborer un Projet d'Exécution des Ouvrages (PEO) ;
- Évaluer les coûts estimatifs des différentes composantes du Projet ;
- Confectionner le Dossier d'Appel d'Offres des travaux de réhabilitation et d'extension des Bâtiements « B » et « C »;
- Produire la mouture à soumettre à la validation ;
- Organiser un atelier de validation technique du rapport final ;
- produire le rapport final et quinze (15) jeux de Plans à l'échelle 1/50e y compris la version électronique.

3.1 Actualisation de l'Avant-Projet Sommaire (APS) LOT1

Il s'agira dans cette phase de revoir le projet d'APS mis à sa disposition par le maître d'ouvrage en y incluant les nouvelles orientations et recommandations.

Le consultant devra pour valider cette phase se conformer :

- Au programme architectural proposé par le maître d'ouvrage ;
- Aux observations et réserves ;
- A la conformité du dossier APS complet par rapport aux TDR, aux normes et règlements en vigueur, et aux règles de l'art.

a) Le Consultant mettra à la disposition du Maître d'ouvrage les documents ci-après :

- Un plan masse du terrain ;
- Un levé topographique ;
- la solution d'ensemble (parti général et solution technique) à retenir pour l'ensemble des ouvrages, ainsi que la répartition des ouvrages et leurs liaisons dans l'espace.

b) Etablissement du Dossier d'Avant-Projet Sommaire (APS).

Il comporte :

3.1.1 Des pièces graphiques

- 1 plan masse échelle 1/200 ;

- 2 perspectives couleurs du projet ;
- la vue principale du projet ;
- la vue mettant en relief les différentes composantes du projet ;
- l'ensemble ci – après à l'échelle 1/100è ;
 - une coupe perpendiculaire (longitudinale) ;
 - une coupe parallèle (transversale) ;
 - les plans des différents niveaux.
- L'étude sommaire des équipements techniques et technologiques ;

3.1.2 Des pièces écrites

Une note d'au moins six pages expliquant :

- le fonctionnement et la partie architecturale retenue ;
- le choix des structures porteuses et spécialement des fondations ;
- le calcul du rapport surface hors œuvre / surface utile pour l'ensemble du programme.
- les notes de calcul qui doivent fixer clairement les hypothèses-qui serviront de base de calcul à l'APD.

3. 2 Elaboration de l'Avant-Projet Détaillé (APD)

Le dossier d'Avant projet Détaillé comprend trois parties :

- Un mémoire à caractère à la fois descriptif, explicatif et justificatif consacré à :
 - L'indication de l'ensemble des dispositions réglementaires, des servitudes et de l'application qui en est faite ;
 - La justification des types d'ouvrages préconisés, en particulier par un exposé et une étude comparative des différents types d'ouvrages raisonnablement envisageables dans le cadre de la solution d'ensemble retenue, le cas échéant, des variantes susceptibles d'être admises ;
 - La description des ouvrages et de leurs principaux composants de construction dans la mesure où c'est nécessaire pour la compréhension des plans et en tout état de cause pour expliquer les modes de construction ainsi que l'adéquation aux standards d'occupation et d'utilisation ;
 - L'indication des dates souhaitables et délais normaux d'exécution et d'utilisation ;
 - L'indication des lots techniquement homogènes qui donneront lieu chacun à une spécification particulière ;
 - L'indication des bases d'évaluation détaillée des dépenses afférentes à l'exécution et de l'incertitude qui y est attachée ;
 - Les facilités d'accès des personnes handicapées aux différents niveaux de l'immeuble.
- Un dossier technique des ouvrages, comprenant :
 - Les pièces graphiques :
 - Les plans topographiques (levées et courbes de niveaux sur l'ensemble du site);

- Les plans d'ensemble : vues en plan, coupes, façades, élévations et profils aux échelles 1/100^e et 1/50^e représentant les ouvrages dans leur connaissance et définissant leur adaptation au terrain, avec l'indication des surfaces offertes et en regard des surfaces demandées dans le programme ;
- Les plans et schémas de principe des principaux équipements ;
- Les plans des éléments répétitifs à l'échelle 1/20^e ;
- Les plans généraux (plan de masse, plans des VRD, etc, aux échelles 1/100^e ou 1/200^e).
- Les plans des réseaux VRD existants ;
- Le plan de terrassement des plates formes ;
- Les plans de voirie à l'échelle 1/200^e et 1/200^e avec des profils ;
- Le plan d'assainissement ;
- Le plan du réseau d'eau ;
- Les plans d'électricité, du réseau téléphonique et d'éclairage public ;
- Les plans du réseau informatique ;
- Les plans de clôture et des bassins d'eau (s'il y a lieu) ;
- Le plan de raccordement des réseaux proposés aux réseaux publics ;
- Les plans de structure : fondations et superstructure ;
- Plans détaillés de structure (coffrage) avec leurs nomenclatures, détails de construction, notes de calcul et justificatifs ;
- Climatisation et ventilation forcée, calculs et justificatifs ;
- Electricité et téléphone, signalisation et installation phonique, système d'appel, implantation des points lumineux, du téléphone et des circuits sur les plans architecturaux, les tableaux coupe-circuits ;
- Equipements technologiques ;
- Plans au niveau des détails d'exécution, sil y a lieu, calculs et justificatifs ;
- Plomberie, tracé des réseaux sur le plan à l'échelle 1/50^e et, détails à l'échelle de 1/20^e ou 1/10^e, repérage des chutes et colonnes sur les plans d'exécution architecturaux, spécifications concernant les ouvrages particuliers avec calculs et justificatifs ;
- VRD.
- Les plans définitifs d'exécution pour les plates formes, coupes sur profils en long et en travers des voies, détails des réseaux d'assainissement avec dimensionnement des canalisations.
- Les notes de calcul des structures et des corps d'états secondaires de chaque opération.

Les pièces écrites :

- Le rapport de sondage géotechnique du site,
- Le devis descriptif des lots architecturaux et technologiques, qui sera établi lot par lot et en fonction des articles portés au devis quantitatif. Chaque article sera décrit dans le détail tant sur la mise en œuvre que sur la qualité exigée et les méthodes de

contrôle, ainsi que le descriptif de position. Pour les équipements techniques, les marques ou références devront être précisées ;

- **Le devis du permis de bâtir**

Les concepteurs devront constituer et déposer, à partir du dossier de l'APD approuvé un dossier de demande de permis de bâtir.

A ce stade APD, le concepteur tiendra compte de toutes les remarques et observations émises lors de l'approbation de l'APS qui seront rassemblées dans un dossier à caractère d'annexe à l'APD.

3.3 Evaluation confidentielle du coût des travaux et des équipements

Une évaluation confidentielle détaillée du coût des travaux sera produite par le Consultant compte tenu des imprévus physiques et de l'augmentation prévisible des prix pendant la durée présumée des travaux. La variation des prix sera basée sur une étude de l'évolution des prix pour les cinq dernières années.

Les éléments des prix nécessaires pour permettre au Bureau d'Etudes de préparer cette évaluation seront déterminés à partir des coûts des intrants entrant dans la constitution de chaque élément de l'ouvrage auxquels seront ajoutés les différents frais généraux et la marge de l'entreprise.

Les montants seront en francs CFA. Le détail estimatif confidentiel inclura une décomposition du coût TTC de l'investissement en coût HT et taxes, puis une décomposition du coût HT en devises et coûts locaux. Il sera accompagné d'une note justificative de la répartition des dépenses en devises et en monnaie locale, ainsi que d'un rapport d'analyse des prix unitaires utilisés donnant les sous détails justifiés.

Le devis estimatif confidentiel confectionné par poste et par regroupement de postes suivant les TDR comprendra le coût global des travaux. Une décomposition sera donnée par grands postes et pour chaque grand poste, par séries de prix unitaires. Cette évaluation sera présentée sous la forme d'un dossier confidentiel qui sera remis uniquement au Maître d'Ouvrage et au Chef de Service du Marché.

3.4 Elaboration des Dossiers d'Appel d'Offres (DAO)

Le consultant devra proposer au Maître d'ouvrage les modalités de la consultation des Entreprises pour la construction des différents ouvrages.

Le Dossier d'Appel d'Offres (D.A.O) comporte deux parties :

a) La partie I, qui contient les pièces à caractère technique extraites du dossier APD qui serviront de base au contrat :

- les plans, dessins, notes de calculs, résultats de sondages ou autres pièces (voir les articles 12, 13, 14) constitutives du marché, engageant ainsi la responsabilité du Concepteur.
- le devis descriptif TCE (Tous Corps d'Etat) ;
- le Cahier des Clauses techniques Particulières (CCTP) ;
- Le devis quantitatif des lots architecturaux ;
- Le bordereau des prix unitaires conforme au devis quantitatif.

b) La partie II, qui contient les pièces dites Administratives du Dossier d'Appel d'Offres (DAO) des travaux propres à faciliter aux entreprises l'intelligence du dossier. Ces pièces sont mentionnées dans le CCAP comme pièces constitutives du contrat.

IV. MOYENS HUMAINS

Le Consultant devra joindre à son offre la liste et le curriculum vitae du personnel qu'il affectera à la mission. Le Maître d'Ouvrage se réservera, pendant toute la durée de la mission, le droit de refuser ou de faire remplacer tout personnel dont les capacités techniques ou les comportements sont jugés inadéquats.

Tous les experts doivent maîtriser correctement les logiciels de traitement de texte et les tableurs (ex : Word, Excel ou équivalent). Le Consultant respectera la législation camerounaise pour tout recrutement d'agent national. Il effectuera toutes les tâches sous l'autorité du Maître d'Ouvrage conformément aux règlements et aux normes en vigueur au Cameroun et selon les prescriptions figurant dans les présents termes de référence. Il est responsable vis à vis du Maître d'Ouvrage de la bonne marche des travaux.

Le Maître d'Ouvrage considérera le Chef de Mission du Consultant comme l'interlocuteur responsable de l'ensemble du personnel du Consultant et des opérations de contrôle sur le terrain.

Le Chef de Mission est chargé de diriger et de coordonner les activités de la Mission. Il est responsable de la totalité des tâches de surveillance exécutées par les agents de la Mission de Contrôle. Les intérimis lors des départs en congé devront être assurés par des experts de niveau équivalent. Les modalités d'intérim sont à préciser dans l'offre du Consultant.

4.1 : Dispositions communes

Le Consultant devra joindre à son offre la liste et le curriculum vitae du personnel qu'il affectera à la mission. Le Maître d'Ouvrage se réservera, pendant toute la durée de la mission, le droit de refuser ou de faire remplacer tout personnel dont les capacités techniques ou les comportements sont jugés inadéquats.

Tous les experts doivent maîtriser correctement les logiciels de traitement de texte et les tableurs (ex : Word, Excel ou équivalent). Le Consultant respectera la législation camerounaise pour tout recrutement d'agent national. Il effectuera toutes les tâches sous l'autorité du Maître d'Ouvrage conformément aux règlements et aux normes en vigueur au Cameroun et selon les prescriptions figurant dans les présents termes de référence. Il est responsable vis à vis du Maître d'Ouvrage de la bonne marche des travaux.

Le Maître d'Ouvrage considérera le Chef de Mission du Consultant comme l'interlocuteur responsable de l'ensemble du personnel du Consultant et des opérations de contrôle sur le terrain.

Le Chef de Mission est chargé de diriger et de coordonner les activités de la Mission. Il est responsable de la totalité des tâches de surveillance exécutées par les agents de la Mission de Contrôle. Les intérimis lors des départs en congé devront être assurés par des

experts de niveau équivalent. Les modalités d'intérim sont à préciser dans l'offre du Consultant.

4.2 : Les Experts Clés

Pour l'Expert, Architecte Sénior, Chef de Mission, les qualifications ci – après seront requises :

✓ L'expert proposé doit être un Architecte senior diplômé de formation disposant d'au moins vingt (20) ans d'expérience dans le domaine des études et du contrôle des travaux de construction des bâtiments et ouvrages de Génie-Civil.

L'expert doit être inscrit à l'ordre des architectes du Cameroun.

Une copie du diplôme et une déclaration prouvant que l'expert a bien une telle expérience, en citant les projets réalisés qui lui permettent de remplir ces critères (non du projet, pays, dates, Maître d'Ouvrage responsable, bailleurs de fonds) sont à joindre dans la soumission.

Il est chargé entre autre de coordonner les activités de l'étude à réaliser. L'expert doit avoir assuré avec succès comme Chef de Mission, les études et/ou le contrôle sur site d'au moins six (06) projets de BTP.

Pour l'Expert, Architecte Junior, les qualifications ci – après seront requises :

✓ L'expert proposé doit être un Architecte junior, diplômé et de niveau de formation (BAC + 5), disposant d'au moins dix (10) ans d'expérience dans le domaine des études et du contrôle des travaux de construction des bâtiments et ouvrages de Génie-Civil.

Il devra avoir suivi au moins quatre (04) projets dans les projets similaires de BTP. Il doit parler et rédiger couramment le français et l'anglais

L'expert doit être inscrit à l'ordre des architectes du Cameroun.

Une copie du diplôme et une déclaration prouvant que l'expert a bien une telle expérience, en citant les projets réalisés (au moins 4) qui lui permettent de remplir ces critères (non du projet, pays, dates, Maître d'Ouvrage responsable, bailleurs de fonds) sont à joindre dans la soumission.

Pour l'Expert, Ingénieur de Génie civil Senior, les qualifications ci – après seront requises

✓ L'expert proposé doit être un ingénieur du Génie civil, diplômé et de niveau de formation (BAC + 5) Option « structure », ayant au moins (vingt) 20 ans d'expérience dans les projets similaires et il doit être inscrit à l'ordre des ingénieurs de génie civil.

Il devra avoir suivi au moins six (06) projets dans les projets similaires de BTP. Il doit parler et rédiger couramment le français et l'anglais.

Une copie du diplôme et une déclaration prouvant que l'expert a bel et bien une telle expérience, en citant les projets réalisés qui lui permettent de remplir ce critère (non du projet, pays, dates, Maître d'Ouvrage responsable, bailleurs de fonds) sont à joindre dans la soumission.

Pour l'Expert, Ingénieur de Génie civil Junior, les qualifications ci – après seront requises

✓ L'expert proposé doit être un ingénieur du Génie civil, diplômé et de niveau de formation (BAC + 5), ayant au moins 10 ans d'expérience dans les projets similaires et il doit être inscrit à l'ordre des ingénieurs de génie civil.

Il devra avoir suivi au moins quatre (04) projets dans les projets similaires de BTP. Il doit parler et rédiger couramment le français et l'anglais.

Une copie du diplôme et une déclaration prouvant que l'expert a bel et bien une telle expérience, en citant les projets réalisés qui lui permettent de remplir ce critère (non du projet, pays, dates, Maître d'Ouvrage responsable, bailleurs de fonds) sont à joindre dans la soumission.

Pour l'Expert, Urbaniste, les qualifications ci – après seront requises

✓ L'expert proposé doit être un ingénieur du Génie civil ou architecte, diplômé et de niveau de formation (BAC + 5), ayant au moins quinze (15) ans d'expérience dans les projets similaires.

✓ Avoir un diplôme de spécialisation en urbanisme, en Génie Civil, en architecture ou équivalent

Il devra avoir suivi au moins quatre (04) projets dans les projets similaires de BTP Il doit parler et rédiger couramment le français et l'anglais.

Être inscrit à l'ordre des urbanistes du Cameroun

Une copie du diplôme et une déclaration prouvant que l'expert a bien une telle expérience, en citant les projets réalisés qui lui permettent de remplir ce critère (non du projet, pays, dates, Maître d'Ouvrage responsable, bailleurs de fonds) sont à joindre dans la soumission.

Pour l'Expert, Ingénieur en Génie électrique ou électromécanicien, les qualifications ci – après seront requises

✓ L'expert proposé doit être un ingénieur de Génie électrique ou électromécanicien, diplômé et de niveau de formation (BAC + 5), ayant au moins 15 ans d'expérience.

Il devra avoir suivi au moins quatre (04) projets dans les projets similaires de BTP Il doit parler et rédiger couramment le français et l'anglais.

Une copie du diplôme et une déclaration prouvant que l'expert a bien une telle expérience, en citant les projets réalisés qui lui permettent de remplir ce critère (non du projet, pays, dates, Maître d'Ouvrage responsable, bailleurs de fonds) sont à joindre dans la soumission. Une attestation d'inscription dans l'ordre professionnel est exigée.

Pour l'Expert, Ingénieur Informaticien (option réseaux), Electrotechnicien ou de Télécommunications, les qualifications ci – après seront requises

✓ L'expert proposé doit être un ingénieur Informaticien (option réseaux), Electrotechnicien ou Télécommunications (Bac +5) ayant au moins quinze (15) ans d'expérience dans les projets similaires.

Il devra avoir suivi au moins quatre (04) projets dans la réalisation des projets similaires de BTP Il doit parler et rédiger couramment le français et l'anglais.

Une copie du diplôme et une déclaration prouvant que l'expert a bien une telle expérience, en citant les projets réalisés qui lui permettent de remplir ce critère (non du projet, pays, dates, Maître d'Ouvrage responsable, bailleurs de fonds) sont à joindre dans la soumission.
Une attestation d'inscription dans l'ordre professionnel est exigée.

Pour l'Expert, Ingénieur thermicien les qualifications ci – après seront requises

✓ L'expert proposé doit disposer d'un diplôme d'Ingénieur thermicien de niveau BACC +5 ou disposé d'un diplôme de l'Enseignement Supérieur en Froid ou Climatisation, de niveau de formation (BAC + 5), ayant au moins quinze (15) ans d'expérience dans les projets similaires.

Il devra avoir suivi au moins quatre (04) projets similaires de BTP.

Il doit parler et rédiger couramment le français et l'anglais.

Une copie du diplôme et une déclaration prouvant que l'expert a bien une telle expérience, en citant les projets réalisés qui lui permettent de remplir ce critère (non du projet, pays, dates, Maître d'Ouvrage responsable, bailleurs de fonds) sont à joindre dans la soumission.

Une attestation d'inscription dans l'ordre professionnel est exigée.

Pour l'Expert, Ingénieur Géotechnicien les qualifications ci – après seront requises

✓ L'expert proposé doit être un ingénieur civil, diplômé et de niveau de formation (BAC + 5), ayant au moins quinze (15) ans d'expérience dans les projets similaires.

Il devra avoir suivi au moins quatre (04) projets dans la réalisation des projets similaires de BTP Il doit parler et rédiger couramment le français et l'anglais.

Une copie du diplôme et une déclaration prouvant que l'expert a bien une telle expérience, en citant les projets réalisés qui lui permettent de remplir ce critère (non du projet, pays, dates, Maître d'Ouvrage responsable, bailleurs de fonds) sont à joindre dans la soumission.

Une attestation d'inscription dans l'ordre des ingénieurs de génie civil est exigée.

Pour l'Expert, Géomètre les qualifications ci – après seront requises

L'expert proposé doit être un ingénieur géomètre, diplômé et de niveau de formation (BAC + 5), ayant au moins quinze (15) ans d'expérience dans les projets similaires.

Il devra avoir suivi au moins quatre (04) projets dans les projets similaires de BTP Il doit parler et rédiger couramment le français et l'anglais.

Une copie du diplôme et une déclaration prouvant que l'expert a bien une telle expérience, en citant les projets réalisés qui lui permettent de remplir ce critère (non du projet, pays, dates, Maître d'Ouvrage responsable, bailleurs de fonds) sont à joindre dans la soumission.

Une attestation d'inscription dans l'ordre professionnelle est exigée.

Pour l'Expert, Projeteur architecture et/ou genie civil : le Technicien Supérieur de génie civil (de formation minimale BAC+2) ayant au moins dix (10) ans d'expérience avec une bonne maitrise des logiciels de CAO/DAO. L'expert doit avoir assuré avec succès comme projeteur, les études et/ou le contrôle sur site d'au moins quatre (02) projets de BTP

Pour l'Expert, Projeteur Corps d'état technique: le Technicien Supérieur génie électrique ou plomberie ou climatisation (de formation minimale BAC+2) ayant au moins dix (10) ans d'expérience avec une bonne maitrise des logiciels de CAO/DAO. L'expert doit avoir assuré avec succès comme projeteur, les études et/ou le contrôle sur site d'au moins quatre (02) projets de BTP

4.3 : Personnel d'Appui et Support

Le personnel d'appui se répartit comme suit :

- ✓ Un (01) Secrétaire comptable disposant d'un niveau BAC + 2 en Sciences Economiques ou en comptabilité ayant au moins cinq (05) ans d'expérience ;
- ✓ Un (1) Responsable administratif de niveau BAC + 3 avec 5 ans d'expérience ;
- ✓ Un (1) Chauffeur disposant d'un permis de conduire de catégorie « B » avec au moins cinq (05) années d'expérience.

N.B :L'absence de présentation des copies certifiées des diplômes et des attestations de disponibilité entraînera la non évaluation du personnel concerné.

V. MOYENS MATERIELS ET LOGISTIQUES

Le Consultant mettra en place tous les moyens logistiques et matériels nécessaires pour un bon accomplissement de ses missions et déclinés ainsi qu'il suit

1	Matériels informatiques	Ordinateurs
		Imprimantes
		Photocopieurs
		Table traçante
2	Logiciels	Logiciel de calcul
		Logiciel de conception et de dessin assisté par ordinateur
3	Logistique	Vehicules
		Telephone, fax
		Connexion internet
4	Matériels et Equipements géotechniques et topographiques	Pénétrromètre dynamique lourd
		Pressiometre avec sonde pressiometrique
		Densitometre à membrane
		Boite de cisaillement
		Moule proctor
		Station totale

VI. DUREE D'EXECUTION DE LA MISSION

La durée maximale prévisionnelle de la mission est de trois (03) mois pour le Lot N° 01 et Six (06) mois pour le Lot N°02, non compris les délais de validation des rapports intermédiaires et du rapport final.

VII. SECRET PROFESSIONNEL

Le Consultant sera tenu au respect du secret professionnel pendant et après sa mission.

VIII. AUTRES CLAUSES

Le Consultant est tenu de présenter les membres de l'équipe lors du démarrage de la mission qui sera notifiée par un ordre de service.

Toutefois, si pour des raisons justifiées certains membres de l'équipe viendraient à être indisponibles, le consultant devra présenter les CV d'au moins deux candidats présentant un profil au moins équivalent à celui présenté dans la soumission.

Le maître d'ouvrage se réserve le droit de demander le remplacement partiel au total du personnel donc il jugerait les prestations insuffisantes.

Par ailleurs, il se réserve également le droit de prescrire en cas de besoin, des recrutements complémentaires afin d'assurer au contrôle ou à un appui efficace.

IX. MODALITES DE REALISATION

9.1 : Rôles Et Attributions

Dans le cadre de l'exécution de la pesante mission, il est précisé que :

- *L'Autorité Contractante* est le Ministre de la Jeunesse et de l'Education Civique ;
 - *Le Maître d'Ouvrage* est le Ministre de la Jeunesse et de l'Education Civique ;
 - *Le Chef de service du marché* est le Directeur des Affaires Générales du Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique. Il est le représentant légal du Maître d'Ouvrage, il devra superviser les études et les travaux, vérifier la qualité de leur exécution, veiller au respect des clauses techniques et administratives et des délais contractuels. Il donnera au prestataire toutes indications dont il aura besoin en cours d'exécution des travaux. Il ne peut relever le Consultant de ses obligations contractuelles, ni ordonner une quelconque modification du contenu du marché ;
 - *L'Ingénieur du marché* est le Directeur de l'Architecture et des Normes de l'Habitat du Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain (MINH DU) en relation avec le Chef de Division des Etudes et des Projets du Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique (MINJEC).

9.2 : Prestations à la Charge de l'Administration

Le Maître d'ouvrage mettra à la disposition du Consultant et dans la mesure du possible les rapports complets des études disponibles notamment les études d'Avant Projet Sommaire (APS) déjà réalisées.

9.3 Obligations du Consultant

9.3.1 Décomposition des Prix

Le marché à passer étant présenté selon une logique d'obligation de résultats, tous les frais nécessaires à la bonne exécution de ces études, et qui ne feraient pas l'objet d'un prix particulier dans le bordereau (bureaux, véhicules, organisation de réunions, frais de siège, voyages, hommes/mois et frais de mission, matériel, etc., la liste n'étant pas exhaustive) sont réputés être intégrés par le bureau d'études dans le sous-détail des prix du bordereau

9.3.2 Propriété des Documents

Le Consultant fera un inventaire de tous les documents mis à sa disposition par le Maître d'Ouvrage et ceux produits au cours de la mission pour les besoins du projet. Ces documents dont il aura la garde, devront être restitués à la fin de la mission. Ils doivent être considérés comme confidentiels et utilisés comme tels. Les documents de l'APD, le DAO, les rapports de suivi seront remis en nombre suffisant avec un exemplaire en version électronique (sur CD rom ou autres dispositif fiable).

X. PROGRAMME DES ETUDES TOPOGRAPHIQUES

Le site du projet devant abriter les Bâtiments Annexes « B » et « C » du MINJEC est situé au Centre Administratif de Yaoundé et sa superficie globale est estimée à 3500 mètres carrés (m²).

10.1 Topographie générale du site

La topographie du site comprend une pente depuis le côté route vers l'arrière. Les niveaux sont 568.95 au niveau de la route et 562.00 au point le plus bas

10.2 Réseau routier et accessibilité

Le site est desservi par trois (03) voies publiques bitumées sans difficultés d'accès.

10.3 : Réseaux publics

La ligne de haute tension est disponible. Une alimentation en eau est également disponible.

10.4 : Contraintes météorologiques

Il s'agit d'un climat équatorial de type guinéen classique avec deux saisons de pluie entrecoupées de deux saisons sèches.

La moyenne pluviométrique est de 1403 mm et la moyenne thermique de mensuelle de 25,19°C.

XI. PROGRAMME ARCHITECTURAL

11.1 Le parti architectural et son contexte d'implantation

L'organisation en plan de masse des plates-formes s'inscrit en cohérence avec le relief relativement accidenté et la disposition des différents services, Le projet s'organise autour de deux (02) Bâtiments présentés ainsi qu'il suit :

11.2 Organisation des espaces

11.2.1 Projet de rehabilitation et d'extension du Bâtiment « B »

Le projet de réhabilitation et d'extension des Bâtiments « B » comprend notamment:

Niveau	Désignation	Autres bureaux
RDC	- archives - 1 Bibliothèque	15 (y compris pool de cadres d'appui)
Etage 1	- 2 Bureaux type « Directeur » - 2 Bureaux type « Secrétariat Directeur »	18 (y compris pool de cadres d'appui)
Etage 2	- 2 Bureaux type « Directeur » - 2 Bureaux type « Secrétariat Directeur »	15 (y compris pool de cadres d'appui)
Etage 3	- 2 Bureaux type « Directeur » - 2 Bureaux type « Secrétariat Directeur » - 1 salle de réunion	18 (y compris pool de cadres d'appui)
Etage 4	- 2 Bureaux type « Directeur » - 2 bureaux secrétariat directeurs	21 (y compris pool de cadres d'appui)

A chaque niveau, il existe des toilettes pour hommes et femmes et des locaux techniques

11.2.2 Projet de rehabilitation et d'extension du Bâtiment « C »

Le projet de réhabilitation et d'extension du Bâtiment « C » comprend notamment:

Niveau	Désignation	Autres bureaux
Sous-sol	Parking	
RDC	- 1 Auditorium de 265 places - 1 Bibliothèque - Archives	30 (y compris pool de cadres d'appuis)
Etage 1	- 2 Bureaux type « Directeur » - 2 Bureaux type « Secrétariat Directeur »	18 (y compris pool de cadres d'appuis)
Etage 2	- 2 Bureaux type « Directeur » - 2 Bureaux type « Secrétariat Directeur »	28 (y compris pool de cadres d'appuis)

Etage 3	- 2 Bureaux type « Directeur » - 2 Bureaux type « Secrétariat Directeur » - 1 salle de réunion	24 (y compris pool de cadres d'appuis)
Etage 4	- 2 Bureaux type « Directeur » - 2 bureaux secrétariat directeurs	28 (y compris pool de cadres d'appuis)
Etage 5	- 2 Bureaux type « Directeur » - 2 Bureaux type « Secrétariat Directeur »	28 (y compris pool de cadres d'appuis)

A chaque niveau, il existe des toilettes pour hommes et femmes et des locaux techniques et un poste de sécurité

XII. PROGRAMME DES ETUDES GEOTECHNIQUES

Les études géotechniques du projet feront l'objet d'une sous traitance à un Laboratoire géotechnique agréé par le Ministère des Travaux Publics dont la liste est jointe en annexe du présent DAO.

Le projet actuel porte sur les études géotechniques de fondations du site devant abriter les Bâtiments « B » et « C » du Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique sis au Centre Administratif de Yaoundé.

Ce document a pour objet de définir le programme de la campagne géotechnique. Cette campagne doit obéir aux exigences de la mission G0 et G11 Par référence à la classification des Missions Géotechniques Normalisées (Norme NF P 94-500 de Décembre 2013).

Cette campagne aura pour objectif :

- *De définir la nature des sols de fondations en liaison avec la géologie du site ;*
- *De choisir en fonction de la nature de l'ouvrage et du site, le type de fondations le plus approprié et de le dimensionner ;*
- *De déterminer la capacité portante du sol ;*
- *De déterminer les tassements engendrés par les bâtiments projetés ;*

Pour atteindre ces objectifs, le programme d'essais comprend des essais in-situ et des essais de laboratoire.

Consistance des prestations

- *Amenée et repli du matériel ;*
- *Dix (10) sondages penetrometriques jusqu'à 15 mètres de profondeur ou au refus ;*

- Deux (02) sondages pressiométriques jusqu'à 20 mètres de profondeur ;
- Deux (02) sondages carottés
- Deux (02) séries d'essais de laboratoire (identification complète, cisaillement rectiligne et essai oedométrique compression simple de la roche)

Essais in-situ

Le prestataire devra fournir un plan d'implantation des points de sondages sur le site.

a) L'essai pressiométrique : est réalisé conformément à la norme AFNOR P 94-110. C'est un essai de chargement in-situ réalisé dans un forage exécuté préalablement. Il permet de mesurer les caractéristiques mécaniques du sol (pression limite et module pressiométrique).

b) Le sondage carotté : permet outre l'identification visuelle des couches de sol traversées, le prélèvement des échantillons intacts de sol meuble et de roche sur lesquels seront réalisés des essais de laboratoire. Il est exécuté selon la méthodologie et les procédures de la norme française XP 94-202.

c) Les essais de pénétration dynamique de type A conformément à la norme NF P 94-114 consistent à enfoncer dans le sol, par battage à l'aide d'un mouton normalisé et de manière quasi — continue, un train de tiges muni à son extrémité d'une pointe débordante de section également normalisée. Le nombre de coups de mouton correspondant à un enfoncement donné est noté au fur et à mesure de la pénétration de la pointe dans le sol. Cet essai permet d'obtenir la résistance dynamique de pointe q_d et de cerner les différentes couches de sols présents.

Essais de laboratoire

Sur les échantillons de sols meubles prélevés, nous allons réaliser deux grands groupes d'essais de laboratoire permettant non seulement d'identifier ces échantillons, mais aussi de déterminer leurs propriétés mécaniques. Parmi ces essais, on distingue :

- la teneur en eau naturelle sera réalisé suivant la norme NF P 94-050;
- L'analyse granulométrique sera réalisé suivant la norme NF P 94-056;
- Les limites d'Atterberg sera réalisé suivant la norme NF P 94-051 ;

Ces essais permettent d'identifier et de classer le sol constitutif de ces échantillons

- L'essai de cisaillement triaxial ou rectiligne, il permet de déterminer la cohésion et l'angle de frottement interne du sol, ces deux grandeurs permettent de déterminer la contrainte admissible du sol. Il est réalisé suivant la norme NF P 94-074.

- L'essai de compressibilité à l'oedomètre, il permet de déterminer le module oedométrique et le coefficient de compression, à l'aide des desquels on évalue les tassements engendrés par le bâtiment. Il est réalisé suivant la norme XP P 94-090-1

Sur chaque échantillon de roche prélevée, l'essai de compression simple suivant la norme NF P94-420.

XIII. EQUIPEMENTS ET PERFORMANCES ATTENDUES

13.1 : Performance énergétique et environnementale

- Les bâtiments neufs ainsi que les bâtiments restructurés seront énergétiquement performants. Les bâtiments neufs répondront en tout point à la RT2012.

13.2 : Ventilation

- Une ventilation mécanique contrôlée (VMC) sera mise en œuvre pour les sanitaires.
- Ventilation de confort, Toutes les CTA sont à récupération d'énergie, très haute performance, conçues pour éviter la recirculation de l'air pollué et équipées de caissons de filtration et de pièges à sons.
- Elles seront dimensionnées et positionnées pour desservir des zones d'activités homogènes.

13.3 : Electricité CFo/Cfa

Le bâtiment possédera son TGBT, alimenté depuis un branchement sur le réseau public, avec l'abonnement adapté. Lustrerie sera choisie suivant les niveaux d'éclaircements réglementaires et calculs RT2012

- Lumière douce dans les bureaux compris gradation en fonction des apports lumineux naturels (Lumière du jour) et possibilité de prise en main manuelle . Niveau d'éclaircissement suivant réglementation;
- Luminaire à Leds dans les circulations avec détection de présence et extinction automatique ;
- Luminaire fonctionnel (Hublot ou tubes étanches) dans les locaux techniques
- Les commandes seront automatiques par détection de présence dans les circulations, les escaliers, les sanitaires, les locaux communs, et manuelles

- avec détection d'absence dans locaux à usage privatif (bureaux, salles, etc.).
- Tous les locaux seront équipés conformément aux fiches du programme.

13.4 : Maintenance / Exploitation des équipements techniques / Comptages

- Les équipements seront mis en œuvre en locaux techniques facilement accessibles et largement dimensionnés pour faciliter les opérations de maintenance.
- Chaque entité sera indépendante énergétiquement : mise en place de sous-compteurs pour chaque bâtiment et branchement indépendant pour l'eau, l'électricité et le téléphone.

13.5 : Sécurité incendie

Principe

Le système de sécurité incendie sera mis en œuvre conformément au Règlement de sécurité. Il sera défini en fonction du classement définitif des bâtiments et/ou de l'opération globale. Ce point fera l'objet d'une étude spécifique.

Etablissements

L'ensemble des fonctions sont séparées et ne communiquent pas directement entre elles. Nous considérons donc tous les établissements comme autonomes.

Chaque bâtiment profitera de son installation dans la pente pour proposer les sorties de secours nécessaires sans multiplier les escaliers d'évacuation.

Les séparations feu entre les bâtiments seront assurées par des planches et voiles bétons.

13.6 : Menuiseries extérieures et intérieures

Les portes d'entrée principale seront en aluminium et vitrés. Les fenêtres seront en aluminium vitré ouvrant à la française cotée intérieur afin de faciliter le nettoyage du vitrage.

Portes pleines ou isoplanes à âme pleine, pour distribution des locaux, des étages courants, sur huisserie bois ou métallique, dimensions, degré feu et terrage suivant localisation.

Porte pleine capitonnée pour bureau Directeur

Façades de gaines techniques avec parterres en bois ou stratifiée dito bureaux selon choix d'aménagement de l'architecte,

13.7 : Métallerie-serrurerie

Les portes métalliques des locaux techniques, archives, degré coupe-feu suivant nécessité. Garde-corps et mains courantes laqués sur les cages d'escaliers. Grille de protection avec brise soleil

13.8 Faux plafonds / plafonds suspendus

Faux-plafonds décoratifs en bois dans les bureaux des très hauts responsables du MINJEC et dalles minérale type Armstrong dans les autres bureaux et circulations.

13.9 Les revêtements de façades

Les façades sont principalement habillées en alucobon les couleurs homologuées par le Maître d'ouvrage. Les ouvertures seront en aluminium avec vitrage clair. Elles pourront recevoir des grilles de protection servant de brise-soleil.

XIV- MODALITES DE REALISATION

La période d'intervention du consultant court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations :

La démobilisation du Consultant pendant la durée du contrat ne devra en aucun cas entraîner des coûts supplémentaires.

Dans le cadre de l'exécution de la présente lettre-commande, il est précisé que :

- Le Maître d'Ouvrage est : le Ministre de la Jeunesse et de l'Éducation Civique
- Le Chef de service du marché est le Directeur des Affaires Générales du Ministère de la Jeunesse et de l'Éducation Civique. Il est le représentant légal du Maître d'Ouvrage, il devra superviser les études et les travaux, vérifier la qualité de leur exécution, veiller au respect des clauses techniques et administratives et des délais contractuels. Il donnera au prestataire toutes indications dont il aura besoin en cours d'exécution des travaux. Il ne peut relever le Consultant de ses obligations contractuelles, ni ordonner une quelconque modification du contenu du marché.
- L'Ingénieur du marché est le Directeur de l'Architecture et des normes de l'habitat au ministère et du développement urbain en relation avec le Directeur des Etudes et Projets au MINJEC.

14.1 Prestations à la charge de l'administration

Le Maître d'ouvrage mettra à la disposition du Consultant et dans la mesure du possible les rapports complets des études disponibles:

14.2 Obligations du Consultant

Le marché étant présenté selon une logique d'obligation de résultats, tous les frais nécessaires à la bonne exécution de ces études, et qui ne feraient pas l'objet d'un prix particulier dans le bordereau (bureaux, véhicules, organisation de réunions, frais de siège, voyages, hommes/mois et frais de mission, matériel, etc., la liste n'étant pas exhaustive) sont réputés être intégrés par le bureau d'études dans le sous-détail des prix du bordereau.

14.3 Documents

Le Consultant fera un inventaire de tous les documents mis à sa disposition par le Maître d'Ouvrage et ceux produits au cours de la mission pour les besoins du projet. Ces documents dont il aura la garde, devront être restitués à la fin de la mission. Ils doivent être considérés comme confidentiels et utilisés comme tels. Les documents de l'APD, les rapports de suivi seront remis en nombre suffisant avec un exemplaire en version électronique (sur CD rom ou autres dispositif fiable).

Dans le cadre de l'exécution de la présente mission, il est à noter que le Maître

d'Ouvrage mettre à la disposition du Consultant :

- a) Les plans de recollements (architecture et structures) du Bâtiment « A » et des VRD ;
- b) Les images de synthèses, les plans de distribution, les coupes et façades à l'échelle 1/150eme ...etc actualisées en Juillet 2018 pour ce qui est du Bâtiment « B ».

XV- COÛT DU PROJET

Le coût d'objectif du Lot N°01 « Réhabilitation et d'extension du Bâtiment « B » est de 2 000 000 000 FCFA TTC (Lot 1) correspondant à un montant d'honoraires de : 100 000 000 (Cent millions) ;

Le coût d'objectif du Lot N°02 « Réhabilitation et d'extension du Bâtiment « C » s'élève à 3 250 000 000 FCFA TTC (Lot 2), correspondant à un montant d'honoraires 195 000 000 (Cent Quatre Vingt Quinze Millions) Francs CFA TTC.

Au regard de ce qui précède, le coût global du projet revient ainsi 5 250 000 000 FCFA TTC (Cinq milliards Deux Cent Cinquante millions).

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DE
L'ÉDUCATION CIVIQUE

COMMISSION INTERNE
DE PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF YOUTH AFFAIRS AND CIVIC
EDUCATION

INTERNAL PROCUREMENT BOARD

PIÈCE 7 --

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES
PARTICULIÈRES (CCAP)

SOMMAIRE

CHAPITRE I - DISPOSITIONS GENERALES

- Article 1- Objet du marché
- Article 2- Mode de passation du marché
- Article 3- Documents contractuels
- Article 4- Définitions et Attributions
- Article 5- Notifications et correspondances
- Article 6- Domicile du Consultant

CHAPITRE II : EXECUTION DES PRESTATIONS

- Article 7- Délai d'exécution
- Article 8- Description des prestations
- Article 9- Connaissances des lieux et conditions des prestations
- Article 10- Obligations et responsabilités du Consultant
- Article 11- Sous traitance
- Article 12- Contrôle et agrément du personnel et du matériel
- Article 13- Contrôle géotechnique
- Article 14- Transports internationaux
- Article 15- Recette des prestations

CHAPITRE III : CLAUSES FINANCIERES

- Article 16- Montant du marché
- Article 17- Consistance des prix
- Article 18- Mode de rémunération
- Article 19- Intérêts moratoires
- Article 20- Pénalités
- Article 21- Lieu et mode de paiement
- Article 22- Avance et démarrage
- Article 23- Cautionnement définitif
- Article 24- Nantissement
- Article 25- Assurance
- Article 26- Variation des prix
- Article 27- Timbre et enregistrement
- Article 28- Régime fiscal et douanier

CHAPITRE IV : PRESCRIPTIONS DIVERSES

- Article 29- Risques réservés et cas de force majeure
- Article 30- Soumissions aux lois et règlements
- Article 31- Législation concernant la main d'œuvre
- Article 32- Règlement des litiges
- Article 33- Mise en forme et reproduction du marché
- Article 34- Résiliation du marché
- Article 35- Validité du marché

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DE
L'ÉDUCATION CIVIQUE

COMMISSION INTERNE
DE PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF YOUTH AFFAIRS AND CIVIC
EDUCATION

INTERNAL PROCUREMENT BOARD

PIÈCE 7.A

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES (CCAP)

*LOT N°01 : « PARACHEVEMENT DES ETUDES
ARCHITECTURALES, TECHNIQUES ET GEOTECHNIQUES
DU PROJET DE REHABILITATION ET D'EXTENSION DU
BATIMENT ANNEXES « B » DU MINJEC ET CERTAINES
STRUCTURES 'ENCADREMENT DES JEUNES »*

CHAPITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

Article 1 : Objet du marché

Le présent marché a pour objet le parachèvement des études architecturales et techniques et géotechniques du projet de réhabilitation et d'extension du Bâtiment Annexe « B » devant abriter les services centraux du Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique et certaines structures d'encadrements des jeunes.

Article 2 : Mode de passation du marché

Le présent marché est passé après Appel d'Offres National Restreint N°0013AONR/MINJEC/CIPM/2021 du 22 Septembre 2021.

Article 3 : Documents contractuels

3-1 -Pièces constitutives du marché:

Les pièces contractuelles constitutives du présent marché sont par ordre de priorité :

- Le présent marché, incluant :
 - Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP):
 - Les Termes de Référence (TDR),
 - Le Bordereau des Prix Unitaires,
 - Le Détail Quantitatif et Estimatif
- L'offre du prestataire et ses annexes dans toutes les dispositions non contraires au Dossier d'Appel d'Offres et au présent marché;
- Le Dossier d'Appel d'Offres;
- Le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux marchés publics mis en vigueur par Arrêté n° 033/PM du 13 Février 2007.

3.2- Textes généraux applicables :

En ce qui n'est pas contraire aux dispositions du présent marché, le prestataire reste soumis aux textes généraux suivants :

- *Lettre de soumission ou l'acte d'engagement ;*
- *La soumission du Fournisseur et ses annexes dans toutes les dispositions non contraires au Cahier des Clauses Administratives Particulières et aux Spécifications Techniques ci-dessous visés ;*
- *Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;*
- *Le Descriptif Technique des Fournitures (DTF) ;*
- *Les éléments propres à la détermination du montant du marché, tels que, par ordre de priorité :*
- *Les Bordereaux des Prix Unitaires ; Le Devis Quantitatif et Estimatif ; le Sous-Détail des Prix Unitaires ;*

- *Le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux marchés publics de fournitures en vigueur ;*

ARTICLE 8 : TEXTES GENERAUX APPLICABLES

Le présent marché est soumis aux textes généraux ci-après :

- *La loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres Entités Publiques ;*
- *La loi n° 2020/018 du 17 Décembre 2020 portant loi de finances d la République du Cameroun pour l'exercice 2021 ;*
- *La loi n°92/007 du 14 août 1992 portant code du travail ;*
- *La loi cadre N° 96/12 du 05 août 1996 portant loi cadre relative à la gestion de l'environnement ;*
- *Le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;*
- *Le décret n° 2018/366 du 30 Juin 2018 portant code des marchés publics et sa circulaire d'application N° 004/CAB/PM du 30 décembre 2005 ;*
- *Le décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des Marchés Publics ;*
- *Le décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;*
- *L'Arrêté N° 003 du 13 février 2007 mettant en vigueur le CCAG applicable aux marchés des travaux et fournitures ;*
- *La Circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 portant passation et contrôle de l'exécution des marchés publics ;*
- *La Circulaire N°002/CAB/PM du 31 janvier 2011 portant amélioration de la performance du système des marchés publics ;*
- *La circulaire n°0000242/C/MINFI du 30 décembre 2020 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des Autres Entreprises Publiques pour l'Exercice 2021 ;*
- *D'autres textes spécifiques au domaine concerné par le marché.*

Article 4 : Définitions et Attributions

4.1 : Propositions générales

Pour l'application des dispositions du présent marché, il est précisé que :

- L'Autorité Contractante, signataire du marché, est le Ministre de la Jeunesse et de l'Education Civique.
- Le Maître d'Ouvrage (M.O) est le Ministre de la Jeunesse et de l'Education Civique ;
- Les attributions du Chef de service du marché sont exercées par le Directeur des Affaires Générales du Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique, ci-après dénommé le «Chef de Service».

Le Chef de Service du marché est le représentant légal du Maître d'Ouvrage, il supervise les prestations, vérifie la qualité de leur exécution, veille au respect des clauses techniques et administratives et des délais contractuels. Il donnera au consultant toutes indications dont il aura besoin en cours d'exécution des prestations. Il ne peut relever le Consultant de ses obligations contractuelles, ni ordonner une quelconque modification du contenu du marché;

- Les attributions de l'Ingénieur du marché sont exercées par le Directeur de l'Architecture et des Normes de l'Habitat du Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain (MINHDU), ci-après dénommé «l'Ingénieur». Il est responsable du suivi technique du marché;
- L'organe chargé des paiements est le Payeur Spécialisé auprès du MINJEC, du MINDEVEL et du MINEFOP ;
- La Commission des Marchés compétente est : la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès du MINJEC.

4.2 : Nantissement

Article 5 : Notifications et correspondances

Le Consultant adressera toutes notifications écrites ou correspondances destinées au Maître d'Ouvrage, à Monsieur le Ministre de la Jeunesse et de l'Education Civique.

S'agissant des correspondances adressées aux autres intervenants par le Consultant, une copie sera transmise dans les mêmes délais au Maître d'Ouvrage.

Les différents ordres de services seront établis et notifiés ainsi qu'il suit : —

- L'ordre de service de commencer les prestations est signé par le Maître d'Ouvrage et notifié au Consultant par le Chef de Service du Marché (le Directeur des Affaires Générales), avec copie à l'Ingénieur, et à l'Organisme Payeur.
- Les ordres de service ayant une incidence sur l'objectif, le montant ou le délai d'exécution du marché seront signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés au Consultant par le Chef de Service du Marché (le Directeur des Affaires Générales), avec copie à l'Ingénieur, et à l'Organisme Payeur.
- Le visa préalable de l'Organisme Payeur sera requis avant la signature de ceux ayant une incidence sur le montant.
- Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal de l'opération et sans incidence financière seront directement signés par Chef de service et notifiés par l'ingénieur.
- Les ordres de service valant mise en demeure seront signés par le Maître d'Ouvrage.
- Les ordres de service de démobilisation et de remobilisation des prestations seront signés par le Chef de Service sur proposition de l'Ingénieur.

Le Consultant dispose d'un délai de quinze (15) jours pour émettre des réserves sur tout ordre de service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas le Consultant d'exécuter les ordres de service reçus.

Article 6 : Domicile du Consultant

Le domicile du Consultant est réputé être celui de son siège social. Dans les 15 jours calendaires suivant la notification de l'ordre de service de commencer la mission, le Consultant est tenu de faire connaître son domicile au Maître d'Ouvrage par écrit. Faute de quoi, les notifications lui seront valablement faites à la Mairie de Yaoundé 1er.

CHAPITRE II : EXECUTION DES PRESTATIONS

Article 7 : Délai d'exécution

- 7.1. le délai maximum d'exécution des prestations objet du présent marché est de trois (03) mois,
- 7.2. ce délai cours à compter de la date de notification le l'ordre de service de démarrage des prestations.

Article 8 : Consistance des prestations

La mission du Consultant est le parachèvement des études architecturales et techniques du projet de réhabilitation et d'extension du Bâtiments « B » du Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique sis centre administratif de yaoundé

Les prestations attendues du Cabinet d'Architectes/Bureau d'Etudes Techniques consistent, pour le Lot n°01, à :

- *Actualiser le document d'Avant-Projet Sommaire (APS) des différentes composantes du projet ;*
- *Elaborer le document d'Avant-Projet Détaillé (APD) du projet concerné ;*
 - Plans architecturaux à l'échelle 1/50e, façades, les perspectives, coupes, plans de masse etc...);
 - plans techniques des structures (fondations, superstructures, ferrailages, coffrages etc ...)
- *Produire les notes de calcul des structures et des corps d'états secondaires pour chaque opération ;*
- *Elaborer un rapport des études géotechniques du projet ;*
- *Produire un Projet d'Exécution des Ouvrages (PEO) ;*
- *Evaluer par les coûts estimatifs des travaux de Construction et d'équipement des différentes structures*
- *Confectionner le Dossier d'Appel d'Offres des travaux dudit projet ;*
- *Produire la mouture à soumettre à la validation;*
- *Organiser un séminaire de validation technique du rapport final;*
- *Produire le rapport final et quinze (15) jeux de Plans à l'échelle 1/50e y compris la version électronique.*

La description détaillée des prestations est donnée dans les Termes de Référence ci-joints.

Article 9 : Connaissance des lieux et conditions des prestations

Le Consultant est réputé avoir, avant la remise de son offre, visité et examiné les lieux des prestations, avoir pris une parfaite connaissance de toutes les sujétions imposées par l'exécution des prestations, des conditions locales susceptibles d'influencer cette exécution et d'une manière générale s'être procuré toutes informations concernant les risques, aléas et circonstances susceptibles d'influencer son offre et nécessaires à assurer l'exécution des prestations.

Article 10 : Obligations et responsabilité du Consultant

1. Le Consultant exécute les prestations et remplit ses obligations de façon diligente, efficace et économique, conformément aux normes, techniques et pratiques généralement acceptées dans son domaine d'activité.
2. Pendant la durée du marché, le consultant ne s'engage pas directement ou indirectement, dans des activités professionnelles ou contractuelles susceptibles de compromettre son indépendance par rapport aux missions qui lui sont dévolues.
3. En cas de conflit d'intérêt du fait d'un membre de l'équipe de la mission, le consultant doit le signaler par écrit au Maître d'Ouvrage et doit remplacer l'expert en question, impliqué dans le projet ou le marché.

Le conflit d'intérêt s'entend de toute situation dans laquelle le consultant pourrait tirer des profits directs ou indirects d'un marché passé par le Maître d'Ouvrage auprès de laquelle il est consulté ou toute situation dans laquelle il a des intérêts personnels ou financiers suffisants pour compromettre son impartialité dans l'accomplissement de ses fonctions ou de nature à affecter défavorablement son jugement.

4. Le Consultant est tenu au secret professionnel vis-à-vis des tiers, sur les informations, renseignements et documents recueillis ou portés à sa connaissance à l'occasion de l'exécution du marché. A ce titre, les documents établis par le consultant au cours de l'exécution du marché ne peuvent être publiés ou communiqués qu'avec l'accord écrit du Maître d'Ouvrage.
5. Le Consultant est tenu lors du dépôt du rapport final, de restituer tous les documents empruntés au Maître d'Ouvrage.
6. Le Consultant ainsi que ses associés ou ses sous-traitants s'interdisent pendant la durée du marché, et à son issue pendant *six (6) mois*, de fournir des biens, prestations ou services destinés au Maître d'Ouvrage découlant des prestations

ou ayant un rapport étroit avec elles (à l'exception de l'exécution des prestations ou de leur continuation).

7. Le Consultant doit prendre en charge des frais professionnels et de la couverture de tous risques de maladie et d'accident dans le cadre de sa mission.
8. Le consultant ne peut pas modifier la composition de l'équipe proposée dans son offre technique sans l'accord écrit du Maître d'Ouvrage.

Article 11 : Sous-traitance

La part des prestations à sous-traiter est de 20% du montant du marché de base et de ses avenants.

Article 12 : Agrément du personnel et du matériel - Programme d'action

12.1 Agrément du personnel et du matériel

L'agrément de l'offre en phase d'appel d'offres vaut approbation du personnel et du type de matériel présenté. Sauf cas de force majeure dûment reconnu par l'Administration, tout Consultant sera par conséquent tenu de mettre en place le personnel figurant dans son offre.

En cas de changement par rapport à l'offre, le Consultant soumettra à l'approbation préalable du Chef de Service, la liste du matériel et / ou du personnel non prévu dans l'offre et appelé à effectuer les prestations avec la justification de leur qualité (CV des experts proposés, fiches techniques, date de mise en service pour le matériel de contrôle...) et leur programme d'emploi. L'expert à pourvoir devra avoir au moins les compétences (qualifications et expériences) de celui remplacé.

Le Consultant ne pourra être autorisé à procéder au remplacement de plus de 25 % du personnel sauf cas de force majeure.

Toute modification apportée aux propositions en matériel et en personnel d'encadrement de l'offre technique constitue un motif d'application d'une réfaction de 10 % sur le prix unitaire de l'expert (des experts) et / ou du matériel concernés.

Si le Maître d'Ouvrage demande le remplacement d'un membre de l'équipe pour faute grave dûment constatée ou pour incompétence, le remplacement se fait aux frais du consultant dans un délai maximum de quinze (15) jours.

Le Maître d'Ouvrage se réserve la possibilité de refuser son agrément à une personne proposée par le consultant dont la qualification serait insuffisante.

12.2 Programme d'action

Dans un délai maximum de quinze (15) jours à compter de la notification de l'ordre de service de commencer les prestations, le prestataire soumettra à

l'approbation du Chef de Service du marché, en cinq (05) exemplaires, le programme d'action comprenant :

- *La description des installations envisagées et leur localisation ;*
- *La liste et les profils des personnels à mettre en place ;*
- *La liste du personnel d'appui ;*
- *la liste du matériel prévu ;*
- *la liste des véhicules et leur ventilation ;*
- *l'organisation à mettre en place ;*
- *la matrice des actions à effectuer ;*
- *le chronogramme des tâches ;*
- *les fiches modèles (constats, journal de chantier, etc).*

Le programme d'action constituera une pièce contractuelle après approbation par le Chef de Service.

Après approbation du programme d'action par le Chef de Service, celui-ci en transmettra, dans un délai de cinq (05) jours, une copie au Maître d'Ouvrage, pour validation, sans effet suspensif de son exécution.

Article 13 : Etudes topographiques

Le Cocontractant engage sa responsabilité sur les décisions prises découlant de l'interprétation des résultats des levés topographiques, coordonnées, etc...

D'une manière générale, la responsabilité du Cocontractant reste engagée vis-à-vis des résultats des études pendant l'exécution des travaux envisagés au terme des études.

Article 14 : Transports internationaux

Au cas où l'exécution du présent marché nécessiterait le transport des matériels et équipements dans le sens extérieur- Cameroun et vice versa, ce transport sera à la charge et au frais du Consultant et en conformité avec les réglementations nationales et internationales en vigueur.

Article 15 : Recette des prestations

Conformément aux dispositions de l'article 81 du décret n° 2018/366 du 30 Juin 2018 portant code des marchés publics, la recette technique des prestations du Consultant sera assurée par la Commission Ad Hoc ci-après composée ainsi qu'il suit :

Président : Le Maître d'Ouvrage ou son représentant ;

Membres : - Le Directeur des Affaires Générales du MINJEC, Chef de Service du Marché ;

-Le Chef de Division des Etudes et des Projets du Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique (MINJEC) ;

-Le Chef de Service des Marchés au MINJEC ;

Observateur : Un représentant du MINMAP.

Rapporteur : le Directeur de l'Architecture et des Normes de l'Habitat
L'Ingénieur du Marché;
Invité : le consultant ou son représentant;

Cette Commission se réunit pour se prononcer sur la recevabilité de chaque phase des prestations après examen du rapport concerné.

CHAPITRE III : CLAUSES FINANCIERES

Article 16 : Montant du marché

Le montant du présent marché, tel qu'il ressort du Détail Estimatif, est de _____ (en chiffres) _____ (en lettre) Francs CFA Toutes Taxes Comprises (TTC), soit :

- Montant HTVA : _____ (_____) franc CFA ;
- Montant HTVA : _____ (_____) franc CFA ;

Le montant Hors TVA tient compte de l'avance sur l'impôt sur le revenu prélevé lors du paiement et reversé à l'Administration des impôts.

Article 17 : Consistance des prix

La définition et la consistance des prix sont précisées dans le bordereau des prix.

Article 18 : Règlement des prestations

Pour les marchés à paiements par prix unitaires

18. 1. Constatation des prestations exécutées

Avant le 30 de chaque mois, le prestataire et l'ingénieur établissent un attachement contradictoire qui récapitule et fixe les quantités réalisées et constatées pour chaque poste du bordereau au cours du mois et pouvant donner droit au paiement.

18.2. Décompte mensuel

Au plus tard le cinq (5) du mois suivant le mois des prestations, le prestataire remettra en sept (07) exemplaires à l'ingénieur, deux projets de décompte provisoire mensuel (un décompte hors TVA et un décompte du montant des taxes), selon le modèle agréé et établissant le montant total des sommes auxquelles il peut prétendre du fait de l'exécution du marché, depuis le début de celui-ci.

Seul le décompte hors TVA sera réglé au prestataire. Le décompte du montant des taxes fera l'objet d'une écriture d'ordre entre les budgets du Ministère de la Jeunesse et du ministère en charge des finances.

Le montant HTVA de l'acompte à payer au prestataire sera mandaté comme suit:

- 97,8% versé directement au compte du prestataire;
- 2,2% selon le cas versé au Trésor Public au titre de l'AIR dû par le prestataire.

L'ingénieur disposera d'un délai de sept (7) jours pour transmettre au chef de Service du marché, les décomptes qu'il a approuvés de façon à ce qu'ils soient en sa possession au plus tard le 12 du mois.

Le chef de Service dispose d'un délai de 15 jours (maximum) pour procéder à la signature des décomptes et leur transmission au comptable chargé du paiement.

--- - Ou

Pour les marchés à paiements forfaitaires
Echelonnement des paiements

Le montant des acomptes à payer s'échelonne comme suit :

Approbation du rapport provisoire :

- dans les 15 jours suivant son approbation 60%
- approbation du rapport final 40%

Les décomptes en six (6) exemplaires, seront présentés par le prestataire en francs CFA (ou en francs CFA et en devises le cas échéant) à l'ingénieur accompagnés d'une demande de paiement.

La demande de paiement doit faire apparaître le montant total du marché, le montant de la facture concernée.

Les versements d'acomptes interviennent dans les trente (30) jours à compter de la date de transmission au comptable compétent des constatations ouvrant droit à paiement.

Décompte général - Etat du solde

Après approbation du rapport final, le prestataire adresse au Maître d'Ouvrage une demande de solde sous forme de décompte général.

Le paiement du dernier décompte est conditionné par la remise du rapport final par le prestataire au Maître d'ouvrage, et l'acceptation par ce dernier, dudit rapport dans un délai de quinze (15) jours francs.

Article 19 : Intérêts moratoires

Les intérêts moratoires éventuels sont payés par état des sommes dues conformément à l'article 88 du décret n° 2004/275 du 24 Septembre 2004 portant Code des Marchés Publics.

Article 20 : Pénalités

20.1 Pénalités de retard :

20.1.1 Le montant des pénalités de retard est fixé comme suit :

a. Un deux millième (1/2000^{ème}) du montant TTC du marché de base par jour calendaire de retard du premier au trentième jour au delà du délai contractuel fixé par le marché ;

b. Un millième (1/1000^{ème}) du montant TTC du marché de base par jour calendaire de retard au delà du trentième jour.

20.1.2. Le montant cumulé des pénalités de retard est limité à dix pour cent (10%) du montant TTC du marché de base avec ses pénalités de retard.

20.2 Pénalités pour défaut d'exécution

Sont entendus en particulier par défauts d'exécution:

- Tout manque de réaction supérieur à 8 jours par rapport à la date effective où le problème est apparu sur le chantier, les P.V. de réunion de chantier pouvant faire foi en cas de litige au même titre que le journal de chantier.

Le Consultant sera passible d'une pénalité de 1/2000^{ème} de son marché par jour de retard constaté par l'administration dans l'application des obligations dues au titre de son marché.

Sont notamment concernées, toutes les prises de décisions et tâches administratives incombant au Consultant :

- *Notification d'O.S. à caractère technique aux entreprises par le Consultant (Art. 10 et 13 du C.C.A.P.), préparation et envoi des O.S. à caractère financier à l'Administration,*
 - *Agrément du personnel et du matériel (Art. 12 du C.C.A.P),*
 - *Et plus généralement toutes les obligations techniques et administratives prévues dans les TDR.*
- Tout remplacement sans l'approbation préalable du Chef de Service. Le Consultant sera alors passible des pénalités prévues à l'article 12 du CCAP.

- Tout retard et toute malfaçon de l'Entreprise qui seraient dus au manque ou retard de réaction ou mauvaise décision du Consultant. Dans ce cas, le Consultant sera réputé solidaire de l'Entreprise par rapport aux pénalités infligées et aux pertes subies, à raison de 50%.

Article 21 : Lieu et mode de paiement

21.1. En contrepartie des paiements à effectuer par le Maître d'Ouvrage au consultant, dans les conditions indiquées dans le marché, le consultant s'engage par les présentes à exécuter le marché conformément aux dispositions de ce marché.

21.2. Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues de la manière suivante : Les paiements seront effectués en Francs CFA par virement bancaire au compte N° _____ ouvert au nom de _____ à la banque _____, Agence de _____

Article 22 : Avance de démarrage

Une avance pourra être consentie au Consultant sur sa demande. Son montant sera au plus égal à vingt pour cent (20%) du montant TTC du marché. Elle sera cautionnée à cent pour cent (100%) par un établissement bancaire installé au Cameroun et agréé par le Ministre en charge des finances ; la rédaction de la caution sera conforme au modèle joint au DAO.

Le remboursement de l'avance visée ci-dessus est effectué par prélèvement de cinquante pourcent (50%) du montant des prestations de chaque décompte à partir du moment où les prestations réalisées atteignent quarante pourcent (40%) du montant des prestations. Ce remboursement doit être terminé au plus tard lorsque le montant des prestations atteint quatre vingt pourcent (80%) de la valeur du marché.

Au fur et à mesure du remboursement des avances, le Maître d'Ouvrage donnera la main-levée de la part de la caution correspondante si le Consultant en fait la demande.

Article 23 : Cautionnement définitif

23.1. Le cautionnement définitif garantissant l'exécution intégrale des prestations sera constitué dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations. Le cautionnement provisoire est restitué au Consultant après constitution de ce cautionnement définitif.

23.2. Son montant est fixé à trois pour cent (3%) du montant TTC.

23.3. Le cautionnement définitif peut être remplacé par une caution personnelle et solidaire d'un établissement bancaire installé sur le territoire camerounais et agréé par le Ministre en charge des finances.

23.4. Le cautionnement sera restitué ou la caution bancaire le remplaçant, libérée, sur demande écrite du Consultant, à la fin des prestations, après approbation du rapport final.

Article 24 : Nantissement

En vue de l'application du régime de nantissement prévu à l'article 150 du décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés, sont désignés comme:

- *Service chargé de l'ordonnancement : le Ministre de la Jeunesse et de l'Education civique*
- *Autorité chargée de la liquidation des dépenses : le Ministère de la Jeunesse et de l'Education civique*
- *Comptable chargé des paiements: le Payeur Spécialisé auprès du MINJEC, du MINDEVEL et du MINEFOP.*
- *Fonctionnaires compétents pour fournir les renseignements :*
 - ☞ *Le Directeur des Affaires Générales du MINJEC;*
 - ☞ *Le Directeur de l'Architecture et des Normes de l'Habitat ;-*
 - ☞ *Le Payeur Spécialisé auprès du MINJEC, MINDEVEL et MINEFOP ;*

Le nantissement est soumis aux règles applicables en cette matière aux marchés publics de l'Etat.

Article 25 : Assurances

Le Consultant devra justifier au plus tard vingt (20) jours après la notification du marché qu'il est titulaire d'une police d'assurance en responsabilité professionnelle couvrant les dommages de toutes natures causés au tiers :

- a) par son personnel en activité de travail,
- b) par le matériel qu'il utilise,
- c) du fait des prestations.

Cette police d'assurance sera soumise à l'approbation du Chef de Service et devra couvrir toute la durée du marché.

Aucun décompte, à l'exception de l'avance de démarrage, ne sera payé sans la présentation de l'attestation d'assurance.

Article 26 : Variation des prix

Le présent marché est à prix forfaitaires ; ces prix sont fermes et non révisables.

Article 27 : Timbre et enregistrement

Sept (07) exemplaires originaux du présent marché seront à timbrer et à enregistrer par les soins et aux frais du Consultant conformément à la réglementation en vigueur.

En cas de non respect du délai réglementaire pour l'enregistrement, le marché pourra être résilié de plein droit.

Après enregistrement cinq (05) exemplaires enregistrés seront retournés à la Direction des Affaires Générales du MINJEC pour ventilation.

Article 28 : Régime fiscal et douanier

Le présent marché est soumis en matière de fiscalité à la réglementation camerounaise en vigueur notamment le décret n° 2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics.

CHAPITRE IV : PRESCRIPTIONS DIVERSES

Article 29 : Risques, réserves et cas de force majeure

La force majeure s'entend par tout événement extérieur, imprévisible et insurmontable qui empêcherait le Consultant de remplir tout ou une partie de ses obligations contractuelles.

Le Consultant informera le Maître d'Ouvrage par écrit dans un délai de huit (8) jours de tout cas de force majeure. Dès qu'une telle information sera confirmée par le Maître d'Ouvrage, le Consultant pourra se voir dégagé de toutes responsabilités pour manquement au respect de ses engagements.

Dans tous les cas, il appartient au Maître d'Ouvrage d'apprécier les cas de force majeure et les preuves fournies par le Consultant.

Article 30 : Soumission aux lois et règlements

Le Consultant doit se soumettre aux lois et réglementations en vigueur au Cameroun.

Article 31 : Législation concernant la main d'œuvre

Le Consultant devra se conformer à la réglementation en vigueur concernant l'emploi de la main d'œuvre. Il ne pourra formuler aucune demande d'indemnités basée sur les sujétions ou difficultés qui résulteraient.

Article 32 : Règlement des litiges

Tout litige survenant entre les parties contractantes dans le cadre du marché devra faire l'objet d'une tentative de règlement à l'amiable.

A défaut de règlement à l'amiable, tout différend sera porté devant la juridiction camerounaise compétente.

Article 33 : Mise en forme et reproduction du marché

La rédaction ou la mise en forme des documents constitutifs du marché sont assurées par le Maître d'Ouvrage.

La reproduction du présent marché, en vingt (20) exemplaires souscrits, est à la charge du Consultant.

Article 34 : Résiliation du marché

Le marché peut être résilié comme prévu à la Section III, Chapitre I, Titre IV du Livre I du décret 2004/275 du 24 septembre 2004 portant code des marchés publics.

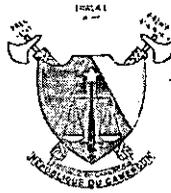
Article 35 : Validité du marché

Le présent marché ne deviendra définitif qu'après sa signature par le Maître d'Ouvrage. Il entrera en vigueur dès sa notification au Consultant.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DE
L'EDUCATION CIVIQUE

COMMISSION INTERNE
DE PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF YOUTH AFFAIRS AND CIVIC
EDUCATION

INTERNAL PROCUREMENT BOARD

PIÈCE 7.B

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES
PARTICULIERES (CCAP)
*LOT N°02 « PARACHEVEMENT DES ETUDES
ARCHITECTURALES, TECHNIQUES ET GEOTECHNIQUES DU
PROJET DE REHABILITATION ET D'EXTENSION DU
BATIMENT « C » DU MINJEC ET CERTAINES STRUCTURES
D'ENCADREMENT DES JEUNES*

CHAPITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

Article 1 : Objet du marché

Le présent marché a pour objet le parachèvement des études architecturales et techniques du projet de réhabilitation et d'extension du Bâtiment « B » du Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique sis au Centre Administratif de Yaoundé conformément aux Termes de Référence.

Article 2 : Mode de passation du marché

Le présent marché est passé après Appel d'Offres National Restreint N°0013AONR/MINJEC/CIPM/2021 du 22 Septembre 2021

Article 3 : Documents contractuels

3-1 -Pièces constitutives du marché:

Les pièces contractuelles constitutives du présent marché sont par ordre de priorité :

- *Le présent marché, incluant :*
 - *le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP);*
 - *Les Termes de Référence (TDR),*
 - *Le Bordereau des Prix Unitaires,*
 - *Le Détail Quantitatif et Estimatif*
- *L'offre du prestataire et ses annexes dans toutes les dispositions non contrares au Dossier d'Appel d'Offres et au présent marché;*
- *Le Dossier d'Appel d'Offres;*
- *Le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux marchés publics mis en vigueur par Arrêté n° 033/PM du 13 Février 2007.*

3.3- Textes généraux applicables :

En ce qui n'est pas contraire aux dispositions du présent marché, le prestataire reste soumis aux textes généraux suivants :

- *Lettre de soumission ou l'acte d'engagement ;*
- *La soumission du Fournisseur et ses annexes dans toutes les dispositions non contrares au Cahier des Clauses Administratives Particulières et aux Spécifications Techniques ci-dessous visés ;*
- *Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;*
- *Le Descriptif Technique des Fournitures (DTF) ;*
- *Les éléments propres à la détermination du montant du marché, tels que, par ordre de priorité : les Bordereaux des Prix Unitaires ; Le Devis Quantitatif et Estimatif ; le Sous-Détail des Prix Unitaires ;*

- *Le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux marchés publics de fournitures en vigueur ;*

ARTICLE 8 : TEXTES GENERAUX APPLICABLES

Le présent marché est soumis aux textes généraux ci-après :

- *La loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres Entités Publiques ;*
- *La loi n° 2020/018 du 17 Décembre 2020 portant loi de finances d la République du Cameroun pour l'exercice 2021 ;*
- *La loi n°92/007 du 14 août 1992 portant code du travail ;*
- *La loi cadre N° 96/12 du 05 août 1996 portant loi cadre relative à la gestion de l'environnement ;*
- *Le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;*
- *Le décret n° 2018/366 du 30 Juin 2018 portant code des marchés publics et sa circulaire d'application N° 004/CAB/PM du 30 décembre 2005 ;*
- *Le décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des Marchés Publics ;*
- *Le décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;*
- *L'Arrêté N° 003 du 13 février 2007 mettant en vigueur le CCAG applicable aux marchés des travaux et fournitures ;*
- *La Circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 portant passation et contrôle de l'exécution des marchés publics ;*
- *La Circulaire N°002/CAB/PM du 31 janvier 2011 portant amélioration de la performance du système des marchés publics ;*
- *La circulaire n°00008349/C/MINFI du 30 décembre 2020 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des Autres Entreprises Publiques pour l'Exercice 2021 ;*
- *D'autres textes spécifiques au domaine concerné par le marché.*

Article 4 : Définitions et Attributions

Pour l'application des dispositions du présent marché, il est précisé que :

- *L'Autorité Contractante, signataire du marché, est le Ministre de la Jeunesse et de l'Education Civique.*
- *Le Maître d'Ouvrage (M.O) est le Ministre de la Jeunesse et de l'Education Civique ;*
- *Les attributions du Chef de service du marché sont exercées par le Directeur des Affaires Générales du Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique, ci-après dénommé le «Chef de Service».*

Le Chef de Service du marché est le représentant légal du Maître d'Ouvrage, il supervise les prestations, vérifie la qualité de leur exécution, veille au respect des clauses techniques et administratives et des délais contractuels. Il donnera au consultant toutes indications dont il aura besoin en cours d'exécution des prestations. Il ne peut relever le Consultant de ses obligations contractuelles, ni ordonner une quelconque modification du contenu du marché;

- Les attributions de l'Ingénieur du marché sont exercées par le Directeur de l'Architecture et des Normes de l'Habitat du Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain (MINHDU), ci-après dénommé «l'Ingénieur». Il est responsable du suivi technique du marché;
- L'organe chargé du paiement est le Spécialisé auprès du MINJEC, du MINDEVEL et du MINEFOP ;
- La Commission des Marchés compétente est : la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès du MINJEC.

Article 5 : Notifications et correspondances

Le Consultant adressera toutes notifications écrites ou correspondances destinées au Maître d'Ouvrage, à Monsieur le Ministre de la Jeunesse et de l'Education Civique.

S'agissant des correspondances adressées aux autres intervenants par le Consultant, une copie sera transmise dans les mêmes délais au Maître d'Ouvrage.

Les différents ordres de services seront établis et notifiés ainsi qu'il suit :

- L'ordre de service de commencer les prestations est signé par le Maître d'Ouvrage et notifié au Consultant par le Chef de Service du Marché (le Directeur des Affaires Générales), avec copie à l'Ingénieur, et à l'Organisme Payeur.
- Les ordres de service ayant une incidence sur l'objectif, le montant ou le délai d'exécution du marché seront signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés au Consultant par le Chef de Service du Marché (le Directeur des Affaires Générales), avec copie à l'Ingénieur, et à l'Organisme Payeur.
- Le visa préalable de l'Organisme Payeur sera requis avant la signature de ceux ayant une incidence sur le montant.
- Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal de l'opération et sans incidence financière seront directement signés par Chef de service et notifiés par l'ingénieur.
- Les ordres de service valant mise en demeure seront signés par le Maître d'Ouvrage.
- Les ordres de service de démobilisation et de remobilisation des prestations seront signés par le Chef de Service sur proposition de l'Ingénieur.

Le Consultant dispose d'un délai de quinze (15) jours pour émettre des réserves sur tout ordre de service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas le Consultant d'exécuter les ordres de service reçus.

Article 6 : Domicile du Consultant

Le domicile du Consultant est réputé être celui de son siège social. Dans les 15 jours calendaires suivant la notification de l'ordre de service de commencer la mission, le Consultant est tenu de faire connaître son domicile au Maître d'Ouvrage par écrit.

Faute de quoi, les notifications lui seront valablement faites à la Mairie de Yaoundé 1er.

CHAPITRE II : EXECUTION DES PRESTATIONS

Article 7 : Délai d'exécution

- 7.1. le délai maximum d'exécution des prestations objet du présent marché est de trois (03) mois,
- 7.2. ce délai cours à compter de la date de notification le l'ordre de service de démarrage des prestations.

Article 8 : Consistance des prestations

La mission du Consultant est le parachèvement des études architecturales et techniques du projet de réhabilitation et d'extension du Bâtiments « B » du Ministère de la Jeunesse et de l'Éducation-Civique sis centre administratif de yaoundé.

Les prestations attendues du Cabinet d'Architectes/Bureau d'Etudes Techniques consistent, pour le-Lot n°01,-à:-

- *Actualiser le document d'Avant-Projet Sommaire (APS) des différentes composantes du projet ;*
- *Elaborer le document d'Avant-Projet Détaillé (APD) du projet concerné ;*
 - *Plans architecturaux à l'échelle 1/50e, façades, les perspectives, coupes, plans de masse etc...);*
 - *plans techniques des structures (fondations, superstructures, ferrillages, coffrages etc ...);*
- *évaluer par les coûts estimatifs des travaux de construction et d'équipement des différentes structures*
- *confectionner le Dossier d'Appel d'Offres des travaux de projet réhabilitation et d'extension des bâtiments annexes « B » et « C » du Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique sis centre administratif de yaoundé*
- *produire la mouture à soumettre à la validation;*
- *organiser un séminaire de validation technique du rapport final;*
- *produire le rapport final et cinq (05) jeux de Plans à l'échelle 1/50e y compris la version électronique.*

La description détaillée des prestations est donnée dans les Termes de Référence.

Article 9 : Connaissance des lieux et conditions des prestations

Le Consultant est réputé avoir, avant la remise de son offre, visité et examiné les lieux des prestations, avoir pris une parfaite connaissance de toutes les sujétions imposées par l'exécution des prestations, des conditions locales susceptibles

d'influencer cette exécution et d'une manière générale s'être procuré toutes informations concernant les risques, aléas et circonstances susceptibles d'influencer son offre et nécessaires à assurer l'exécution des prestations.

Article 10 : Obligations et responsabilité du Consultant

1. Le Consultant exécute les prestations et remplit ses obligations de façon diligente, efficace et économique, conformément aux normes, techniques et pratiques généralement acceptées dans son domaine d'activité.
2. Pendant la durée du marché, le consultant ne s'engage pas directement ou indirectement, dans des activités professionnelles ou contractuelles susceptibles de compromettre son indépendance par rapport aux missions qui lui sont dévolues.
3. En cas de conflit d'intérêt du fait d'un membre de l'équipe de la mission, le consultant doit le signaler par écrit au Maître d'Ouvrage et doit remplacer l'expert en question, impliqué dans le projet ou le marché.

Le conflit d'intérêt s'entend de toute situation dans laquelle le consultant pourrait tirer des profits directs ou indirects d'un marché passé par le Maître d'Ouvrage auprès de laquelle il est consulté ou toute situation dans laquelle il a des intérêts personnels ou financiers suffisants pour compromettre son impartialité dans l'accomplissement de ses fonctions ou de nature à affecter défavorablement son jugement.

4. Le Consultant est tenu au secret professionnel vis-à-vis des tiers, sur les informations, renseignements et documents recueillis ou portés à sa connaissance à l'occasion de l'exécution du marché. A ce titre, les documents établis par le consultant au cours de l'exécution du marché ne peuvent être publiés ou communiqués qu'avec l'accord écrit du Maître d'Ouvrage.
5. Le Consultant est tenu lors du dépôt du rapport final, de restituer tous les documents empruntés au Maître d'Ouvrage.
6. Le Consultant ainsi que ses associés ou ses sous-traitants s'interdisent pendant la durée du marché, et à son issue pendant *six (6) mois*, de fournir des biens, prestations ou services destinés au Maître d'Ouvrage découlant des prestations ou ayant un rapport étroit avec elles (à l'exception de l'exécution des prestations ou de leur continuation).
7. Le Consultant doit prendre en charge des frais professionnels et de la couverture de tous risques de maladie et d'accident dans le cadre de sa mission.
8. Le consultant ne peut pas modifier la composition de l'équipe proposée dans son offre technique sans l'accord écrit du Maître d'Ouvrage.

Article 11 : Sous-traitance

La part des prestations à sous-traiter est de 20% du montant du marché de base et de ses avenants.

Article 12 : Agrément du personnel et du matériel - Programme d'action

12.1 Agrément du personnel et du matériel

L'agrément de l'offre en phase d'appel d'offres vaut approbation du personnel et du type de matériel présenté. Sauf cas de force majeure dûment reconnu par l'Administration, tout Consultant sera par conséquent tenu de mettre en place le personnel figurant dans son offre.

En cas de changement par rapport à l'offre, le Consultant soumettra à l'approbation préalable du Chef de Service, la liste du matériel et / ou du personnel non prévu dans l'offre et appelé à effectuer les prestations avec la justification de leur qualité (CV des experts proposés, fiches techniques, date de mise en service pour le matériel de contrôle...) et leur programme d'emploi. L'expert à pourvoir devra avoir au moins les compétences (qualifications et expériences) de celui remplacé.

Le Consultant ne pourra être autorisé à procéder au remplacement de plus de 25 % du personnel sauf cas de force majeure.

Toute modification apportée aux propositions en matériel et en personnel d'encadrement de l'offre technique constitue un motif d'application d'une réfaction de 10 % sur le prix unitaire de l'expert (des experts) et / ou du matériel concernés.

Si le Maître d'Ouvrage demande le remplacement d'un membre de l'équipe pour faute grave dûment constatée ou pour incompétence, le remplacement se fait aux frais du consultant dans un délai maximum de quinze (15) jours.

Le Maître d'Ouvrage se réserve la possibilité de refuser son agrément à une personne proposée par le consultant dont la qualification serait insuffisante.

12.2 Programme d'action

Dans un délai maximum de quinze (15) jours à compter de la notification de l'ordre de service de commencer les prestations, le prestataire soumettra à l'approbation du Chef de Service du marché, en cinq (05) exemplaires, le programme d'action comprenant :

- *La description des installations envisagées et leur localisation ;*
- *La liste et les profils des personnels à mettre en place ;*
- *La liste du personnel d'appui ;*
- *la liste du matériel prévu ;*
- *la liste des véhicules et leur ventilation ;*
- *l'organisation à mettre en place ;*
- *la matrice des actions à effectuer ;*
- *le chronogramme des tâches ;*
- *les fiches modèles (constats, journal de chantier, etc).*

Le programme d'action constituera une pièce contractuelle après approbation par le Chef de Service.

Après approbation du programme d'action par le Chef de Service, celui-ci en transmettra, dans un délai de cinq (05) jours, une copie au Maître d'Ouvrage, pour validation, sans effet suspensif de son exécution.

Article 13 : Etudes topographiques

Le Cocontractant engage sa responsabilité sur les décisions prises découlant de l'interprétation des résultats des levés topographiques, coordonnées, etc...

D'une manière générale, la responsabilité du Cocontractant reste engagée vis-à-vis des résultats des études pendant l'exécution des travaux envisagés au terme des études.

Article 14 : Transports internationaux

Au cas où l'exécution du présent marché nécessiterait le transport des matériels et équipements dans le sens extérieur- Cameroun et vice versa, ce transport sera à la charge et au frais du Consultant et en conformité avec les réglementations nationales et internationales en vigueur.

Article 15 : Recette des prestations

Conformément aux dispositions de l'article 81 du décret n° 2018/366 du 30 Juin 2018 portant code des marchés publics, la recette technique des prestations du Consultant sera assurée par la Commission Ad Hoc ci-après composée ainsi qu'il suit :

Président : Le Maître d'Ouvrage ou son représentant ;

Membres : - Le Directeur des affaires Générales du MINJEC, Chef de Service du Marché ;

- Chef de Division des Etudes et des Projets du Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique (MINJEC) ;

- le Chef de Service des Marchés au MINJEC ;

Rapporteur : le Directeur de l'architecture et des Normes de l'Abitat l'Ingénieur du Marché;

Cette Commission se réunit pour se prononcer sur la recevabilité de chaque phase des prestations après examen du rapport concerné.

Observateur : Un représentant du MINMAP.

CHAPITRE III : CLAUSES FINANCIERES

Article 16 : Montant du marché

Le montant du présent marché, tel qu'il ressort du Détail Estimatif, est de _____ (en chiffres) _____ (en lettre) Francs CFA Toutes Taxes Comprises (TTC), soit :

- Montant HTVA : _____ (_____) franc CFA ;

- Montant HTVA : _____ (_____) franc CFA ;

Le montant Hors TVA tient compte de l'avance sur l'impôt sur le revenu prélevé lors du paiement et reversé à l'Administration des impôts.

Article 17 : Consistance des prix

La définition et la consistance des prix sont précisées dans le bordereau des prix.

Article 18 : Règlement des prestations

Pour les marchés à paiements par prix unitaires

18.1. Constatation des prestations exécutées

Avant le 30 de chaque mois, le prestataire et l'ingénieur établissent un attachement contradictoire qui récapitule et fixe les quantités réalisées et constatées pour chaque poste du bordereau au cours du mois et pouvant donner droit au paiement.

18.2. Décompte mensuel

Au plus tard le cinq (5) du mois suivant le mois des prestations, le prestataire remettra en sept (07) exemplaires à l'ingénieur, deux projets de décompte provisoire mensuel (un décompte hors TVA et un décompte du montant des taxes), selon le modèle agréé et établissant le montant total des sommes auxquelles il peut prétendre du fait de l'exécution du marché, depuis le début de celui-ci.

Seul le décompte hors TVA sera réglé au prestataire. Le décompte du montant des taxes fera l'objet d'une écriture d'ordre entre les budgets du Ministère de la Jeunesse et du ministère en charge des finances.

Le montant HTVA de l'acompte à payer au prestataire sera mandaté comme suit:

- 97,8% versé directement au compte du prestataire;
- 2,2% selon le cas versé au Trésor Public au titre de l'AIR dû par le prestataire.

L'ingénieur disposera d'un délai de sept (7) jours pour transmettre au chef de Service du marché, les décomptes qu'il a approuvés de façon à ce qu'ils soient en sa possession au plus tard le 12 du mois.

Le chef de Service dispose d'un délai de 15 jours (maximum) pour procéder à la signature des décomptes et leur transmission au comptable chargé du paiement.

Ou

Pour les marchés à paiements forfaitaires
Echelonnement des paiements

Le montant des acomptes à payer s'échelonne comme suit :

Approbation du rapport provisoire :

- dans les 15 jours suivant son approbation 60%
- approbation du rapport final 40%

Les décomptes en six (6) exemplaires, seront présentés par le prestataire en francs CFA (ou en francs CFA et en devises le cas échéant) à l'ingénieur accompagnés d'une demande de paiement.

La demande de paiement doit faire apparaître le montant total du marché, le montant de la facture concernée.

Les versements d'acomptes interviennent dans les trente (30) jours à compter de la date de transmission au comptable compétent des constatations ouvrant droit à paiement.

Décompte général - Etat du solde

Après approbation du rapport final, le prestataire adresse au Maître d'Ouvrage une demande de solde sous forme de décompte général.

Le paiement du dernier décompte est conditionné par la remise du rapport final par le prestataire au Maître d'ouvrage, et l'acceptation par ce dernier, dudit rapport dans un délai de quinze (15) jours francs.

Article 19 : Intérêts moratoires

Les intérêts moratoires éventuels sont payés par état des sommes dues conformément à l'article 88 du décret n° 2004/275 du 24 Septembre 2004 portant Code des Marchés Publics.

Article 20 : Pénalités

20.1 Pénalités de retard :

20.1.1 Le montant des pénalités de retard est fixé comme suit :

a. *Un deux millièmes (1/2000^e) du montant TTC du marché de base par jour calendaire de retard du premier au trentième jour au delà du délai contractuel fixé par le marché ;*

b. *Un millième (1/1000^e) du montant TTC du marché de base par jour calendaire de retard au delà du trentième jour.*

20.1.2. Le montant cumulé des pénalités de retard est limité à dix pour cent (10%) du montant TTC du marché de base avec ses pénalités de retard.

20.2 Pénalités pour défaut d'exécution

Sont entendus en particulier par défauts d'exécution:

- Tout manque de réaction supérieur à 8 jours par rapport à la date effective où le problème est apparu sur le chantier, les P.V. de réunion de chantier pouvant faire foi en cas de litige au même titre que le journal de chantier.

Le Consultant sera passible d'une pénalité de 1/2000^e de son marché par jour de retard constaté par l'administration dans l'application des obligations dues au titre de son marché.

Sont notamment concernées, toutes les prises de décisions et tâches administratives incombant au Consultant :

- Notification d'O.S. à caractère technique aux entreprises par le Consultant (Art. 10 et 13 du C.C.A.P.), préparation et envoi des O.S. à caractère financier à l'Administration,
 - Agrément du personnel et du matériel (Art. 12 du C.C.A.P),
 - Et plus généralement toutes les obligations techniques et administratives prévues dans les TDR.
- Tout remplacement sans l'approbation préalable du Chef de Service. Le Consultant sera alors passible des pénalités prévues à l'article 12 du CCAP.
 - Tout retard et toute malfaçon de l'Entreprise qui seraient dus au manque ou retard de réaction ou mauvaise décision du Consultant. Dans ce cas, le Consultant sera réputé solidaire de l'Entreprise par rapport aux pénalités infligées et aux pertes subies, à raison de 50%.

Article 21 : Lieu et mode de paiement

21.1. En contrepartie des paiements à effectuer par le Maître d'Ouvrage au consultant, dans les conditions indiquées dans le marché, le consultant s'engage par les présentes à exécuter le marché conformément aux dispositions de ce marché.

21.2. Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues de la manière suivante : Les paiements seront effectués en Francs CFA par virement bancaire au compte N°

_____ ouvert au nom de _____ à la banque _____, Agence
de _____

Article 22 : Avance de démarrage

Une avance pourra être consentie au Consultant sur sa demande. Son montant sera au plus égal à vingt pour cent (20%) du montant TTC du marché. Elle sera cautionnée à cent pour cent (100%) par un établissement bancaire installé au Cameroun et agréé par le Ministre en charge des finances ; la rédaction de la caution sera conforme au modèle joint au DAO.

Le remboursement de l'avance visée ci-dessus est effectué par prélèvement de cinquante pourcent (50%) du montant des prestations de chaque décompte à partir du moment où les prestations réalisées atteignent quarante pourcent (40%) du montant des prestations. Ce remboursement doit être terminé au plus tard lorsque le montant des prestations atteint quatre vingt pourcent (80%) de la valeur du marché.

Au fur et à mesure du remboursement des avances, le Maître d'Ouvrage donnera la main-levée de la part de la caution correspondante si le Consultant en fait la demande.

Article 23 : Cautionnement définitif

23.1. Le cautionnement définitif garantissant l'exécution intégrale des prestations sera constitué dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations. Le cautionnement provisoire est restitué au Consultant après constitution de ce cautionnement définitif.

23.2. Son montant est fixé à trois pour cent (3%) du montant TTC.

23.3. Le cautionnement définitif peut être remplacé par une caution personnelle et solidaire d'un établissement bancaire installé sur le territoire camerounais et agréé par le Ministre en charge des finances.

23.4. Le cautionnement sera restitué ou la caution bancaire le remplaçant, libérée, sur demande écrite du Consultant, à la fin des prestations, après approbation du rapport final.

Article 24 : Nantissement

En vue de l'application du régime de nantissement prévu à l'article 150 du décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés, sont désignés comme:

- Service chargé de l'ordonnancement : le Ministre de la Jeunesse et de l'Education civique
- Autorité chargée de la liquidation des dépenses : le Ministère de la Jeunesse et de l'Education civique
- Comptable chargé des paiements: le Payeur Spécialisé auprès du MINJEC, du MINDEVEL et du MINEFOP.

- Fonctionnaires compétents pour fournir les renseignements :

- ☞ *Le Directeur des Affaires Générale du MINJEC;*
- ☞ *Le Directeur de l'architecture et des Normes de l'Habitat ;*
- ☞ *Le Payeur Spécialisé auprès du MINJEC, MINDVEL et MINEFOP ;*

Le nantissement est soumis aux règles applicables en cette matière aux marchés publics de l'Etat.

Article 25 : Assurances

Le Consultant devra justifier au plus tard vingt (20) jours après la notification du marché qu'il est titulaire d'une police d'assurance en responsabilité professionnelle couvrant les dommages de toutes natures causés au tiers :

- d) par son personnel en activité de travail,
- e) par le matériel qu'il utilise,
- f) du fait des prestations.

Cette police d'assurance sera soumise à l'approbation du Chef de Service et devra couvrir toute la durée du marché.

Aucun décompte, à l'exception de l'avance de démarrage, ne sera payé sans la présentation de l'attestation d'assurance.

Article 26 : Variation des prix

Le présent marché est à prix forfaitaires ; ces prix sont fermes et non révisables.

Article 27 : Timbre et enregistrement

Sept (07) exemplaires originaux du présent marché seront à timbrer et à enregistrer par les soins et aux frais du Consultant conformément à la réglementation en vigueur.

En cas de non respect du délai réglementaire pour l'enregistrement, le marché pourra être résilié de plein droit.

Après enregistrement cinq (05) exemplaires enregistrés seront retournés à la Direction des Affaires Générales du MINJEC pour ventilation.

Article 28 : Régime fiscal et douanier

Le présent marché est soumis en matière de fiscalité à la réglementation camerounaise en vigueur notamment le décret n° 2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics.

CHAPITRE IV : PRESCRIPTIONS DIVERSES

Article 29 : Risques, réserves et cas de force majeure

La force majeure s'entend par tout événement extérieur, imprévisible et insurmontable qui empêcherait le Consultant de remplir tout ou une partie de ses obligations contractuelles.

Le Consultant informera le Maître d'Ouvrage par écrit dans un délai de huit (8) jours de tout cas de force majeure. Dès qu'une telle information sera confirmée par le Maître d'Ouvrage, le Consultant pourra se voir dégagé de toutes responsabilités pour manquement au respect de ses engagements.

Dans tous les cas, il appartient au Maître d'Ouvrage d'apprécier les cas de force majeure et les preuves fournies par le Consultant.

Article 30 : Soumission aux lois et règlements

Le Consultant doit se soumettre aux lois et réglementations en vigueur au Cameroun.

Article 31 : Législation concernant la main d'œuvre

Le Consultant devra se conformer à la réglementation en vigueur concernant l'emploi de la main d'œuvre. Il ne pourra formuler aucune demande d'indemnités basée sur les sujétions ou difficultés qui résulteraient.

Article 32 : Règlement des litiges

Tout litige survenant entre les parties contractantes dans le cadre du marché devra faire l'objet d'une tentative de règlement à l'amiable.

A défaut de règlement à l'amiable, tout différend sera porté devant la juridiction camerounaise compétente.

Article 33 : Mise en forme et reproduction du marché

La rédaction ou la mise en forme des documents constitutifs du marché sont assurées par le Maître d'Ouvrage.

La reproduction du présent marché, en vingt (20) exemplaires souscrits, est à la charge du Consultant.

Article 34 : Résiliation du marché

Le marché peut être résilié comme prévu à la Section III, Chapitre I, Titre IV du Livre I du décret 2004/275 du 24 septembre 2004 portant code des marchés publics.

Article 35 : Validité du marché

Le présent marché ne deviendra définitif qu'après sa signature par le Maître d'Ouvrage. Il entrera en vigueur dès sa notification au Consultant.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DE
L'ÉDUCATION CIVIQUE

COMMISSION INTERNE
DE PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF YOUTH AFFAIRS AND CIVIC
EDUCATION

INTERNAL PROCUREMENT BOARD

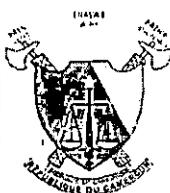
PIÈCE 8

MODELE DE MARCHÉ

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DE
L'ÉDUCATION CIVIQUE

COMMISSION INTERNE
DE PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF YOUTH AFFAIRS AND CIVIC
EDUCATION

INTERNAL PROCUREMENT BOARD

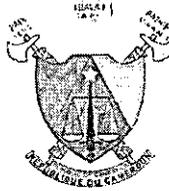
PIÈCE 8.A-

MODELE DE MARCHÉ LOT 1

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DE
L'ÉDUCATION CIVIQUE

COMMISSION INTERNE
DE PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF YOUTH AFFAIRS AND CIVIC
EDUCATION

INTERNAL PROCUREMENT BOARD

MARCHE N° ____/M/MINJEC/CIPM /2021

*PASSE APRES APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°0013/AONR/MINJEC/CPM/2021 DU
22 SEPTEMBRE 2021 RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN CABINET D'ARCHITECTES/BUREAU
D'ETUDES TECHNIQUES POUR LE PARACHEVEMENT DES ETUDES ARCHITECTURALES,
TECHNIQUES ET GEOTECHNIQUE DU PROJET DE REHABILITATION ET D'EXTENSION DU
BATIMENT*

*ANNEXE « B » DEVANT ABRITER LES SERVICES CENTRAUX DU MINJEC ET CERTAINES
STRUCTURES D'ENCADREMENT DES JEUNES (LOT N°01).*

MAITRE D'OUVRAGE : MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DE L'ÉDUCATION CIVIQUE

TITULAIRE: _____ B.P : _____ .TEL : _____ FAX : _____
N° R.C : _____
N° CONTRIBUTABLE : _____
N° CPTÉ : _____ AGENCE DE _____

OBJET : PARACHEVEMENT DES ETUDES ARCHITECTURALES, TECHNIQUES ET
GEOTECHNIQUES DU PROJET DE REHABILITATION ET D'EXTENSION DU
BATIMENT ANNEXE « B » DEVANT ABRITER LES SERVICES CENTRAUX DU MINJEC
ET CERTAINES STRUCTURES D'ENCADREMENT DES JEUNES.

LIEU : _____ REGION : _____
DELAI D'EXECUTION : TROIS (03) MOIS
MONTANT : _____ FRANCS CFA TTC

FINANCEMENT	:	BIP MINJEC - EXCERVICE 2021 IMPUTATION : 26 348 05 340010 2030
-------------	---	---

SOUSCRIT le

SIGNE le

NOTIFIE le

ENREGISTRE le

ENTRE :

LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN, REPRÉSENTÉ
PAR LE MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DE L'ÉDUCATION CIVIQUE DÉNOMMÉ CI-
APRÈS

«LE MAITRE D'OUVRAGE »

D'UNE PART,

ET :

LE CABINET D'ARCHITECTES OU BUREAU D'ETUDES : _____

B.P _____ TEL : _____ / _____ FAX : _____

N° R.C _____

N° CONTRIBUTABLE : _____

N° CPTÉ _____ - AGENCE DE _____

REPRESENTE PAR SON (*QUALITE ET NOM DU SIGNATAIRE DANS
L'ENTREPRISE QUI DOIT ETRE LA MEME PERSONNE AYANT SIGNE LA
SOUSSION*), MONSIEUR _____ DENOMME CI-APRES «LE
COCONTRACTANT »

D'AUTRE PART,

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

SOMMAIRE DU MARCHÉ

TITRE I : CAHIER DE CLAUSE ADMINISTRATIVE (CCAP)

TITRE II : TERMES DE REFERENCE (TDR)

TITRE III : CADRE DU BORDETREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)

TITRE IV : CADRE DU DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF (DQE)

PAGE __ ET DERNIÈRE AU MARCHÉ N° ____/M/MINJEC/CIPM/2021
 PASSE APRES APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°0013/AONR/MINJEC/CIPM/2021
 DU 22 SEPTEMBRE 2021.RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN CABINET
 D'ARCHITECTES/BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES POUR LE PARACHEVEMENT DES ETUDES
 ARCHITECTURALES , TECHNIQUES ET GEOTECHNIQUE DU PROJET DE REHABILITATION ET
 D'EXTENSION DU BATIMENT ANNEXE « B » DEVANT ABRITER LES SERVICES CENTRAUX
 DU MINJEC ET CERTAINES STRUCTURES D'ENCADREMENT DES JEUNES (LOT N°01).

MAITRE D'OUVRAGE : MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION CIVIQUE

TITULAIRE: _____ B.P : _____ .TEL : _____ FAX : _____
 N° R.C : _____
 N° CONTRIBUTABLE : _____
 N° CPTÉ : _____ AGENCE DE _____

OBJET : PARACHEVEMENT DES ETUDES ARCHITECTURALES ET TECHNIQUES DU
 PROJET DE REHABILITATION ET D'EXTENSION DU BATIMENT « B » DEVANT
 ABRITER LES SERVICES CENTRAUX DU MINJEC ET CERTAINES STRUCTURES
 D'ENCADREMENT DES JEUNES.

LIEU : _____ REGION : _____
 DELAI D'EXECUTION : TROIS (03) MOIS POUR LE LOT N°01
 MONTANT : _____ FRANCS CFA TTC

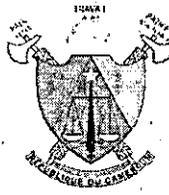
FINANCEMENT	:	BIP MINJEC - EXCERCICE 2021 IMPUTATION : 26 348 05 340010 2030
-------------	---	---

LU ET APPROUVE LE CONSULTANT YAOUNDE, LE.....
SIGNÉ PAR LE MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION CIVIQUE « MAITRE D'OUVRAGE » YAOUNDE LE
ENREGISTREMENT

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DE
L'ÉDUCATION CIVIQUE

COMMISSION INTERNE
DE PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF YOUTH AFFAIRS AND CIVIC
EDUCATION

INTERNAL PROCUREMENT BOARD

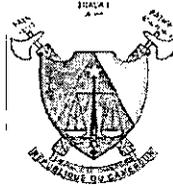
PIÈCE 8.B

MODELE DE MARCHÉ LOT 2

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DE
L'ÉDUCATION CIVIQUE

COMMISSION INTERNE
DE PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF YOUTH AFFAIRS AND CIVIC
EDUCATION

INTERNAL PROCUREMENT BOARD

MARCHE N° _____/M/MINJEC/CIPM/2021

PASSE APRES APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°0013/AONR/MINJEC/CIPM/2021 DU
22 SEPTEMBRE 2021 RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN CABINET D'ARCHITECTES/BUREAU
D'ETUDES TECHNIQUES POUR LE PARACHEVEMENT DES ETUDES ARCHITECTURALES,
TECHNIQUES ET GEOTECHNIQUE DU PROJET DE REHABILITATION ET D'EXTENSION DU
BATIMENT ANNEXE « C » DEVANT ABRITER LES SERVICES CENTRAUX DU MINJEC ET
CERTAINES STRUCTURES D'ENCADREMENT DES JEUNES (LOT N°02).

MAITRE D'OUVRAGE : MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DE L'ÉDUCATION CIVIQUE

TITULAIRE: _____ B.P : _____ .TEL : _____ FAX : _____
N° R.C : _____
N° CONTRIBUTUABLE : _____
N° CPTÉ : _____ AGENCE DE _____

OBJET : PARACHEVEMENT DES ETUDES ARCHITECTURALES, TECHNIQUES ET
GEOTECHNIQUES DU PROJET DE REHABILITATION ET D'EXTENSION DU
BATIMENT ANNEXE « C » DEVANT ABRITER LES SERVICES CENTRAUX DU MINJEC
ET CERTAINES STRUCTURES D'ENCADREMENT DES JEUNES.

LIEU : _____ REGION : _____
DELAI D'EXECUTION : SIX (06) MOIS
MONTANT : _____ FRANCS CFA TTC

FINANCEMENT	:	BIP MINEPAT - EXCERVICE 2021 ET SUIVANTS IMPUTATION : 94 709 04 110000 2220
-------------	---	--

SOUSCRIT le

SIGNE le

NOTIFIE le

ENREGISTRE le

ENTRE :

LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN, REPRÉSENTÉ
PAR LE MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DE L'ÉDUCATION CIVIQUE DÉNOMMÉ CI-
APRÈS

«LE MAITRE D'OUVRAGE »

D'UNE PART,

ET :

LE CABINET D'ARCHITECTES OU BUREAU D'ÉTUDES : _____
B.P _____ TEL : _____ / _____ FAX : _____
N° R.C _____
N° CONTRIBUTABLE : _____
N° CPTE _____ - AGENCE DE _____

REPRÉSENTÉ PAR SON (*QUALITÉ ET NOM DU SIGNATAIRE DANS
L'ENTREPRISE QUI DOIT ÊTRE LA MEME PERSONNE AYANT SIGNÉ LA
SOUMISSION*), MONSIEUR _____ DENOMMÉ CI-APRÈS «LE
COCONTRACTANT »

D'AUTRE PART,

IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

SOMMAIRE DU MARCHE

TITRE I : CAHIER DE CLAUSE ADMINISTRATIVE (CCAP)

TITRE II : TERMES DE REFERENCE (TDR)

TITRE III : CADRE DU BORDETREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)

TITRE IV : CADRE DU DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF (DQE)

PAGE __ ET DERNIÈRE AU MARCHÉ N° ____/M/MINJEC/CIPM/2021
 PASSE APRES APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°0013/AONR/MINJEC/CIPM/2021 DU
 22 SEPTEMBRE 2021 RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN CABINET D'ARCHITECTES/BUREAU
 D'ETUDES TECHNIQUES POUR LE PARACHEVEMENT DES ETUDES ARCHITECTURALES,
 TECHNIQUES ET GEOTECHNIQUES DU PROJET DE REHABILITATION ET D'EXTENSION DU
 BATIMENT ANNEXE « C » DEVANT ABRITER LES SERVICES CENTRAUX DU MINJEC ET
 CERTAINES STRUCTURES D'ENCADREMENT DES JEUNES (LOT N°02).

MAITRE D'OUVRAGE : MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION CIVIQUE

TITULAIRE: _____ B.P : _____ .TEL : _____ FAX : _____
 N° R.C : _____
 N° CONTRIBUTUABLE : _____
 N° CPTÉ : _____ AGENCE DE _____

OBJET : PARACHEVEMENT DES ETUDES ETUDES ARCHITECTURALES,
 TECHNIQUES ET GEOTECHNIQUES DU PROJET DE REHABILITATION ET
 D'EXTENSION DU BATIMENT ANNEXE « C » DEVANT ABRITER LES SERVICES
 CENTRAUX DU MINJEC ET CERTAINES STRUCTURES D'ENCADREMENT DES
 JEUNES.

LIEU : _____ REGION : _____
 DELAI D'EXECUTION : SIX (06) MOIS POUR LE LOT N°02
 MONTANT : _____ FRANCS CFA TTC

FINANCEMENT	:	BIP MINEPAT - EXERCICE 2021 ET SUIVANTS IMPUTATION : 94 709 04 110000 2220
-------------	---	---

LU ET APPROUVE LE CONSULTANT	VISA DE
YAOUNDE, LE.....	YAOUNDE, LE.....
SIGNÉ PAR LE MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION CIVIQUE « MAITRE D'OUVRAGE »	
YAOUNDE LE	
ENREGISTREMENT	

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DE
L'ÉDUCATION CIVIQUE

COMMISSION INTERNE
DE PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF YOUTH AFFAIRS AND CIVIC
EDUCATION

INTERNAL PROCUREMENT BOARD

PIÈCE 9

FORMULAIRES ET MODELES

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DE
L'ÉDUCATION CIVIQUE

COMMISSION INTERNE
DE PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF YOUTH AFFAIRS
AND CIVIC EDUCATION

INTERNAL PROCUREMENT BOARD

PIÈCE 9.A

MODELE DE DECLARATION D'INTENTION
DE SOUMISSIONNER

DÉCLARATION D'INTENTION DE SOUMISSIONNER

Je soussigné, _____

Nationalité : _____

Domicile :

Fonction
: _____

En vertu de mes pouvoirs de Directeur Général, après avoir pris connaissance du Dossier d'Appel d'Offres National Restreint N°0013/AONR/MINJEC/CIPM/2021 DU 22 SEPTEMBRE 2021 Pour le recrutement d'un Cabinet d'Architectes/Bureau d'Etudes Techniques pour le parachèvement des études architecturales, techniques et géotechniques du projet de réhabilitation et d'extension des bâtiments annexes « B » et « C » devant abriter les services centraux du MINJEC et certaines structures d'encadrement des jeunes.

Déclare par la présente, l'intention de soumissionner pour cet Appel d'Offres.

Fait à _____ le _____

Signature, nom et cachet du prestataire

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DE
L'EDUCATION CIVIQUE

COMMISSION INTERNE
DE PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF YOUTH AFFAIRS
AND CIVIC EDUCATION

INTERNAL PROCUREMENT BOARD

PIÈCE 9.B

MODELES DE CAUTIONNEMENT
DE SOUMISION

MODELE DE CAUTIONNEMENT PROVISOIRE (GARANTIE BANCAIRE POUR SOUMISSION)

(Banque)

Référence de la Caution : N°.....

A Monsieur le Ministre de la Jeunesse et de l'Education Civique

Maître d'Ouvrage,

APPEL D'OFFRES N°0013/AONR/MINJEC/CIPM/2021 DU 22 SEPTEMBRE 2021
EN PROCEDURE D'URGENCE

CAUTION BANCAIRE POUR SOUMISSION RELATIVE AU RECRUTEMENT D'UN CABINET D'ARCHITECTES/BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES CHARGE DU PARACHEVEMENT DES ETUDES ARCHITECTURALES, TECHNIQUES ET GEOTECHNIQUES DU PROJET DE REHABILITATION ET D'EXTENSION DU BATIMENT ANNEXE « C » DEVANT ABRITER LES SERVICES CENTRAUX DU MINJEC ET CERTAINES STRUCTURES D'ENCADREMENT DES JEUNES.

Attendu que [nom du soumissionnaire], ci-dessous désigné « le Soumissionnaire » a soumis son offre en date du [date de dépôt de l'offre] pour la prestation relative au parachèvement des études architecturales, techniques et géotechniques du projet de réhabilitation et d'extension des Bâtiments « B » et « C » du Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique sis centre administratif de yaoundé.

Nous [nom de la banque] de [nom du pays], ayant notre siège à [adresse de la banque] (ci-dessous désigné comme « la banque »), sommes tenus à l'égard du Ministre la Jeunesse et de l'Education Civique, pour la somme de de Francs CFA que la banque s'engage à régler intégralement au Maître d'Ouvrage, s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires. Signé et authentifié par ladite Banque le _____ jour de _____ (année).

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

1. *Si le Soumissionnaire retire son offre pendant la période de validité stipulée par la Soumission dans son offre ;*
2. *Si le Soumissionnaire, s'étant vu notifier l'acceptation de son offre par le Ministre de la Jeunesse et de l'Education Civique pendant la période de validité.*
 - a. *Manque à signer ou refuse de signer le marché, alors qu'il est requis de le faire ou,*
 - b. *Manque à fournir la garantie bancaire de bonne exécution, comme prévu dans les Instructions aux soumissionnaires.*

Nous nous engageons à payer à Monsieur le le Ministre de la Jeunesse et de l'Education Civique un montant allant jusqu'au maximum de la somme ci-dessus dès réception de sa demande écrite, sans que le Ministre de la Jeunesse et de l'Education Civique soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que, dans sa demande, le Ministre de la Jeunesse et de l'Education Civique notera que le montant qu'il déclare lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux sont remplies et qu'il spécifiera quelle ou quelle (s) conditions (s) a joué ou ont joué.

La présente garantie demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus au-delà de la fin du délai de validité des offres ; toute demande du Ministre de la Jeunesse et de l'Education Civique tendant à la faire jouer devra parvenir à la Banque dans ce délai.

Fait à le.....

Signature(s).....

M(s).....

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DE
L'EDUCATION CIVIQUE

COMMISSION INTERNE
DE PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF YOUTH AFFAIRS
AND CIVIC EDUCATION

INTERNAL PROCUREMENT BOARD

PIÈCE 9.C

MODELE DE CAUTIONNEMENT DEFINITIF
OU DE GARANTIE BANCAIRE D'EXECUTION
INTEGRALE

**MODELE DE CAUTIONNEMENT DEFINITIF
(GARANTIE D'EXECUTION INTEGRALE DES PRESTATIONS)**

Banque:

Référence de la Caution : N°.....

A MONSIEUR LE MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION CIVIQUE
DE LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN, MAITRE D'OUVRAGE,

Cabinet d'Architectes/Bureau d'Etudes Techniques:

CAUTION POUR LA GARANTIE D'EXECUTION INTEGRALE DES
PRESTATIONS DE _____

Nous, (Banque) avons été informés qu'entre le Ministre de la Jeunesse et de l'Education Civique, agissant en tant que Maître d'Ouvrage, et agissant en tant que Consultant, un marché sera conclu pour l'exécution des prestations de

Conformément aux dispositions du Marché N°, le Consultant est tenu de remettre au Maître d'ouvrage une caution bancaire de garantie de l'exécution intégrale des prestations, couvrant les garanties, engagements et autres obligations incombant au Consultant du fait du marché, d'un montant égal à 3 % pour cent du montant TTC du marché correspondante, soit FCFA.....

Nous,..... (Banque) nous engageons irrévocablement et sans bénéfice de discussion, par la présente, à payer en faveur du Fonds Routier, à la première demande écrite de Monsieur le Ministre de la Jeunesse et de l'Education Civique, Maître d'ouvrage et dans un délai de huit (8) semaines maximum, jusqu'à concurrence du montant de la présente caution, soit..... toutes les sommes qui pourraient être dues par le Consultant au Maître d'Ouvrage du fait que le Consultant ne remplirait pas une ou plusieurs de ses obligations prévues au marché.

La demande de mise en jeu partielle ou totale de la présente caution fera l'objet d'une lettre justificative recommandée avec accusé de réception et copie au Consultant formulant clairement et complètement les raisons de sa demande

La présente caution bancaire entrera en vigueur à la date de notification du marché au Consultant.

L'original de la présente caution sera conservé par le Maître d'ouvrage.

Cette caution sera libérée dans un délai de quatre-vingt-dix jours (90j) à compter de la date de réception provisoire.

Après cette date, la caution deviendra sans objet et devra nous être retournée sans demande expresse de notre part.

La loi ainsi que la juridiction applicable à la garantie sont celles du Cameroun.

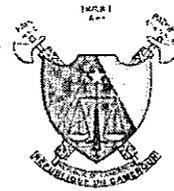
Fait à..... le

Signature (s)

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DE
L'EDUCATION CIVIQUE

COMMISSION INTERNE
DE PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF YOUTH AFFAIRS
AND CIVIC EDUCATION

INTERNAL PROCUREMENT BOARD

PIÈCE 9.D

MODELE DE GARANTIE BANCAIRE DE RESTITUTION
DE L'AVANCE DE DEMARRAGE

MODELE DE GARANTIE BANCAIRE DE RESTITUTION DE L'AVANCE DE DEMARRAGE

Banque:

Référence de la Caution : N°.....

A MONSIEUR LE MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION CIVIQUE,
DE LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN, MAITRE D'OUVRAGE,

Entreprise:

CAUTION DE RESTITUTION DE L'AVANCE DE DEMARRAGE POUR
L'EXECUTION DES PRESTATIONS DE

Nous, (Banque) avons été informés
qu'entre le Ministre de la Jeunesse et de l'Education Civique, agissant en tant que
Maître d'Ouvrage, et agissant en tant que
Consultant, un marché sera conclu pour l'exécution des prestations de

Conformément aux dispositions de l'article du marché N°
....., le Consultant est tenu de remettre à Monsieur le Ministre de la
Jeunesse et de l'Education Civique, maître d'ouvrage une caution bancaire ayant
pour objet de garantir la restitution de l'avance de démarrage consentie au
Cabinet d'Architectes/Bureau d'Etudes Techniques pour un montant n'excédant
pas 20 % du montant hors TTC du marché, soit

Nous, (Banque) nous engageons
irrévocablement et sans bénéfice de discussion, par la présente, à payer en faveur
du Ministre de la Jeunesse et de l'Education Civique, à la première demande
écrite au Maître d'ouvrage et dans un délai de huit (8) semaines maximum,
jusqu'à concurrence du montant de la présente caution,
soit..... toutes les sommes qui pourraient être dues par le
Consultant au Maître d'Ouvrage du fait que le Consultant ne remplirait pas une
ou plusieurs de ses obligations prévues au marché.

La demande de mobilisation partielle ou totale de la présente caution fera
l'objet d'une lettre justificative recommandée avec accusé de réception avec

copie au Consultant formulant clairement et complètement les raisons de sa demande.

La présente caution bancaire entrera en vigueur à la date du paiement de l'avance de démarrage.

L'original de la présente caution sera conservé par le Maître d'ouvrage.

Cette caution sera libérée lorsque le montant de l'avance aura été restitué en totalité.

Après cette date, la caution deviendra sans objet et devra nous être retournée sans demande expresse de notre part.

La loi ainsi que la juridiction applicable à la garantie sont celles du _____ Cameroun.

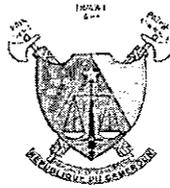
Fait à..... le

Signature (s)

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DE
L'ÉDUCATION CIVIQUE

COMMISSION INTERNE
DE PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF YOUTH AFFAIRS
AND CIVIC EDUCATION

INTERNAL PROCUREMENT BOARD

PIECE 9.E

MODELE DE POUVOIRS

MODELE DE POUVOIRS (EN CAS DE GROUPEMENT DE CABINET D'ARCHITECTES/ BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES SOLIDAIRES)

Je soussigné, Mme/M. _____

Directeur Général de (Cabinet d'Architectes/Bureau d'Etudes mandant) _____

Demeurant à _____ BP _____ Tél. _____ Fax _____

Donne par la présente, pouvoir à Mme/M _____

Directeur Général de (Cabinet d'Architectes/Bureau d'Etudes mandataire)

Demeurant à _____ BP _____ Tél. _____ Fax _____

Pour être mandataire du Groupement solidaire constitué par le Cabinet d'Architectes/Bureau d'Etudes (préciser les raisons sociales des différents candidats.) _____, dans le cadre de l'Appel d'Offres N° _____, pour l'exécution des prestations de _____.

En conséquence, il peut assister à toutes les réunions, prendre part à toutes les délibérations, procéder à tous votes, signer tous procès verbaux, tous marchés et toutes pièces, se substituer et généralement, faire le nécessaire dans le cadre du présent appel d'offres et du marché éventuel subséquent.

En foi de quoi, le présent acte de pouvoir est établi pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à _____ le, _____

Le Mandant,

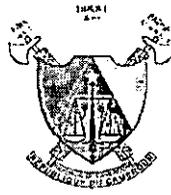
(Nom, prénom, signature et cachet précédé de la mention manuscrite
« Bon pour pouvoirs »)

Légalisation par le Notaire

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DE
L'ÉDUCATION CIVIQUE

COMMISSION INTERNE
DE PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF YOUTH AFFAIRS
AND CIVIC EDUCATION

INTERNAL PROCUREMENT BOARD

PIÈCE 9.F

MODELE DE CADRE D'ACCORD DE GROUPEMENT

MODELE CADRE D'ACCORD DE GROUPEMENT

1- Noms et adresses des partenaires du Groupement :

2- Noms et adresses des institutions bancaires du Groupement :

3- Rôle de chaque associé :

PRECISER LA NATURE DES PRESTATIONS DE CHAQUE MEMBRE DU GROUPEMENT

4- Nature du Groupement :

Groupement solidaire pour la réalisation de *PRECISER N° APPEL D'OFFRES, LOT ET NATURE DES PRESTATIONS*

5- Mandataire :

NOM ET ADRESSE DU MANDATAIRE

6- Signature

SIGNATURE DE TOUS LES MEMBRES DU GROUPEMENT

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DE
L'EDUCATION CIVIQUE

COMMISSION INTERNE
DE PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF YOUTH AFFAIRS
AND CIVIC EDUCATION

INTERNAL PROCUREMENT BOARD

PIECE 10

<p>GRILLE DE D'ANALYSE DES OFFRES TECHNIQUES</p>
--

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DE
L'EDUCATION CIVIQUE

COMMISSION INTERNE
DE PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF YOUTH AFFAIRS
AND CIVIC EDUCATION

INTERNAL PROCUREMENT BOARD

PIECE 10.1

GRILLE DE D'ANALYSE DES OFFRES TECHNIQUES
*LOT N°01 : « PARACHEVEMENT DES ETUDES
ARCHITECTURALES, TECHNIQUES ET
GEOTECHNIQUES DU PROJET DE
REHABILITATION ET D'EXTENSION DU
BATIMENT « B »*

Les sous critères des critères sus cités qui sont utilisés pour l'évaluation des offres techniques, sont présentés ainsi qu'il suit :

Réf	CRITERES/ SOUS CRITERES	BAREME DE NOTATION	NOMBRE DE POINTS MAXIMUM	JUSTIFICATION
A.	References du candidat, dans la réalisation des projets similaires, acquises au cours des cinq (05) années			(20 points)
A.1.	Expérience du Cabinet/ du Bureau	Etudes architecturales et techniques des projets similaires en Bâtiments ≤ 50 millions de Francs CFA	08 points	2 pts / contrat d'études 1 pt / PV de réception
	d'Etudes Techniques au cours des dernières années dans la réalisation des projets similaires	Etudes architecturales et techniques des projets similaires en Bâtiments 50 millions ≥ 100 millions de Francs CFA	06 points	2 pts / contrat d'études 1pt / PV de réception
		Etudes architecturales et techniques des projets similaires en Bâtiments ≥ 100 millions de Francs CFA	06 points	3 pts / contrat d'études 1pt / PV de réception
B.	MOYENS HUMAINS (Qualification et expérience des experts et personnel : 35 points) Pour les architectes, urbanistes et ingénieurs, l'inscription dans les ordres respectifs est obligatoire. En l'absence de l'inscription à l'ordre, l'expert obtiendra la note 0			
B.1	Architecte (Chef de mission)	Qualification	0,5 point	0,5 point pour diplôme de niveau BAC+5 en architecture sinon 0
		Expérience minimale de vingt (20) ans	1 point	<20 ans : 0 point >= 20 ans : 1 point
	4,5 points	Expérience comme Chef de Mission dans un projet d'études ou de réalisation des travaux de construction des projets similaires	3 points	Moins de 6 projets : 0 point >= 6 projets < 8 projets : 1,5 point >= 8 projets étudié justifié par le contrat y afférent : 3 points
		Qualification	0,5 point	0,25point pour diplôme de niveau BAC+5 en architecture sinon 0
B.2	Architecte Junior	Expérience minimale de dix (10) ans	0,5 point	<10 ans : 0 point >= 10 ans : 0,25 point
		2 points		Moins de 4 projets : 0 point >= 4 projets < 6 projets : 0,5 point >= 6 projets étudié justifié par le contrat y afférent : 1 point
		Prestations similaires	1 point	

B.3	Ingénieur en Génie Civil Option «structures » 4 points	Qualification	0,5 point	0,5 point pour diplôme d'ingénieur de Génie Civil de niveau BAC+5 option calcul des structures sinon 0
		Expérience minimale de vingt (20) ans	1 point	<20 ans : 0 point >= 20 ans : 1 point
		Prestations similaires	2,5 points	Moins de 6 projets : 0 point >=6 projets<8 projets étudiés justifié : 1,25 point >=8 projets étudié justifié par le contrat y afférent : 2,5 point
B.4	Ingénieur du génie Civil Junior 2 points	Qualification	0,5 point	0,5 point pour diplôme d'ingénieur de Génie Civil BAC+5 sinon 0
		Expérience minimale de dix (10) ans	0,5 point	<10 ans : 0 point >= 10 ans : 0,5 point
		Prestations similaires	1 point	Moins de 4 projets : 0 point >=4 projets<6 projets étudiés justifié : 0,5 point >=6 projets étudié justifié par le contrat y afférent : 1 point
B.5	Urbaniste 3 points	Qualification	0,5 point	0,5 point pour diplôme d'urbaniste, d'ingénieur de genie civil ou architecte d'urbaniste de niveau BAC+5
		Expérience minimale de quinze (15) ans	1 point	<15 ans : 0 point >= 15 ans : 1 point
		Prestations similaires	1,5 point	Moins de 4 projets : 0 point >=4 projets<6 projets étudiés justifié : 0,75 point >=6 projets étudié justifié par le contrat y afférent :1,5 point
B.6	Ingénieur du Génie électrique ou électromécanicien 3 points	Qualification	0,5 point	0,5 point pour diplôme en Génie électrique ou électrotechnique niveau BAC+5
		Expérience minimale de quinze (15) ans	1 point	<15 ans : 0 point >= 15 ans : 1 point
		Prestations similaires	1,5 point	Moins de 4 projets : 0 point >=4 projets<6 projets étudiés justifié : 0,75 point >=6 projets étudié justifié par le contrat y afférent : 1,5 point

B.7	Ingénieur Informaticien (option réseaux), Electrotechnicien ou Télécommunications 3 points	Qualification	0,5 point	0,5 point pour diplôme en Génie électrique ou électrotechnique niveau BAC+5
		Expérience minimale de quinze (15) ans	1 point	<15 ans : 0 point >= 15 ans : 1 point
		Prestations similaires	1,5 point	Moins de 4 projets : 0 point >=4 projets <6 projets étudiés justifié : 0,75 point >=6 projets étudié justifié par le contrat y afférent : 1,5 point
B.8	Ingénieur thermicien 3 points	Qualification	0,5 point	0,5 point pour diplôme d'enseignement supérieur en Froid et/ou Climatisation BAC+5
		Expérience minimale de quinze (15) ans	1 point	<15 ans : 0 point >= 15 ans : 1 point
		Prestations similaires	1,5 point	Moins de 4 projets : 0 point >=4 projets <6 projets étudiés justifié : 0,75 point >=6 projets étudié justifié par le contrat y afférent : 1,5 point
B.9	Ingénieur géotechnicien 3 points	Qualification	0,5 point	0,5 point pour diplôme d'ingénieur Génie civil Géotechnicien BAC+5
		Expérience minimale de quinze (15) ans	1 point	<15 ans : 0 point >= 15 ans : 1 point
		Prestations similaires	1,5 point	Moins de 4 projets : 0 point >=4 projets <6 projets étudiés justifié : 0,75 point >=6 projets étudié justifié par le contrat y afférent : 1,5 point
B.10	Géomètre 2 points	Qualification	0,5 point	0,5 point pour diplôme d'ingénieur Géomètre BAC+5
		Expérience minimale de dix (15) ans	0,5 point	<15 ans : 0 point >= 15 ans : 0,5 point
		Prestations similaires	1 point	Moins de 2 projets : 0 point >=2 projets <4 projets étudiés justifié : 0,5 point >=4 projets étudié justifié par le contrat y afférent : 1 point

B.11	Projecteurs architecture ou genie civil(02) 2 points	Qualification	0,5 point	0, 25 point pour diplôme d'études supérieures en génie civil niveau minimum Bacc + 2 par Projecteur
		Expérience minimale de dix (10) ans	0,5 point	<10 ans : 0 point >= 10 ans : 0, 25 point par Projecteur
		Prestations similaires	1 point	Moins de 2 projets : 0 point >=2 projets<4 projets étudiés justifié : 0,25 point >=4 projets étudié justifié par le contrat y afférent : 0, 5 point / par Projecteur
B.12	Projeteurs corps d'états techniques (02) 1 point	Qualification	0,5 point	0, 25 point pour diplôme de technicien supérieur au moins de niveau BAC +2 / Projecteur
		Expérience minimale de dix (10) ans	0,5 point	<10 ans : 0 point >= 10 ans : 0, 25 point Par Projecteur
		Prestations similaires	1 point	Moins de 2 projets : 0 point >=2 projets<4 projets étudiés justifié : 0,25 point >=4 projets étudié justifié par le contrat y afférent : 0,25 point / par Projecteur
PERSONNEL D'APPUI				
B.13	Secrétaire - comptable 0,5 point	Qualification	0,25 point	0,25 point pour diplôme en comptabilité ou en gestion de niveau BAC G2+2 ou Licence en Sciences Economiques
		Expérience minimale de cinq (05) ans	0,25 point	<5 ans : 0 point >= 5 ans : 0,25 point
B.14	Responsable administratif 0,5 point	Qualification	0,25 point	0,25 point pour un diplôme BAC +3
		Expérience minimale de cinq (05) ans	0,25 point	<5 ans : 0 point >= 5 ans : 0,25 point
B.15	Chauffeur 0,5 point	Qualification	0,25 point	0,5 point pour un permis de conduire de catégorie B au moins
		Expérience minimale de cinq (05) ans	0,25 point	<5 ans : 0 point >= 5 ans : 0,25 point
C	Méthodologie de travail et chronogramme d'activités (20 points)			
		Présentation et	3 points	

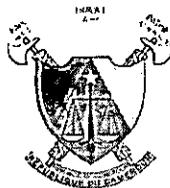
	Méthodologie de travail assortie d'un chronogramme d'activités	<i>organisation de la mission</i>		
		<i>Méthodologie/Process</i>	10 points	
		<i>Chronogramme d'activités</i>	2 points	
		<i>Planning</i>	1,5 points	
		<i>Cohérence du planning</i>	2,5 points	
		<i>Délai d'exécution des prestations</i>	1 point	
D	Compréhension des TDR et suggestions à y apporter (10 points)			
	Compréhension des TDR et suggestions à y apporter	<i>Compréhension des TDR</i>	4 points	10 points
		<i>Commentaires pertinents et Suggestions à apporter aux TDR</i>	6 points	
E	Moyens matériels et Logistiques à mobiliser (12 points)			
	Moyens matériels à mobiliser	Matériels informatiques, d'impression et de reprographie	Ordinateur 2 points	-0,5 point par ordinateur (justifié par les factures d'achat)
			Autres équipements 2 points	- 0,5 point par type de matériel - imprimantes, table traçante, photocopieuse, scanner - (justifié par les factures d'achat)
		Logiciels (Allplan, archicad, Revit, Robot, SAP200, Midas, Scia engineer, logiciel de pieces écrites, logiciel de plomberie etc.)	3 points	- 1 point par logiciel pour un max de 3 points (justifié par les factures d'achat 0,5 point et contrat de maintenance 0,5 point),
		Logistique (véhicules, téléphones fax, internet)	2 points	- 0,5 point par matériel pour un max de 2 points (justifié par les factures d'achat, carte grise, facture de telephone, internet)
		Materiels topographiques	1 point	- 0,25 point par matériel pour un max de 1 point (justifié par les factures d'achat)
		Materiels géotechniques	2 points	2 points pour un contrat ou une convention de sous-traitance avec un laboratoire géotechnique agréé par le Ministère des Travaux Publics

		<table border="1"> <tr> <td>Pénétrromètre dynamique lourd</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Pressiometre avec sonde pressiometrique</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Densitometre à membrane</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Boite de cisaillement</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Moule proctor</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Station totale</td> <td></td> </tr> </table>	Pénétrromètre dynamique lourd		Pressiometre avec sonde pressiometrique		Densitometre à membrane		Boite de cisaillement		Moule proctor		Station totale			
Pénétrromètre dynamique lourd																
Pressiometre avec sonde pressiometrique																
Densitometre à membrane																
Boite de cisaillement																
Moule proctor																
Station totale																
F	Présentation du dossier de candidature (03 points)															
	Présentation du dossier de candidature	<i>Sommaire/table des matières</i>	1 point	3 points												
		<i>Intercalaires</i>	1 point													
		<i>Pagination</i>	1 point													

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DE
L'ÉDUCATION CIVIQUE

COMMISSION INTERNE
DE PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF YOUTH AFFAIRS
AND CIVIC EDUCATION

INTERNAL PROCUREMENT BOARD

PIECE 10.2

GRILLE DE D'ANALYSE DES OFFRES TECHNIQUES
*LOT N°02 : « PARACHEVEMENT DES ETUDES
ARCHITECTURALES , TECHNIQUE ET
GEOTECHNIQUES DU PROJET DE REHABILITATION
ET D'EXTENSION DU BATIMENT « C »*

Les sous critères des critères sus cités qui sont utilisés pour l'évaluation des offres techniques, sont présentés ainsi qu'il suit :

Réf	CRITERES/S OUS CRITERES	BAREME DE NOTATION	NOMBRE DE POINTS MAXIMUM	JUSTIFICATION
A.	Références du candidat, dans la réalisation des projets similaires, acquises au cours <u>des cinq (05) années</u> (20 points)			
A.1	Expérience du Cabinet/ du Bureau d'Etudes Techniques au cours des cinq (05) dernières années dans la réalisation des projets similaires	<i>Etudes architecturales et techniques des projets similaires en Bâtiments ≤ 100 millions de Francs CFA</i>	08 points	2 pts / contrat d'études 1 pt / PV de réception
		<i>Etudes architecturales et techniques des projets similaires en Bâtiments 100 millions ≥ 200 millions de Francs CFA</i>	06 points	2 pts / contrat d'études 1 pt / PV de réception
		<i>Etudes architecturales et techniques des projets similaires en Bâtiments ≥ 200 millions de Francs CFA</i>	06 points	3 pts / contrat d'études 1 pt / PV de réception
B.	MOYENS HUMAINS (Qualification et expérience des experts et personnel : 35 points) <i>Pour les architectes, urbanistes et ingénieurs, l'inscription dans les ordres respectifs est obligatoire. En l'absence de l'inscription à l'ordre, l'expert obtiendra la note 0</i>			
B.1	Architecte (Chef de mission) 4,5 points	<i>Qualification</i>	0,5 point	<i>0,5 point pour diplôme de niveau BAC+5 en architecture sinon 0</i>
		<i>Expérience minimale de vingt (20) ans</i>	1 point	<20 ans : 0 point >= 20 ans : 1 point
		<i>Expérience comme Chef de Mission dans un projet d'études ou de réalisation des travaux de construction des projets similaires</i>	3 points	Moins de 6 projets : 0 point >=6 projets < 8 projets étudiés justifié : 1,5 point >=8 projets étudié justifié par le contrat y afférent : 3 points
B.2	Architecte Junior 2 points	<i>Qualification</i>	0,5 point	<i>0,25 point pour diplôme de niveau BAC+5 en architecture sinon 0</i>
		<i>Expérience minimale de dix (10) ans</i>	0,5 point	<10 ans : 0 point >= 10 ans : 0,25 point
		<i>Prestations similaires</i>	1 point	Moins de 4 projets : 0 point >=4 projets < 6 projets étudiés justifié : 0,5 point >=6 projets étudié justifié par le contrat y afférent : 1 point

B.3	Ingénieur en Génie Civil Option «structures » 4 points	<i>Qualification</i>	0,5 point	<i>0,5 point pour diplôme d'ingénieur de Génie Civil de niveau BAC+5 option calcul des structures sinon 0</i>
		<i>Expérience minimale de vingt (20) ans</i>	1 point	<20 ans : 0 point >= 20 ans : 1 point
		<i>Prestations similaires</i>	2,5 points	Moins de 6 projets : 0 point >=6 projets<8 projets étudiés justifié : 1,25 point >=8 projets étudié justifié par le contrat y afférent : 2,5 point
B.4	Ingénieur du génie Civil Junior 2 points	<i>Qualification</i>	0,5 point	<i>0,5 point pour diplôme d'ingénieur de Génie Civil BAC+5 sinon 0</i>
		<i>Expérience minimale de dix (10) ans</i>	0,5 point	<10 ans : 0 point >= 10 ans : 0,5 point
		<i>Prestations similaires</i>	1 point	Moins de 4 projets : 0 point >=4 projets<6 projets étudiés justifié : 0,5 point >=6 projets étudié justifié par le contrat y afférent : 1 point
B.5	Urbaniste 3 points	<i>Qualification</i>	0,5 point	<i>0,5 point pour diplôme d'urbaniste, d'ingénieur de génie civil ou architecte d'urbaniste de niveau BAC+5</i>
		<i>Expérience minimale de quinze (15) ans</i>	1 point	<15 ans : 0 point >= 15 ans : 1 point
		<i>Prestations similaires</i>	1,5 point	Moins de 4 projets : 0 point >=4 projets<6 projets étudiés justifié : 0,75 point >=6 projets étudié justifié par le contrat y afférent : 1,5 point
B.6	Ingénieur du Génie électrique ou électromécanicien 3 points	<i>Qualification</i>	0,5 point	<i>0,5 point pour diplôme en Génie électrique ou électrotechnique niveau BAC+5</i>
		<i>Expérience minimale de quinze (15) ans</i>	1 point	<15 ans : 0 point >= 15 ans : 1 point
		<i>Prestations similaires</i>	1,5 point	Moins de 4 projets : 0 point >=4 projets<6 projets étudiés justifié : 0,75 point >=6 projets étudié justifié par le contrat y afférent : 1,5 point

B.7	Ingénieur Informaticien (option réseaux), Electrotechnicien ou Télécommunications 3 points	Qualification	0,5 point	0,5 point pour diplôme en Génie électrique ou électrotechnique niveau BAC+5
		Expérience minimale de quinze (15) ans	1 point	<15 ans : 0 point >= 15 ans : 1 point
		Prestations similaires	1,5 point	Moins de 4 projets : 0 point >=4 projets<6 projets étudiés justifié : 0,75 point >=6 projets étudié justifié par le contrat y afférent : 1,5 point
B.8	Ingénieur thermicien 3 points	Qualification	0,5 point	0,5 point pour diplôme d'enseignement supérieur en Froid et/ou Climatisation BAC+5
		Expérience minimale de quinze (15) ans	1 point	<15 ans : 0 point >= 15 ans : 1 point
		Prestations similaires	1,5 point	Moins de 4 projets : 0 point >=4 projets<6 projets étudiés justifié : 0,75 point >=6 projets étudié justifié par le contrat y afférent : 1,5 point
B.9	Ingénieur géotechnicien 3 points	Qualification	0,5 point	0,5 point pour diplôme d'ingénieur Génie civil Géotechnicien BAC+5
		Expérience minimale de quinze (15) ans	1 point	<15 ans : 0 point >= 15 ans : 1 point
		Prestations similaires	1,5 point	Moins de 4 projets : 0 point >=4 projets<6 projets étudiés justifié : 0,75 point >=6 projets étudié justifié par le contrat y afférent : 1,5 point
B.10	Géomètre 2 points	Qualification	0,5 point	0,5 point pour diplôme d'ingénieur Géomètre BAC+5
		Expérience minimale de dix (15) ans	0,5 point	<15 ans : 0 point >= 15 ans : 0,5 point
		Prestations similaires	1 point	Moins de 2 projets : 0 point >=2 projets<4 projets étudiés justifié : 0,5 point >=4 projets étudié justifié par le contrat y afférent : 1 point

B.11	Projecteurs architecture ou genie civil(02) 1 point	Qualification	0,5 point	0, 25 point pour diplôme d'études supérieures en génie civil niveau minimum Bacc + 2 par Projecteur
		Expérience minimale de dix (10) ans	0,5 point	<10 ans : 0 point >= 10 ans : 0, 25 point par Projecteur
		Prestations similaires	1 point	Moins de 2 projets : 0 point >=2 projets<4 projets étudiés justifié : 0,25 point >=4 projets étudié justifié par le contrat y afférent : 0, 5 point / par Projecteur
B.12	Projeteurs corps d'états techniques (02) 1 point	Qualification	0,5 point	0, 25 point pour diplôme de technicien supérieur au moins de niveau BAC +2 / Projecteur
		Expérience minimale de dix (10) ans	0,5 point	<10 ans : 0 point >= 10 ans : 0, 25 point Par Projecteur
		Prestations similaires	1 point	Moins de 2 projets : 0 point >=2 projets<4 projets étudiés justifié : 0,25 point >=4 projets étudié justifié par le contrat y afférent : 0,25 point / par Projecteur
PERSONNEL D'APPUI				
B.13	Secrétaire - comptable 0,5 point	Qualification	0,25 point	0,25 point pour diplôme en comptabilité ou en gestion de niveau BAC G2+2 ou Licence en Sciences Economiques
		Expérience minimale de cinq (05) ans	0,25 point	<5 ans : 0 point >= 5 ans : 0,25 point
B.14	Responsable administratif 0,5 point	Qualification	0,25 point	0,25 point pour un diplôme BAC +3
		Expérience minimale de cinq (05) ans	0,25 point	<5 ans : 0 point >= 5 ans : 0,25 point
B.15	Chauffeur 0,5 point	Qualification	0,25 point	0,5 point pour un permis de conduire de catégorie B au moins
		Expérience minimale de cinq (05) ans	0,25 point	<5 ans : 0 point >= 5 ans : 0,25 point
C	Méthodologie de travail et chronogramme d'activités (20 points)			
		Présentation et	3 points	

	Méthodologie de travail assortie d'un chronogramme d'activités	<i>organisation de la mission</i>		
		<i>Méthodologie/Process</i>	10 points	
		<i>Chronogramme d'activités</i>	2 points	
		<i>Planning</i>	1,5 points	
		<i>Cohérence du planning</i>	2,5 points	
		<i>Délai d'exécution des prestations</i>	1 point	
D	Compréhension des TDR et suggestions à y apporter (10 points)			
	Compréhension des TDR et suggestions	<i>Compréhension des TDR</i>	4 points	10 points
		<i>Commentaires pertinents et Suggestions à apporter aux TDR</i>	6 points	
E	Moyens matériels et Logistiques à mobiliser (12 points)			
	Moyens matériels à mobiliser	Matériels informatiques, d'impression et de reprographie	Ordinateur 2 points	-0,5 point par ordinateur (justifié par les factures d'achat)
			Autres équipements 2 points	- 0,5 point par type de matériel - imprimantes, table traçante, photocopieuse, scanner - (justifié par les factures d'achat)
		Logiciels (Allplan, archicad, Revit, Robot, SAP200, Midas, Scia engineer, logiciel de pieces ecrites, logiciel de plomberie etc.)	3 points	- 1 point par logiciel pour un max de 3 points (justifié par les factures d'achat 0,5 point et contrat de maintenance 0,5 point),
		Logistique (véhicules, téléphones fax, internet)	2 points	- 0,5 point par matériel pour un max de 2 points (justifié par les factures d'achat, carte grise, facture de telephone, internet)
		Matériels topographiques	1 point	- 0,5 point par matériel pour un max de 1 point (justifié par les factures d'achat)
		Matériels géotechniques	2 points	2 points pour un contrat ou une convention de sous-traitance avec un laboratoire géotechnique agréé par le Ministère des Travaux Publics
		Pénétrromètre dynamique lourd		
		Pressiometre avec		

		sonde pressiométrique		
		Densitometre à membrane		
		Boite de cisaillement		
		Moule proctor		
		Station totale		
F	Présentation du dossier de candidature (03 points)			
	Présentation du dossier de candidature	<i>Sommaire/table des matières</i>	1 point	3 points
		<i>Intercalaires</i>	1 point	
		<i>Pagination</i>	1 point	

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DE
L'EDUCAION CIVIQUE

COMMISSION INTERNE DE
PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF YOUTH AFFAIRS AN
CIVIC EDUCATION

PIÈCE 11

LISTE DES BANQUES

LISTE DES BANQUES ET DES COMPAGNIES D'ASSURANCE AGREES ET
HABILETEES A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES
PUBLICS

I) BANQUES

N°	DESIGNATION
1)	<i>Afriland First Bank (AFB)</i>
2)	<i>Banque Atlantique du Cameroun (BAC)</i>
3)	<i>Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC)</i>
4)	<i>Citibank N.A. Cameroon (citigroup)</i>
5)	<i>Commercial Bank of Cameroon (CBC)</i>
6)	<i>Ecobank Cameroun (EBC)</i>
7)	<i>National Financial Credit Bank (NFC BANK)</i>
8)	<i>Société Commerciale de Banques-Cameroun (SCB)</i>
9)	<i>Société Générale Cameroun (SGC)</i>
10)	<i>Standard Chartered Bank Cameroon (SCBC)</i>
11)	<i>Union Bank of Cameroon PLC (UBC)</i>
12)	<i>United Bank for Africa (UBA)</i>
13)	<i>Banque Gabonaise pour le Financement International (BGFIBANK)</i>
14)	<i>Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME)</i>

II) COMPAGNIES D'ASSURANCES

15)	<i>Activa Assurances</i>
16)	<i>Chanas Assurances</i>
17)	<i>Zenith Assurances</i>

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DE
L'ÉDUCATION CIVIQUE

COMMISSION INTERNE DE
PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF YOUTH AFFAIRS AND
CIVIC EDUCATION

ANNEXES

LISTE DES LABORATOIRES GEOTECHNIQUES PRIVES AGREES PAR LE MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

Appel d'Offres National Restreint en procédure d'urgence pour le recrutement d'un cabinet d'architectes/Bureau d'Etudes Techniques pour le parachèvement des Etudes Architecturales, Techniques et Géotechniques du Projet de réhabilitation et d'extension des Bâtiments « B » et « C » devant abriter les Services Centraux du MINUEC et certaines structures d'encadrement des Jeunes.

N°	Désignation	Catégorie	Groupe d'essai	Référence de l'essai (table)	Date d'expiration de l'engagement
01	AFRICA GEOPROJECTS SARL Tel : (237) 237 47 63 91 / 01 71 24 72 BP : 2 763 Douala	B	Groupe I : Sols et Fondations Groupe II : Géotextiles Groupe III : Lents hydrauliques Groupe IV : Matériaux de Remplissage Groupe V : Résistance/Perforation des Éléments Bétonnés Groupe VI : Assouplissement des Éléments Bétonnés Groupe VII : Performances et Produits Chimiques et Ouvrages d'Art	N°01/AMM/ITP/CAB du 17 Mars 2021 Validé jusqu'au 17 Mars 2021.	Article : N°01/AMM/ITP/CAB du 17 Mars 2021
02	AMM BTP SARL Tel : 699 37 90 02 BP 22 672 Yaoundé	B	Groupe I : Géotextiles Groupe II : Lents hydrauliques Groupe III : Résistance/Perforation des Éléments Bétonnés Groupe IV : Assouplissement des Éléments Bétonnés Groupe V : Performances et Produits Chimiques et Ouvrages d'Art	N°02/AMM/ITP/CAB du 17 Mars 2021 Validé jusqu'au 17 Mars 2021.	Article : N°02/AMM/ITP/CAB du 17 Mars 2021
03	AZ CONSULTING Tel : 212 19 45 27 / 077 03 39 81 Email : azconsulting@yahoo.com	B	Groupe I : Sols et Fondations Groupe II : Géotextiles Groupe III : Lents hydrauliques Groupe IV : Matériaux de Remplissage Groupe V : Résistance/Perforation des Éléments Bétonnés Groupe VI : Assouplissement des Éléments Bétonnés Groupe VII : Performances et Produits Chimiques et Ouvrages d'Art	N°03/AMM/ITP/CAB du 17 Mars 2021 Validé jusqu'au 17 Mars 2021.	Article : N°03/AMM/ITP/CAB du 17 Mars 2021
04	BARBUY ENGINEERING SERVICES (Bout) (Bout) Tel : 233 59 23 21 Fax : 233 20 20 40 BP : 130 Bonoua	B	Groupe I : Sols et Fondations Groupe II : Géotextiles Groupe III : Lents hydrauliques Groupe IV : Matériaux de Remplissage Groupe V : Résistance/Perforation des Éléments Bétonnés Groupe VI : Assouplissement des Éléments Bétonnés Groupe VII : Performances et Produits Chimiques et Ouvrages d'Art	N°04/AMM/ITP/CAB du 17 Mars 2021 Validé jusqu'au 22 Mai 2021	Article : N°04/AMM/ITP/CAB du 16 Janvier 2021
05	ENYGRAH GEOTECHNIQUE S.A. Tel : 233 01 81 / 222 23 66 66 / 675 293 366 BP : 401 Yaoundé Email : www.enyrah.com / enyrah@enyrah.com	B	Groupe I : Sols et Fondations Groupe II : Géotextiles Groupe III : Lents hydrauliques Groupe IV : Matériaux de Remplissage Groupe V : Résistance/Perforation des Éléments Bétonnés Groupe VI : Assouplissement des Éléments Bétonnés Groupe VII : Performances et Produits Chimiques et Ouvrages d'Art	N°05/AMM/ITP/CAB du 16 Janvier 2021 Validé jusqu'au 23 Juin 2021.	Article : N°05/AMM/ITP/CAB du 16 Janvier 2021

Classé par catégorie et par ordre alphabétique :

LISTE DES LABORATOIRES PRIVES AU CONTRÔLE DE QUALITE DES SOLS ET DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION ET AUX ETUDES GEOTECHNIQUES, AGREES SELON LE DECRET N°2001/22/PM DU 16 AVRIL 2001 FIXANT LES CONDITIONS D'AGREMENT ET ACTUALISEE A LA DATE DU 01er MARS 2021

REPUBLIC OF CAMEROON
 French Republic
 MINISTRY OF PUBLIC WORKS
 BUREAU GENERAL
 GENERAL DIRECTORATE OF TECHNICAL STUDIES
 MINING, PROGRAMMING AND STANDARDS DIVISION
 TECHNICAL STANDARDIZATION UNIT



REPUBLIQUE DU CAMEROON
 République Française
 MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS
 SECRETARIAT GENERAL
 DIRECTION GENERALE DES ETUDES TECHNIQUES
 DIVISION DE LA PROGRAMMATION, CELLULAIRE PROGRAMMATION ET DES NORMES
 CELLULE DE LA NORMALISATION TECHNIQUE

06	Bureau d'Investigations Géotechniques (BIG) Tél. : 242 037 523 / 037 50 12 10 BP : 4 475 Yaoundé Email : big@big-yaounde.fr	B	<p>Groupe I : Sols et Fondations Groupe II : Granulats Groupe III : Liants hydrauliques/Béton Mortiers/Tuiles/Produits Céramiques Groupe V : Résines/Produits Chimiques/Étumes Groupe VI : Assouplissement des chaussées/ Bâtiements et Ouvrages d'Art Groupe VII : Peintures et Produits Chimiques</p>	<p>Arrêté : N°0109/MINTP/CAB du 16 février 2021 Valable jusqu'au 16 août 2023</p>
07	Bureau de Recherche, d'Etudes et de Contrôle Géotechnique (BRECG) Tél. : 22 22 08 21 / 99 07 05 74 BP : 7 889 Yaoundé Email : bre@bre-cm.com / bre@redal.com	B	<p>Groupe I : Sols et Fondations Groupe II : Granulats Groupe III : Liants hydrauliques/Béton Mortiers/Tuiles/Produits Céramiques Groupe V : Résines/Produits Chimiques/Étumes Groupe VI : Assouplissement des chaussées/ Bâtiements et Ouvrages d'Art Groupe VII : Peintures et Produits Chimiques</p>	<p>Arrêté : N°189/MINTP/CAB du 11 décembre 2018 Valable jusqu'au 11 décembre 2021</p>
08	Consulting Geotech Studies and Planning (G.G.S.P) SARL Tél. : 694 700 564 / 677 104 900 BP : 20 289 Yaoundé	B	<p>Groupe I : Sols et Fondations Groupe II : Granulats Groupe III : Liants hydrauliques/Béton Mortiers/Tuiles/Produits Céramiques Groupe V : Résines/Produits Chimiques/Étumes Groupe VI : Assouplissement des chaussées/ Bâtiements et Ouvrages d'Art Groupe VII : Peintures et Produits Chimiques</p>	<p>Arrêté : N°62/MINTP/CAB du 17 Mars 2020 Valable jusqu'au 17 Mars 2023.</p>
09	DESIGN SARL Tél. : 695 415 540	B	<p>Groupe I : Sols et Fondations Groupe II : Granulats Groupe III : Liants hydrauliques/Béton Mortiers/Tuiles/Produits Céramiques Groupe V : Résines/Produits Chimiques/Étumes Groupe VI : Assouplissement des chaussées/ Bâtiements et Ouvrages d'Art Groupe VII : Peintures et Produits Chimiques</p>	<p>Arrêté : N°134/MINTP/CAB du 17 Mars 2020 Valable jusqu'au 17 Mars 2023.</p>
10	EXPLORA Tél. : 733 47 52 55 / 039 34 91 84 BP : 11 733 Douala	B	<p>Groupe I : Sols et Fondations Groupe II : Granulats Groupe III : Liants hydrauliques/Béton Mortiers/Tuiles/Produits Céramiques Groupe V : Résines/Produits Chimiques/Étumes Groupe VI : Assouplissement des chaussées/ Bâtiements et Ouvrages d'Art Groupe VII : Peintures et Produits Chimiques</p>	<p>Arrêté : N°120/MINTP/CAB du 15 décembre 2018 Valable jusqu'au 15 décembre 2021</p>
11	GEOFOR S.A. Tél. : +237 233 42 97 99 BP : 1 863 Douala	B	<p>Groupe I : Sols et Fondations Groupe II : Granulats Groupe III : Liants hydrauliques/Béton Mortiers/Tuiles/Produits Céramiques Groupe V : Résines/Produits Chimiques/Étumes Groupe VI : Assouplissement des chaussées/ Bâtiements et Ouvrages d'Art Groupe VII : Peintures et Produits Chimiques</p>	<p>Arrêté : N°129/MINTP/CAB du 17 septembre 2018 Valable jusqu'au 17 septembre 2021</p>
12	GEOLAB SARL Tél. : 243 303 549 / 695 565 299 BP 15 160 Yaoundé Email : geolab@geolab.com	B	<p>Groupe I : Sols et Fondations Groupe II : Granulats Groupe III : Liants hydrauliques/Béton Mortiers/Tuiles/Produits Céramiques Groupe V : Résines/Produits Chimiques/Étumes Groupe VI : Assouplissement des chaussées/ Bâtiements et Ouvrages d'Art Groupe VII : Peintures et Produits Chimiques</p>	<p>Arrêté : N°204/MINTP/CAB du 20 mars 2020 Valable jusqu'au 20 mars 2023</p>
13	INFRA SCL Tél. : 243 566 060 / 695 633 740 BP : 3 255 Yaoundé Email : infra@2000fr.com	B	<p>Groupe I : Sols et Fondations Groupe II : Granulats Groupe III : Liants hydrauliques/Béton Mortiers/Tuiles/Produits Céramiques Groupe V : Résines/Produits Chimiques/Étumes Groupe VI : Assouplissement des chaussées/ Bâtiements et Ouvrages d'Art Groupe VII : Peintures et Produits Chimiques</p>	<p>Arrêté : N°109/MINTP/CAB du 17 Mars 2020 Valable jusqu'au 17 Mars 2023</p>

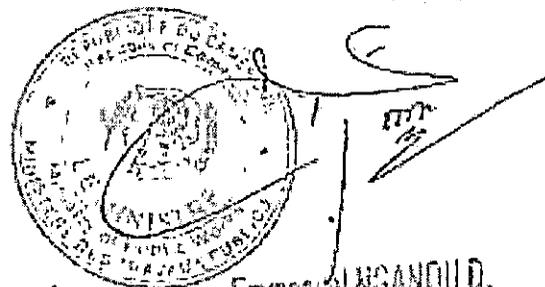
14	<p>Le Laboratoire d'Etudes et de Contrôles Géotechniques (LECG) S.A.R.L</p> <p>Tél : 036 809 309 / 672 332 610 BP : 23 157 Yaoundé Email : lecg@lecg.com</p>	B	<p>Groupe I : Sols et Fondations Groupe II : Granulats Groupe III : Liants hydrauliques/Bétons/ Mortiers/Tuiles/Produits Céramiques Groupe V : Résines/Produits Bitumineux/Bitumes Groupe VI : Association des charnières/Bâtiments et Ouvrages d'Art Groupe VII : Peintures et Produits Chimiques</p>	<p>Arrêté : N° 221/MINTEPCAB du 23 mars 2023 Valable jusqu'au 23 mars 2023</p>
15	<p>Laboratoire Géotechnique et d'Expertise (LABOGEXP) SARL</p> <p>TEL : 242 001 553 / 656 205 507 BP : 15 808 Yaoundé</p>	B	<p>Groupe I : Sols et Fondations Groupe II : Granulats Groupe III : Liants hydrauliques/Bétons/ Mortiers/Tuiles/Produits Céramiques Groupe V : Résines/Produits Bitumineux/Bitumes Groupe VI : Association des charnières/Bâtiments et Ouvrages d'Art Groupe VII : Peintures et Produits Chimiques</p>	<p>Arrêté : N° 187/MINTEPCAB du 11 décembre 2018 Valable jusqu'au 11 décembre 2021</p>
16	<p>LE COMPETING-MAAT</p> <p>Tél : 222 31 53 88 / 699 60 11 77 BP : 7 214 Yaoundé Site web : www.competingmaat.com</p>	B	<p>Groupe I : Sols et Fondations Groupe II : Granulats Groupe III : Liants hydrauliques/Bétons/ Mortiers/Tuiles/Produits Céramiques Groupe V : Résines/Produits Bitumineux/Bitumes Groupe VI : Association des charnières/Bâtiments et Ouvrages d'Art Groupe VII : Peintures et Produits Chimiques</p>	<p>Arrêté : N° 056/MINTEPCAB/DGET/DPN/CEA3 du 22 Mai 2018 Valable jusqu'au 22 Mai 2021</p>
17	<p>PRO CIVIL SOLID SARL</p> <p>Tél : 077 075 119 / 586 317 221 BP : 15 722 Yaoundé</p>	B	<p>Groupe I : Sols et Fondations Groupe II : Granulats Groupe III : Liants hydrauliques/Bétons/ Mortiers/Tuiles/Produits Céramiques Groupe IV : Aciers/Sols Groupe V : Résines/Produits Bitumineux/Bitumes Groupe VI : Association des charnières/Bâtiments et Ouvrages d'Art Groupe VII : Peintures et Produits Chimiques</p>	<p>Arrêté : N° 21/MINTEPCAB du 20 Mars 2020 Valable jusqu'au 20 Mars 2023.</p>
18	<p>Soil and Water Investigations</p> <p>Tél : 322 248 716 / 682 293 153 / 084 840 951 BP : 5845 Yaoundé Email : swi@swi-yaounde.com www.swi-yaounde.com</p>	B	<p>Groupe I : Sols et Fondations Groupe II : Granulats Groupe III : Liants hydrauliques/Bétons/ Mortiers/Tuiles/Produits Céramiques Groupe IV : Aciers/Sols Groupe V : Résines/Produits Bitumineux/Bitumes Groupe VI : Association des charnières/Bâtiments et Ouvrages d'Art Groupe VII : Peintures et Produits Chimiques</p>	<p>Arrêté : N° 014/MINTEPCAB/DGET/DPN/CEA3 du 20 Février 2010 Valable jusqu'au 20 Février 2021 Arrêté en vertu de renouvellement</p>
19	<p>Soil Solution Afrique Générale</p> <p>Tél : 322 28 79 52 / 676 61 32 09 BP : 5023 Yaoundé www.soilsolutionafrica.com</p>	B	<p>Groupe I : Sols et Fondations Groupe II : Granulats Groupe III : Liants hydrauliques/Bétons/ Mortiers/Tuiles/Produits Céramiques Groupe IV : Aciers/Sols Groupe V : Résines/Produits Bitumineux/Bitumes Groupe VI : Association des charnières/Bâtiments et Ouvrages d'Art Groupe VII : Peintures et Produits Chimiques</p>	<p>Arrêté : N° 008/MINTEPCAB du 16 février 2021 Valable jusqu'au 23 Juin 2023</p>

20	BISMOS CAMEROON Sarl Tel : 242 14 43 89 / 657 94 65 18 BP : 828 Yaoundé	C	Groupe I : Sols et Fondations ; Groupe II : Granulats ; Groupe III : Liant hydraulique/Béton / Mortier/Tuiles/Produits Céramiques.	Arrêté : N°162/A/MT/PCAB du 03 décembre 2018 Valable jusqu'au 03 décembre 2021
21	Centre d'Etude et de Contrôle Géotechniques (CECG) Tel : (237) 698 517 278 / 698 688 889 BP 7 850 Douala Email : ceceg@yahoofr.com	C	Groupe I : Sols et Fondations ; Groupe II : Granulats ; Groupe III : Liant hydraulique/Béton / Mortier/Tuiles/Produits Céramiques ; Groupe VI : Assemblage des éléments d' Ouvrages d'Art	Arrêté N°0294-CAM/MT/PCAB du 15 février 2021 Valable jusqu'au 15 août 2023
22	Construction and Geotechnical Consulting Company (CAGEO CBTP) Tel : 675 893 400 / 242 718 700 BP : 34 543 Yaoundé Email : engin@cp@yahoofr.com	C	Groupe I : Sols et Fondations ; Groupe II : Granulats ; Groupe V : Réactifs/Produits Chimiques/Béton Groupe VII : Peintures et Produits Chimiques	Arrêté N°0304/MNT/PCAB du 06 Juin 2020 Valable jusqu'au 06 Juin 2023.
23	FONDASOL CAMEROON Tel : 698 030 188 BP : 4 277 Rue Drogage Yaoundé Email : cameroun@fondasol.fr	C	Groupe I : Sols et Fondations ; Groupe II : Granulats ; Groupe VI : Assemblage des éléments d' Ouvrages d'Art.	Arrêté : N°314/MNT/PCAB du 29 mai 2019 Valable jusqu'au 29 Mai 2022
24	Geotechnical and Structural Engineering Consultant (GEO STRUCT) Tel : 661 428 692 / 575 883 773 BP : 135 Bimouza Email : geosol2@yahoo.com	C	Groupe I : Sols et Fondations ; Groupe II : Granulats ; Groupe III : Liant hydraulique/Béton / Mortier/Tuiles/Produits Céramiques	Arrêté : N°0304 CAM/MT/PCAB/GET/DP/PCAB du 22 Mai 2019 Valable jusqu'au 22 Mai 2021
25	GEO WATER ENGINEERING (GWE) SARL Tel : 243 01 54 03 / 698 6004 04 BP : 4 655 Douala Email : geowater@yahoofr.com	C	Groupe I : Sols et Fondations ; Groupe II : Granulats ; Groupe III : Liant hydraulique/Béton / Mortier/Tuiles/Produits Céramiques ; Groupe V : Réactifs/Produits Chimiques/Béton Groupe VII : Peintures et Produits Chimiques	Arrêté : N°0214-CAM/MT/PCAB du 10 février 2021 Valable jusqu'au 20 Juin 2023
26	IREG ENGINEERING Tel : 677 685 498 / 694 01 88 43 BP : 791 Yaoundé	C	Groupe I : Sols et Fondations ; Groupe II : Granulats ; Groupe III : Liant hydraulique/Béton / Mortier/Tuiles/Produits Céramiques	Arrêté N°0130/MNT/PCAB du 05 février 2021 Valable jusqu'au 05 février 2024
27	Solution Ingénierie & Géotechnique (S.I.G) Sarl Tel : 690 510 811 / 652 48 444 BP : 6 440 Yaoundé.	C	Groupe I : Sols et Fondations ; Groupe II : Granulats ; Groupe III : Liant hydraulique/Béton / Mortier/Tuiles/Produits Céramiques ; Groupe V : Réactifs/Produits Chimiques/Béton	Arrêté : N°514/MNT/PCAB du 17 Mars 2020 Valable jusqu'au 17 Mars 2023.

NB : Les demandes de renouvellement d'un agrément ont été parvenues à la Commission quatre (04) mois avant la date d'expiration de l'agrément en cours

Yaoundé le 15 Mars 2024.

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS



Page 4 sur 4

Emmanuel NGANOU D.